



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES externe de Sciences Economiques et Sociales

Session 2019

Rapport de jury présenté par :

Frédéric CARLUER

Président du jury

SOMMAIRE

I - Introduction générale

- 1.1. Description des épreuves
- 1.2. Résultats principaux par genre, âge, origine et académie
- 1.3. Impression d'ensemble

II - Epreuve de composition

- 2.1. Les résultats : distribution des notes
- 2.2. Analyse du sujet, attentes et commentaires relatifs aux prestations des candidats
- 2.3. Proposition de corrigé
- 2.4. Reprographie de deux excellentes copies

III – Exploitation d'un dossier documentaire

- 3.1. Les résultats : distribution des notes
- 3.2. Dossier et commentaires généraux sur le choix du sujet et les prestations des candidats
- 3.3. Proposition de corrigé
- 3.4. Reprographie de deux excellentes copies

IV - Epreuve orale de mise en situation professionnelle

- 4.1. Les résultats : distribution des notes
- 4.2. Exemples de sujets
- 4.3. Commentaires et recommandations

V - Epreuve orale d'entretien à partir d'un dossier

- 5.1. Bilan statistique
- 5.2. Observations sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve
- 5.3. Conseils aux candidats
- 5.4. Exemples de dossiers
- 5.5. Exemples de sujets de mathématiques

I - Introduction générale

Le concours externe du CAPES/CAFEP de sciences économiques et sociales proposait, en cette année 2019, 117 postes au CAPES (soit une hausse conséquente de 32 postes par rapport à la session 2018, correspondant à une augmentation de 37 %), et 14 postes au CAFEP (comme l'an dernier). L'ensemble des postes a été pourvu à nouveau cette année, et une liste complémentaire de six postes au CAPES a été proposée, confirmant la réelle qualité des candidats recrutés pour exercer le métier d'enseignant de SES.

« Mécaniquement » les indicateurs de présence et de barres sont donc à la baisse cette année au regard de la forte hausse du nombre de postes. Le nombre de candidats inscrits baisse de 11 % au CAPES et de 8 % au CAFEP. Après trois années de hausse, puis une stabilisation l'an passé, on retrouve donc le niveau d'il y a quatre ans (autour de 1800 et 300 inscrits respectivement). Le nombre de présents par rapport au nombre de postes chute de manière conséquente au CAPES (-33 %, à 5,7 candidats présents pour un poste) et est en hausse au CAFEP (pour un nombre de postes identique), avec un ratio pour la première fois nettement supérieur à celui du CAPES. Au bilan, l'attractivité du concours se maintient et les indicateurs restent très satisfaisants.

Si le nombre d'admissibles varie dans le sens de l'augmentation du nombre de postes au concours (+39 % environ), la barre d'admissibilité, quant à elle, baisse d'un point et demi au CAPES (8,5/20) et est stable au CAFEP (8/20).

En revanche, la barre d'admission se réduit de très peu (toujours supérieure à 11/20 malgré le plus grand nombre de postes) et reste différenciée entre les deux concours (8,5/20 au CAFEP). Au sommet de la hiérarchie, un major à 18/20 au CAPES (16 à l'écrit et 19 à l'oral !) et cinq autres à plus 17 de moyenne.

A noter, enfin, une information relative aux six candidats admis sur la liste complémentaire : le dernier d'entre eux a obtenu 10,83/20, ce qui reste satisfaisant.

Évolution des grands indicateurs du concours depuis 2016

	CAPES					CAFEP				
	2016	2017	2018	2019	2019/18 %	2016	2017	2018	2019	2019/18 %
Inscrits	2008	2217	2093	1860	-11,1	311	345	341	313	-8,2
Présents (non éliminés)	741	799	733	667	-9,0	108	136	105	115	9,5
Nombre d'admissibles	233	235	177	247	39,5	30	29	22	24	9,1
Barre d'admissibilité	8	9	10	8,5	-15,0	7	8	8	8	0,0
Nombre d'admis	120	113	85	117	37,6	16	20	14	14	0,0
Barre d'admission	9,5	10,67	11,33	11,17	-1,4	8,17	8,67	8,17	8,5	4,0
Major du concours	17,5	17,67	16,33	18		14,67	14,67	14,33	14,5	
Nombre de postes	120	113	85	117	37,6	20	20	14	14	0,0
Ratio présents/postes	6,2	7,1	8,6	5,7	-33,9	5,4	6,8	7,5	8,2	9,5

Pour ce qui relève plus spécifiquement de cette session 2019, on notera aussi :

- 16 absents aux épreuves orales, dont une grande majorité fut lauréate aux épreuves de l'agrégation externe et du CAPES interne ;
- une moyenne des candidats admissibles assez semblable, de 10,88 au CAPES et 10,25 au CAFEP;
- une moyenne des candidats admis bien différente, de 13,92 au CAPES et de 10,21/20 au CAFEP.

1.1. Description des épreuves

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2013 modifié (JO n°99 du 27 avril), les épreuves sont définies par le cadre suivant.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98567/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

Elles sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

1.1.1. Epreuves écrites d'admissibilité

Composition : Durée : 5 heures ; Coefficient 1

La composition à dominante soit économique, soit sociologique et/ou sciences politiques, comprend :

- une dissertation dont le sujet se rapporte aux programmes en vigueur dans les classes de lycée général,*
- une question portant soit sur l'histoire de la pensée économique ou sociologique, soit sur l'épistémologie de ces disciplines.*

Exploitation d'un dossier documentaire : Durée : 5 heures ; Coefficient 1

La composition est élaborée à partir d'un dossier fourni au candidat et portant sur les programmes de sciences économiques et sociales.

Il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier composé de plusieurs documents, et pour une classe de niveau déterminé, une séquence pédagogique intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. La composition du candidat devra s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.

Le dossier porte sur le programme de sociologie, de sciences politiques et de regards croisés lorsque la première épreuve d'admissibilité est à dominante économique. Il porte sur le programme d'économie lorsque la première épreuve d'admissibilité est à dominante sociologique (ou sciences politiques).

1.1.2. Epreuves orales d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Épreuve de mise en situation professionnelle : Coefficient 2

- Durée de la préparation : 3 heures (sans document)*

- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 min maximum, entretien : 30 min max)

L'épreuve est composée d'un exposé élaboré à partir d'une question posée par le jury. L'exposé porte sur l'un des thèmes des programmes en vigueur dans les classes de lycée général. Il est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel le candidat répond à des questions en relation avec le contenu de son exposé et, plus généralement, à des questions portant sur les concepts, outils, méthodes et théories de l'économie, de la sociologie et des sciences politiques, dont les formes de transposition didactique seront discutées.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier : Coefficient 2

- Durée de la préparation : 2 heures

- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum, entretien sur l'exposé et sur la façon dont le candidat envisage son exercice professionnel : 25 minutes maximum, exercice de mathématiques : 15 minutes maximum)

Le candidat construit, à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques d'extraits de manuels ou de travaux d'élèves, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

L'épreuve comprend en outre un exercice de mathématiques appliquées aux sciences économiques et sociales portant sur un programme publié.

Le dossier porte sur le programme de sociologie, de sciences politiques ou de regards croisés lorsque l'épreuve de mise en situation professionnelle est à dominante économique et sur le programme d'économie lorsque la première épreuve d'admission est à dominante sociologique (ou sciences politiques).

1.2. Résultats principaux par genre, âge, origine et académie

Certains items prennent ici en considération soit la totalité des présents, soit le nombre de présents non éliminés (c'est-à-dire une fois mis de côté les abandons après une épreuve, les ruptures d'anonymat et les copies blanches).

Selon le genre

La répartition hommes/femmes se rééquilibre cette année au profit du genre féminin (même si les hommes restent majoritaires : 53 % contre 60 % l'an passé), en particulier au CAFEP (seulement 28 % d'hommes cette année contre 64 % l'an passé).

Selon le genre	CAPES			CAFEP		
	Hommes	Femmes	% H	Hommes	Femmes	% H
Inscrits	997	863	53,6	156	157	49,8
Présents	395	323	55,0	62	53	53,9
Nombre d'admissibles	138	109	55,9	7	17	29,2
Présents Admission	1291	102	55,8	7	15	31,8
Nombre d'admis	62	55	53,0	4	10	28,6

Selon l'âge

La structure par âge des admis reste polarisée sur les « jeunes » générations au CAPES (à la différence du CAFEP où elle est plus équilibrée d'un point de vue inter-générationnel), avec de meilleures performances à l'oral. La tranche d'âge 22-28 ans représente en effet les trois quarts des postes au CAPES, mais moins de la moitié au CAFEP. Enfin, les candidats nés en 1997 (en Master I sans avoir perdu une année) et en 1998 (ayant une année d'avance), représentent 12 postes au CAPES cette année, soit 10 % du total, mais aucun au CAFEP.

Selon l'âge	CAPES					CAFEP				
	1970-	1970+	1980+	1990+	1997+	1970-	1970+	1980+	1990+	1997+
Inscrits	114	279	593	797	81	34	80	110	89	0
Présents	19	49	187	399	63	8	18	42	47	0
Nombre d'admissibles	2	9	53	161	22	4	1	11	8	0
Nombre d'admis	0	2	19	84	12	2	0	6	6	0

Selon l'origine ou l'activité des candidats

La proportion des admis qui étaient rattachés à une ESPE repart à la hausse (64 % contre 55 % l'an passé, contre deux-tiers en 2017 au CAPES), et moins de la moitié au CAFEP (5 sur 14). Les autres « catégories d'admis » sont à trouver parmi les étudiants hors ESPE, les contractuels et les sans emploi (33 sur 117 pour ces trois catégories cette année au CAPES). A signaler par ailleurs qu'un seul normalien sur trois a obtenu le concours.

Selon l'origine	CAPES					CAFEP			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
ESPE 1 ^{ère} A	301	224	92	90	54	22	12	3	3
ESPE 2 ^{ème} A	88	78	40	39	21	7	4	2	2
Etudiants	166	89	35	28	14	10	3	0	0
ENS	5	3	2	1	1	0	0	0	0
Enseignants	78	10	1	1	1	29	16	2	2
Vacataires	34	11	2	2	0	18	6	3	2
Contractuels	336	163	33	31	11	96	39	8	3
Assistants Ed	88	42	13	12	3	7	4	0	0
Sans emploi	317	72	16	16	8	46	9	1	0
Autres	447	25	13	11	4	78	21	5	2
Total	1860	718	247	231	117	313	115	24	14

Selon le titre-diplôme des candidats

Cette nouvelle rubrique proposée par le Ministère permet de mieux comprendre les trajectoires d'études suivies dans le supérieur par les candidats, et donc les admis. Savoir que 120 docteurs ont passé le concours, dont 40 ont été présents et 5 admis, de même que parmi les 104 étudiants d'une grande école 15 ont été reçus, sont des informations très éclairantes sur la diversité des formations permettant d'obtenir le CAPES/CAFEP de SES.

A noter surtout que les étudiants de Master I et II se partagent près de 90 % des places, à parts égales d'ailleurs.

Selon l'origine	CAPES					CAFEP			
	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis
Doctorat	93	28	8	7	5	27	12	6	2
Master I	492	268	92	88	51	47	25	4	3
Master II	1090	380	131	121	50	192	65	9	6
Ingénieur	9	1	0	0	0	2	0	0	0
Grande Ecole	101	28	13	12	9	3	11	5	3
Dispensé	49	7	1	1	0	9	1	0	0
Licence	16	5	2	2	2	1	0	0	0
Autres	10	1	0	0	0	32	1	0	0
Total	1860	718	247	231	117	313	115	24	14

Répartition par académie

Pour ce qui est du CAPES, à la différence de l'an passé, on retrouve une forte polarisation sur deux, et non sur trois, académies : Paris-Créteil-Versailles (qui dépasse 30 % des admis [36 postes]) et Lille (15 %), qui concentrent donc près de la moitié des admis. L'académie de Lyon est cette fois nettement décrochée et rejointe par Bordeaux et Toulouse qui représentent aussi 6 % des admis. Les académies d'Aix-Marseille, de Poitiers et de Montpellier sont en forte baisse à la différence de celles de Strasbourg, de Grenoble ou encore de Dijon.

A noter que le nombre d'académies non représentées par des admis au concours passe de six à huit, ce qui traduit la mutualisation/fusion en cours de certaines préparations au sein d'ESPE désormais « spécialisées », sans compter le fait que certains candidats sont rattachés à l'une d'entre elles tout en restant inscrits dans leur académie d'origine pour passer le concours.

On retrouve aussi une plus grande homogénéité inter-académique en ce qui concerne la corrélation « Nombre d'admissibles/Nombre d'admis », mais aussi pour le ratio « Admis/Présents » (autour de 20 %) à quelques exceptions académiques près (en particulier les plus petites).

Répartition par académies	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	<i>% Inscrits</i>	<i>% Présents</i>	<i>% Admissibles</i>	<i>% Admis</i>	<i>Admis / Présents</i>
Aix-Marseille	91	32	7	3	4,9	4,5	2,8	2,6	9,4
Besançon	16	8	2	0	0,9	1,1	0,8	0,0	0,0
Bordeaux	98	42	15	7	5,3	5,8	6,1	6,0	16,7
Caen	36	20	6	2	1,9	2,8	2,4	1,7	10,0
Clermont-Ferrand	15	3	1	1	0,8	0,4	0,4	0,9	33,3
Dijon	34	21	8	5	1,8	2,9	3,2	4,3	23,8
Grenoble	63	21	9	6	3,4	2,9	3,6	5,1	28,6
Lille	139	72	34	17	7,5	10,0	13,8	14,5	23,6
Lyon	102	41	15	8	5,5	5,7	6,1	6,8	19,5
Montpellier	64	14	4	1	3,4	1,9	1,6	0,9	7,1
Nancy-Metz	43	15	7	0	2,3	2,1	2,8	0,0	0,0
Poitiers	59	34	11	4	3,2	4,7	4,5	3,4	11,8
Rennes	48	18	9	3	2,6	2,5	3,6	2,6	16,7
Strasbourg	70	34	13	6	3,8	4,7	5,3	5,1	17,6
Toulouse	93	46	19	8	5,0	6,4	7,7	6,8	17,4
Nantes	59	28	11	5	3,2	3,9	4,5	4,3	17,9
Orléans-Tours	26	6	0	0	1,4	0,8	0,0	0,0	0,0
Reims	28	8	3	0	1,5	1,1	1,2	0,0	0,0
Amiens	25	6	0	0	1,3	0,8	0,0	0,0	0,0
Rouen	37	10	3	2	2,0	1,4	1,2	1,7	20,0
Limoges	6	1	0	0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
Nice	82	33	9	3	4,4	4,6	3,6	2,6	9,1
Corse	11	4	0	0	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0
DOM	133	35	0	0	7,2	4,9	0,0	0,0	0,0
Paris-Créteil- Versailles	482	166	61	36	25,9	23,1	24,7	30,8	21,7
TOTAL	1860	718	247	117	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	16,3

En ce qui concerne le CAFEP, la répartition ne bouge pas : 5 admis sur 14 viennent de Paris-Créteil-Versailles (pour 8 admissibles), 3 de Lyon et 2 de Nice en ce qui concerne le trio de tête.

1.3. Impression d'ensemble

A l'issue de ce concours 2019, dont nous félicitons les 131 lauréats (117 au CAPES, plus 6 sur liste complémentaire, et 14 au CAFEP), nous ne saurions assez insister pour les sessions à venir sur la nécessaire maîtrise des connaissances générales qui fondent la science économique et la sociologie. Aussi les candidats doivent-ils se concentrer sur les notions/auteurs/faits/exemples qui fondent l'économie générale (macroéconomie, microéconomie, économie internationale, ...) et la sociologie générale (socialisation, stratification, changement social, ...), enseignés en Licence de science économique et en Licence de sociologie, et qui sont en lien avec les programmes de lycée de SES. Un certain nombre de thématiques transverses (ou « regards croisés ») sont aussi incontournables : économie et sociologie du travail, économie et sociologie des organisations, économie et sociologie de l'éducation... A ceci s'ajoutent une compréhension et une réflexion propres à l'épistémologie de ces sciences (et plus particulièrement les démarches de « l'économiste » et du « sociologue ») et, bien évidemment, les grands courants/faits de l'histoire de la pensée économique et sociologique. Le jury insiste particulièrement sur l'importance de bien maîtriser les nouveaux programmes de SES de seconde et de première (récemment publiés dans le cadre de la réforme du lycée général), et bien sûr le programme de terminale actuellement en vigueur : http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/05/3/spe638_annexe_1063053.pdf
https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/4/spe639_annexe_1063544.pdf

Il paraît aussi nécessaire de rappeler que tout sujet (à l'écrit comme à l'oral) mérite une analyse sémantique rigoureuse, terme à terme, et une étude des articulations qui unissent ou séparent les notions appelées (sans même parler du vocabulaire de base potentiellement utilisé). C'était encore particulièrement vrai cette année en ce qui concerne la dissertation relative au progrès technique. Sans ce préalable incontournable, il est rare que des problématiques pertinentes voient le jour et qu'un plan idoine se détache.

Enfin, mobiliser un certain nombre d'exemples et de chiffres-clés (sans même évoquer quelques calculs simples...), en lien avec l'histoire des faits économiques ou sociaux et avec l'actualité économique et sociale (trop souvent ignorée, mais dont la maîtrise est de plus en plus « différenciante » lorsqu'on sait que le dernier admis a plus de 11/20 de moyenne générale), pour appuyer son argumentation, est assurément un gage de réussite.

A l'heure où le nombre de postes est en hausse significative (+37 % au CAPES !), le jury se félicite de la qualité moyenne des candidats, malgré une baisse de 10 % des inscrits. Notre concours continue donc à recruter des professeurs aux trajectoires de formation très variées (docteurs, diplômés des grandes écoles et d'ingénieurs, sans emploi diplômés...) dont le niveau de connaissances et la posture pédagogique sont tout à fait conformes aux compétences/postures pédagogiques attendues d'un(e) enseignant(e) de SES ! Ce sentiment était très partagé par les membres du jury de l'oral encore cette année, où très peu de notes très basses ont été attribuées et beaucoup de bonnes attitudes professorales signalées.

En ce qui concerne le déroulement du concours, je tiens à remercier vivement :

- l'ensemble des collègues membres de ce jury (et plus particulièrement les deux vice-présidents : Christian Feytout et Matthieu Béra) pour leur implication sans faille durant ces quatre années,
- la direction de l'ENC Bessières et tout spécialement Monsieur Bouchon, proviseur adjoint, pour la qualité de son accueil et de son organisation...
- et bien sûr la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère, pour le suivi quasi quotidien de ce concours, avec une mention spéciale à Priscilla Plateaux.

Frédéric CARLUER
IGEN de SES - Président du jury

II - Epreuve de composition

Dissertation (16 points) : « Progrès technique et développement économique ».

Question portant sur l'histoire de la pensée ou sur l'épistémologie (4 points) :

« Apports et mises en perspective critiques du courant monétariste ».

La grille d'évaluation

De façon à hiérarchiser les copies de manière la plus fine possible, la grille d'évaluation suivante a été élaborée/appliquée :

Critères	Pondération
Définition et discussion des termes du sujet	+++
Contextualisation et mise en perspective	+
Problématique et qualité du plan (cohérence, annonce et respect)	+++
Auteurs-clés ; Concepts et mécanismes analysés	++++
Connaissances factuelles et exemples	+++
Bonus (auteurs complémentaires, références, originalité du plan, graphique) / Malus (absence d'un auteur-clé, paragraphe hors sujet, confusion)	+ à +++ - à - - -
Qualité de l'écrit (syntaxe, orthographe)	++ / - -

2.1. Les résultats : distribution des notes

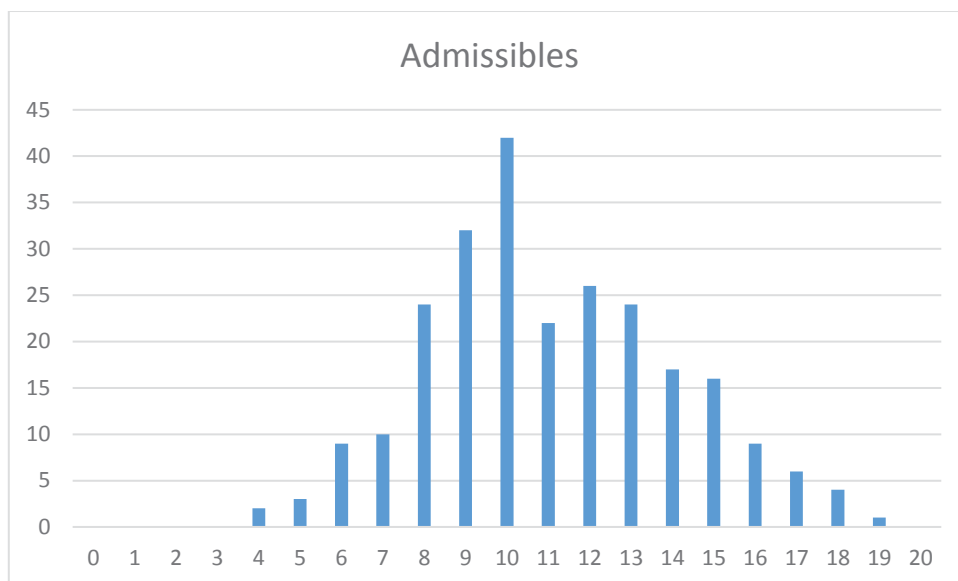
2.1.1. CAPES

Cette année, le jury a corrigé 718 copies (768 l'an dernier), dont 7 blanches. 20 copies ont obtenu la note de 16/20 au moins (le meilleur a obtenu 19 !). A l'autre extrême, 311 copies ont obtenu la note de 5 ou moins (dont 6 copies à 0/20) et deux d'entre elles ayant eu 04/20 ont permis à leur auteur d'accéder à l'admission (ce qui est plus bas que d'habitude car une seule copie « admissible » avait moins de 7/20 l'an passé, contre 14 cette année !), grâce à une meilleure prestation en dossier (on rappelle que la barre d'admissibilité était à 17/40 cette année au CAPES, contre 20/40 l'an passé)! A noter aussi que quatre candidats ayant obtenu 13/20 à cette épreuve ne figurent pas parmi les 247 admissibles...

La répartition des notes est la suivante :

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	6	36	66	78	70	55	54	58	48	53	52	26
Admissibles	0	0	0	0	2	3	9	10	24	32	42	22
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	absents	Blanches	Total
Présents	26	28	17	16	9	6	4	1	0	1144	7	1860
Admissibles	26	24	17	16	9	6	4	1	0	0	0	247

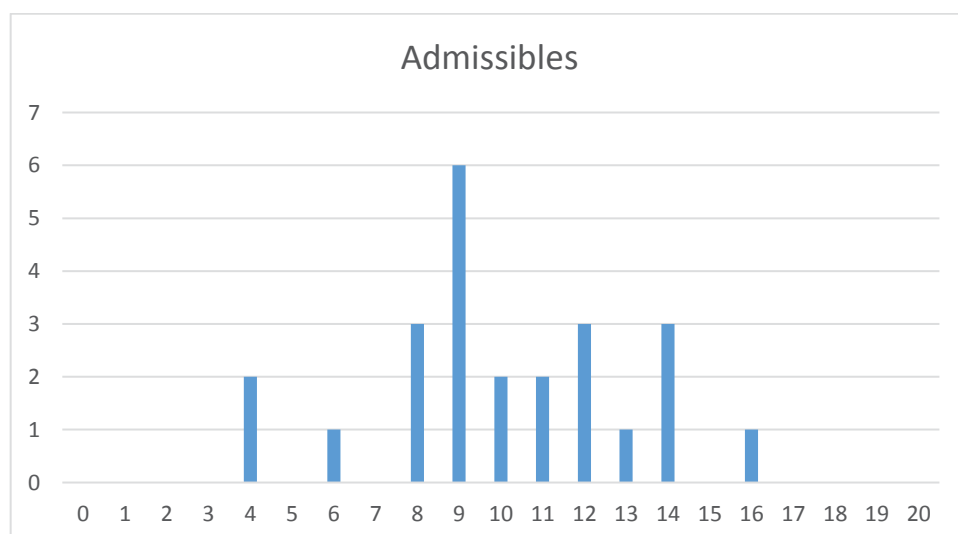
La moyenne générale des notes des présents s'établit à 7,04/20 (soit un peu plus que l'an dernier : 7,01/20) et la moyenne générale des admissibles à 10,88 (soit sensiblement moins que l'an dernier : 12,49/20).



2.1.2. CAFEP

115 candidats sur les 313 inscrits ont participé à cette première épreuve du concours. La meilleure note était de 16/20, alors que 66 ont eu 5/20 ou moins (deux d'entre eux ont été cependant admissibles). Huit des onze candidats ayant eu 9 ou 10/20 à cette épreuve ont été admissibles (on rappelle que la barre d'admissibilité était à nouveau à 16/40 cette année au CAFEP). La moyenne des présents était de 6,01/20 (bien au-dessus des 4,91 de l'an dernier) et celle des 24 admissibles était de 10,25/20 (contre 9,68 l'an dernier et 11,03 en 2017).

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	2	6	17	11	11	19	15	6	7	7	4	2
Admissibles	0	0	0	0	2	0	1	0	3	6	2	2
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	absents	Blanches	Total
Présents	3	1	3	0	1	0	0	0	0	198	0	313
Admissibles	3	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0	24



2.2. Analyse du sujet, attentes et commentaires relatifs aux prestations des candidats

2.2.1. Analyse du sujet

- **Problématique et construction du plan**

En science économique, les relations entre progrès technique et développement économique sont plurielles et ceci à plusieurs titres. Tout d'abord, les deux notions recouvrent des réalités multiples. Il est possible de distinguer différents types de progrès technique (dans la théorie, dans le temps, selon les pays – pays développés et pays en développement) et le concept de développement économique comporte à la fois une dimension matérielle ou quantitative (niveau de vie, patrimoine, consommation) et qualitative (éducation, santé, environnement, les différentes formes de sécurité, démocratie, bonheur). Il en découle, et c'est le deuxième point, des liens très souvent indirects entre les notions de progrès technique et de développement économique : il est souvent nécessaire d'introduire une troisième variable pour réfléchir précisément à ces liens : par exemple, on se posera la question de l'influence du progrès technique sur le développement à travers les effets du progrès technique sur les structures productives, démographiques et sociales. Enfin, les liens entre le progrès technique et le développement économique sont très souvent réciproques ; si le progrès technique contribue ou pèse sur les différents aspects quantitatifs et qualitatifs du développement économique, la réciproque est également vraie ce qui permet de faire émerger un processus de développement autoentretenu.

Partant du constat empirique que l'accélération du progrès technique depuis le XIX^{ème} siècle est corrélée positivement à l'accroissement séculaire du bien-être, il s'agira de questionner les liens de cause à effet entre ces deux phénomènes. Les défis actuels du développement, qu'ils soient économiques (la stagnation séculaire), sociaux (l'augmentation des inégalités et l'écrasement des classes moyennes) ou environnementaux questionnent les économistes sur la capacité du progrès technique à encore pouvoir entretenir le bien-être. Le développement économique fondé sur le progrès technique est-il en voie d'épuisement ou nécessite-t-il simplement un nouveau cadre institutionnel pour (re)devenir vertueux ?

- **Définition des termes du sujet**

Dans ce sujet, il est primordial de bien distinguer croissance économique et **développement économique**. La croissance économique renvoie à une augmentation durable du PIB et du niveau de vie. Le développement économique comporte davantage d'implication puisqu'il désigne la capacité d'une société à améliorer le bien-être de sa population. Dans *La Grande Evasion* (2016), Angus Deaton définit le bien-être comme toutes les choses qui rendent meilleure la vie d'un individu. Selon lui, « *cela inclut le bien-être matériel, comme le revenu et la richesse ; le bien-être physique et psychologique, représenté par la santé et le bonheur, l'éducation et la capacité à participer à la vie de la société civile par le biais de la démocratie et de l'État de droit.* » Par conséquent, raisonner seulement sur la croissance économique, et donc l'amélioration du niveau de vie, ne permet pas d'embrasser le sujet dans son intégralité.

Depuis les années 1990, c'est effectivement la notion de développement humain qui tend à s'imposer sur la scène académique et dans le vocabulaire des institutions internationales. Le rapport sur le développement humain de 1990 publié par le PNUD en propose la définition suivante : « *Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement des possibilités offertes à chacun. Vivre longtemps et en bonne santé, être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable sont les plus importantes* ». Cette définition s'inscrit dans la continuité des travaux de l'économiste indien A. Sen, lequel soutient que le développement vise à élargir les capacités c'est-à-dire les potentialités ouvertes aux humains pour mener l'existence qu'ils choisissent d'avoir. Dans cette optique, les individus ne peuvent pas être véritablement libres si la société dans laquelle ils vivent ne leur assurent pas les trois capacités de base qui suivent : percevoir

un revenu minimal pour atteindre un niveau de vie décent, avoir la capacité de mener une existence longue et saine, accéder à l'éducation pour pouvoir acquérir des connaissances. Ce sont précisément ces caractéristiques (revenu, accès à l'éducation et santé) qui sont prises en compte dans l'indicateur de développement humain (IDH) proposé par le PNUD. A ce titre il constitue un outil particulièrement utile pour évaluer le degré de développement d'une société.

L'analyse du bien-être ne peut se limiter à l'analyse du bien-être courant (J. Stiglitz, A. Sen, J.-P. Fitoussi, 2009). Il faut aussi prendre en compte le bien-être futur et questionner la soutenabilité du développement notamment sur le plan environnemental. En économie de l'environnement, il apparaît indispensable de distinguer les approches de la soutenabilité faible et forte. Dans le premier cas, le progrès technique peut apparaître comme un moyen de tendre vers un développement durable puisqu'il peut être à l'origine d'une croissance verte. Dans le second cas, le progrès technique apparaît insuffisant. Cette approche alternative peut déboucher sur des thèses plus radicales comme celle de la décroissance portée notamment par N. Georgescu-Roegen (1971).

Il faut aussi rappeler qu'une société qui se développe connaît de multiples bouleversements dans ses structures. Le développement s'accompagne notamment d'une modification de la structure sectorielle du système productif. Le secteur industriel, dans un premier temps, occupe un poids de plus en plus important dans le produit national alors que la part du secteur primaire décroît. Arrivées à un certain niveau de développement, les économies connaissent un recul du poids du secteur industriel et une augmentation du poids du secteur tertiaire. C'est la logique du déversement présentée en 1980 par A. Sauvy. Le développement génère également des changements sociaux. Les sociétés qui se développent s'urbanisent et voient certains groupes sociaux décliner (les indépendants) alors que d'autres sont en pleine expansion (les salariés) lors de la période d'industrialisation avant de connaître des évolutions différentes dans la société de services.

Le **progrès technique** peut se définir selon D. Guellec et P. Ralle (2003) comme l'augmentation de la connaissance que les hommes ont des lois de la nature appliquées à la production (idées, résultats, impasses, questions). Le progrès technique est donc un flux qui vient abonder le stock de capital technologique. Il augmente le bien-être des individus en augmentant ou en transformant leur consommation. Une définition transverse du progrès technique, assimilée au « A » dans les fonctions de production, est également possible. D. Guellec et P. Ralle (2003) font toutefois remarquer que cette dénomination est maladroite parce que *« d'autres facteurs que les techniques peuvent évoluer au cours du temps et accroître l'efficacité globale de la fonction de production. On peut même penser que l'organisation de la société joue un rôle important et que le terme progrès technico-sociétal serait plus pertinent que celui de progrès technique »*.

Historiquement, le progrès technique a pris des formes différentes : la machine à vapeur lors de la première révolution industrielle, l'électricité et le moteur à explosion lors de la deuxième et enfin les technologies numériques de l'information et de la communication lors de la troisième.

La connaissance est un bien économique particulier. Elle revêt les caractéristiques d'un bien collectif parce qu'elle est non rivale (l'utilisation de la connaissance par un individu n'empêche pas un autre individu de l'utiliser) et non-excluable (sans institutions adaptées, il n'est pas possible de restreindre l'accès à ce bien à ceux qui ne veulent pas en payer le prix). Elle présente aussi la spécificité d'avoir un coût de reproduction quasi-nul et de pouvoir être réutilisée pour produire de nouvelles connaissances.

Pour mesurer le progrès technique, on peut se référer à un ensemble d'indicateurs parmi lesquels on peut citer l'évolution de la productivité globale des facteurs (PGF), l'évolution de la productivité apparente du travail, les dépenses intérieures de recherche et développement, le nombre de brevets déposés, les effectifs de chercheurs, les créations et les faillites de firmes (destruction créatrice). On peut reprendre le débat entre R. Solow et les théoriciens de la croissance endogène. Grâce à la fonction de production de R. Solow (1957), le progrès technique devient mesurable, mais il n'est pas expliqué : c'est un « résidu ». Il faut attendre les modèles de croissance endogène pour montrer en quoi le progrès technique est endogène aux activités économiques. Différents modèles expliquent l'origine du progrès technique à travers l'accumulation de différentes formes de capital,

que ce soit le capital technologique (P. Romer, 1990), le capital humain (R. Lucas, 1988), le capital physique (P. Romer, 1986) ou bien encore le capital public (R. Barro, 1990).

- **Cadre spatial et temporel**

Aucun cadre temporel n'est précisé mais la première révolution industrielle au XIX^{ème} siècle constitue une rupture profonde et brutale dans l'histoire du développement humain. C'est en effet à partir de cette période que les économies occidentales et japonaise sortent de la trappe malthusienne et que l'espérance de vie commence à croître de manière significative.

Le cadre spatial doit être saisi dans une acception large incluant à la fois les pays développés et les pays en développement.

2.2.2. Attentes des correcteurs

- **Principales attentes concernant le sujet :**

Ce sujet correspond au programme de Licence en sciences économiques. Il est vaste et fait appel à des connaissances abordées de la Licence 1 à la Licence 3.

En fonction de la manière dont le sujet est traité par le candidat, certaines notions ou théories peuvent ou non être mobilisées. Cependant, un certain nombre de connaissances sont attendues par les membres du jury au regard des exigences d'une copie d'un candidat au CAPES. Celles-ci sont considérées comme indispensables ou importantes pour répondre de façon complète et approfondie au sujet. Dans le cas des notions et des concepts, ceux-ci doivent à chaque fois être définis, à commencer par les termes du sujet eux-mêmes bien sûr.

Ce qui est indispensable :

1) Les connaissances générales attendues :

- ne pas confondre croissance économique et développement économique ;
- saisir plusieurs dimensions du développement économique (niveau de vie, santé, éducation...);
- montrer en quoi le progrès technique contribue à la fois aux dimensions qualitatives (éducation, santé, capital naturel, démographie, territoires) et quantitatives du développement économique (croissance économique) ;
- montrer en quoi le développement économique peut être favorable au progrès technique ;
- montrer que la contribution du progrès technique au développement économique fait l'objet de débats aujourd'hui ;
- il est nécessaire que le candidat fasse en permanence le lien entre progrès technique et développement économique ou inversement. Il ne doit pas transformer le sujet ; le risque serait par exemple de traiter le sujet « progrès technique et croissance » ou « progrès technique et protection de l'environnement ».

2) Les théories/auteurs attendus :

- J. Schumpeter sur le lien entre progrès technique et croissance économique en mobilisant notamment les différentes formes d'innovation (produit, procédé, organisationnelle, nouveaux débouchés, nouvelles sources de matière première), la figure de l'entrepreneur, la rente de monopole, la destruction créatrice, les cycles économiques de long terme ;
- la théorie traditionnelle de la croissance fondée sur l'accumulation de capital physique en mobilisant le modèle de R. Solow (1956). Il est nécessaire de montrer qu'une croissance uniquement fondée sur l'accumulation de capital ne peut pas être auto-entretenu du fait des rendements marginaux décroissants du capital. Pour que la croissance économique ne s'épuise pas, il faut du progrès technique. Ce dernier, dans le modèle de Solow, n'est toutefois pas expliqué : le progrès technique est exogène, il correspond à un « résidu » à savoir la partie de

la croissance économique qui ne s'explique ni par l'accumulation de capital ni par l'accumulation de travail ;

- mobilisation des « nouvelles » théories de la croissance qui endogénéisent le progrès technique. Il s'agit de montrer que l'accroissement de la productivité globale des facteurs (PGF) est la conséquence d'investissements dans différentes formes de capital qui par leur caractère cumulatif et les externalités positives qu'ils génèrent sont à l'origine de rendements croissants qui permettent à la croissance d'être autoentretenue : capital physique (P. Romer, 1986), capital humain (R. Lucas, 1988), capital technologique ;
- accorder une place centrale au rôle de la productivité globale des facteurs (PGF) dans la dynamique de croissance économique ;
- une accumulation insuffisante de capital technologique, humain ou physique du fait de défaillances de marchés (externalités positives, asymétries d'information, biens collectifs) qui justifie l'accumulation de capital public (Robert Barro, 1990) ;
- la connaissance de l'IDH et des critères qui le constituent : éducation, santé, revenu ;
- prise en compte du capital naturel sans que celui-ci n'occupe une place prépondérante dans la copie.

3) Les aspects empiriques attendus :

- citer au moins une période où le progrès technique a fortement contribué à la croissance économique : la première révolution industrielle au 19^{ème} siècle, les Trente Glorieuses, la révolution des technologies de l'information à partir de la deuxième moitié des années 1990 ;
- le ralentissement tendanciel des gains de productivité depuis les années 1970 ;
- mettre en évidence la hausse globale du niveau de développement économique depuis le XIX^{ème} siècle (hausse du niveau de vie, hausse de l'espérance de vie, accès plus large à l'éducation, ...).

Ce qui est valorisé :

1) Les connaissances théoriques valorisées :

- le développement comme « Grande évasion » selon A. Deaton (2016) ;
- la notion de capabilité (A. Sen) ;
- la notion de trappe malthusienne ;
- le rôle des institutions économiques et politiques dans la relation progrès technique/développement économique (D. Acemoglu, J.A. Robinson, 2015; D. North, 1991) ;
- le débat au sujet de la stagnation séculaire dans sa dimension technologique : techno-pessimistes (R. Gordon, P. Artus, etc.) versus techno-optimistes (P. Romer, E. Brynjolfsson et A. McAfee, Ph. Aghion, G. Cette, ...) ;
- les stratégies de développement et le progrès technique ;
- conséquences du progrès technique sur le développement à travers ses effets sur les inégalités (progrès technique biaisé) ;
- conséquences du progrès technique sur l'emploi ;
- la distinction soutenabilité faible et forte ;
- graphiques ou équations, s'ils sont commentés et expliqués afin de soutenir l'argumentation.

2) Les connaissances empiriques valorisées :

- prendre en compte dans l'argumentation à la fois les pays développés et les pays en développement ;
- des exemples d'institutions favorables au progrès technique (les enclosures, les droits de propriété intellectuelle (HADOPI), le statut des monopoles de 1623-1624 en Angleterre offre une protection aux inventeurs en leur accordant un monopole de 14 ans, ...) ;
- description d'une ou plusieurs périodes de révolution industrielle ;
- description de dynamique de développement dans les PED ;

- contribution de la PGF à la croissance de la productivité (R. Gordon, 2001 ; G. Cette, R. Lecat, A. Bergeaud, 2018 ; J.-J. Carré, P. Dubois, E. Malinvaud, 1972).
- prise en considération de la phase de développement d'un pays pour juger de son développement ;
- le progrès technique fait émerger des formes d'emploi hybrides à mi-chemin entre l'indépendance et le salariat ;
- données permettant d'apprécier le niveau de développement : évolutions de l'espérance de vie, du niveau d'éducation, du PIB/habitant, de l'extrême pauvreté, évolution de la durée annuelle du travail, ...

3) Malus

- limitation du sujet à la croissance économique ;
- pas de définition claire du progrès technique ;
- ne pas aborder les théories de la croissance endogène ;
- aucune dimension historique ;
- équations ou graphiques erronés.

• Notions des programmes de sciences économiques et sociales en lien avec le sujet :

Ce sujet peut être relié à de nombreux chapitres des programmes de sciences économiques et sociales du lycée. Le tableau suivant met en évidence les notions du programme qui peuvent être utilisées pour traiter le sujet :

Programme	Notions
Classe de seconde	Facteurs de production, coûts, productivité, progrès technique, production, capital humain, valeur ajoutée, pouvoir d'achat
Classe de première	Rareté, incitation, loi des rendements décroissants, coût marginal, pouvoir de marché, oligopole, monopole, asymétrie d'information, externalités, biens collectifs, défaillances du marché
Classe de terminale	Croissance économique, PIB, IDH, investissement, croissance endogène, productivité globale des facteurs, facteur travail, facteur capital, institutions, droits de propriété, capital naturel, physique, humain, institutionnel, biens communs, soutenabilité, développement durable, État-providence, service collectif, redistribution, salariat, pauvreté
Enseignement de spécialité : économie approfondie	Dynamique démographique, population active, épargne, accumulation du capital, cycle de vie, pouvoir de marché, preneur de prix, faiseur de prix, barrières à l'entrée, abus de position dominante, sélection adverse

2.2.3. Commentaires relatifs aux prestations des candidats

• Commentaires relatifs à la dissertation :

Sur l'introduction :

Points positifs

- **Sur la forme :** Dans les meilleures copies, l'annonce du plan est claire. Elle indique une progression logique et cohérente de la démonstration. Par ailleurs, dans les bonnes introductions, l'enchaînement entre l'accroche, la problématique et l'annonce du plan, est logique.

- **Sur le fond :** La plupart des candidats font un effort de définition des termes du sujet. Par exemple, pour définir correctement le progrès technique (en le distinguant de l'innovation en général) ou pour signifier que le développement comporte à la fois des dimensions quantitatives (PIB, emploi...) et qualitatives (environnement, santé...). Les bonnes introductions mettent en perspective le sujet en faisant le lien avec son actualité (troisième révolution industrielle, stagnation séculaire...), l'histoire économique (les stratégies de développement...) ou l'histoire de la pensée économique. Elles effectuent aussi un travail de problématisation à partir des termes du sujet, pour montrer les différents liens entre progrès technique et développement économique.

Points négatifs

- **Sur la forme :** Certaines accroches sont très longues (une page), tout en n'abordant pas directement le sujet. A contrario, dans d'autres copies, il n'y a pas d'accroche et on aborde directement la définition des termes du sujet. Un grand nombre de candidats ne problématisent pas le sujet, se contentant pour problématique d'une question simple qui reprend les termes du sujet (« Le progrès technique est-il indispensable au développement économique ? »). Enfin, la plupart des introductions incluent peu d'éléments empiriques.
- **Sur le fond :** Le progrès technique n'est pas assez précisément défini (bien peu de candidats mobilisent la productivité globale des facteurs, pourtant présente dans le programme de terminale), et un trop grand nombre de candidats ont assimilé le développement et la croissance économique. Un autre défaut est que le cadre spatio-temporel et théorique du sujet est rarement précisé. Face à un sujet aussi large, il est indispensable de faire des choix dans les thématiques abordées et de les justifier dans l'introduction.

Sur le développement :

Points positifs

- **Sur la forme :** Les bonnes copies proposent un plan logique qui indique une progression cohérente de la démonstration, comportant des parties et des sous-parties. Elles s'appuient sur des paragraphes argumentés clairs (affirmation d'une idée, explication de l'idée, et illustration par un exemple). Elles respectent aussi la longueur attendue pour une dissertation de 5 heures.
- **Sur le fond :** Les bonnes copies réussissent à combiner les analyses théoriques et empiriques, puisqu'une théorie n'a pas de valeur scientifique si elle n'est pas confirmée par des études empiriques. Elles abordent également les dimensions quantitatives et qualitatives du développement économique et réfléchissent aux différents liens qu'elles entretiennent avec le progrès technique. Ces mêmes bonnes copies pensent à développer l'actualité du sujet d'un point de vue théorique ou empirique (débat sur la stagnation séculaire...), mobilisent des références théoriques anciennes et récentes pertinentes, et expliquent ces théories ainsi que les mécanismes abordés, en ne se contentant pas de les mentionner.

Points négatifs

- **Sur la forme :** Trop de copies oublient encore de formuler des chapeaux (en début de partie) et des transitions (entre les parties et sous-parties) qui donnent de la cohérence à la démonstration, et trop de candidats ne prennent pas suffisamment le temps de se relire pour éviter les fautes ou erreurs de syntaxe. Les plans apparents desservent les candidats lorsqu'ils se substituent aux chapeaux et transitions et qu'ils sont mal formulés.
- **Sur le fond :** Un trop grand nombre de copies ont abordé uniquement les effets du progrès technique sur la croissance économique, et ne distinguent pas assez le progrès technique de l'innovation. Au niveau des plans proposés, ceux-ci reposent souvent sur une démonstration interactive trop « mécanique » (I- Le progrès technique entraîne le développement économique ; II- Le développement économique entraîne à son tour le progrès technique).

Toujours au niveau du plan, certaines copies ont un plan différent de celui annoncé dans l'introduction et qui, parfois, n'est pas en phase avec la problématique. Au niveau du contenu maintenant, on a pu observer que les aspects qualitatifs du développement économique ne sont pas suffisamment abordés par les candidats, que les raisonnements théoriques ne sont pas assez illustrés par des preuves empiriques (exemples historiques, actualité, études économétriques, données statistiques, etc.), et que les arguments avancés par les candidats manquent souvent de nuance et ne font pas assez ressortir les termes du débat (par exemple entre les techno-optimistes et les techno-pessimistes). Les plus mauvaises copies ne comportent quasiment aucune référence théorique, notamment celles qui sont au programme du lycée, et prennent aussi des exemples personnels qui n'ont aucune valeur scientifique.

Sur la conclusion :

Points positifs

- **Sur la forme :** La plupart des copies répondent à leur problématique dans la conclusion.
- **Sur le fond :** Dans les bonnes copies, l'élargissement qui suit le résumé de la démonstration vient prolonger celle-ci. Par exemple, si on a démontré que le progrès technique demeure la source principale du développement économique, on peut terminer sur l'importance des politiques publiques en matière de Recherche-Développement. Inversement, si on a démontré que le progrès technique contemporain est d'une nature telle qu'il compromet le développement et accroît les inégalités, on insistera plus sur la nécessité des politiques sociales.

Points négatifs

- **Sur la forme :** La conclusion est trop courte en général. Un trop grand nombre de candidats ne font pas d'ouverture.
- **Sur le fond :** L'ouverture manque souvent de pertinence. Soit elle est hors-sujet, soit elle aborde une thématique qui aurait dû être traitée dans le développement.

• Commentaires relatifs à la question d'histoire de la pensée économique :

La réussite à cette question exigeait de bien situer le monétarisme dans le temps (dans les années 1960, après une époque de règne sans partage des économistes keynésiens), et également de bien préciser les apports de ce courant, à savoir l'idée selon laquelle il faut strictement contrôler la masse monétaire pour limiter l'inflation, et l'idée que les agents économiques sont rationnels, en formulant des anticipations adaptatives. La conjugaison de ces deux idées débouche sur la critique des interventions de l'Etat, au niveau de la politique monétaire ou de la politique budgétaire. La politique monétaire d'inspiration keynésienne visant à créer de l'inflation pour faire baisser les salaires réels et le chômage n'a pas d'effet à long terme, et le chômage finit toujours par remonter à son niveau « naturel » avec toujours davantage d'inflation (réinterprétation de la courbe de Phillips par Friedman).

Les mises en perspective critiques du courant monétariste sont essentiellement le fait de la Nouvelle Economie Keynésienne (NEK). Pour cette école de pensée, la politique monétaire ne doit pas suivre des règles aussi strictes que celles souhaitées par Friedman, en se limitant à contrôler l'inflation. Par exemple, Taylor a proposé en 1992 une règle de suivi de la masse monétaire dans laquelle la banque centrale peut transiger avec les règles monétaristes dans le but d'assurer l'emploi ou de mener des politiques contracycliques. Plus récemment, en 2016, Stiglitz, dans le même esprit, a critiqué la « croyance quasi religieuse » de la Banque centrale européenne envers la règle monétariste, qui a conduit selon lui à limiter les interventions de celle-ci au moment de la crise de 2008, amplifiant ainsi ses effets.

2.3. Proposition de corrigé

2.3.1. Composition

Sujet : « Progrès technique et développement économique »

Par Christophe Viscogliosi et Miguel Sarzier

PLAN 1

Introduction

Le physicien Freeman J. Dyson considère que « *la technologie est un don de Dieu. Après celui de la vie, c'est peut-être le plus grand qu'il nous ait fait. La technologie est la mère des civilisations, des arts et des sciences.* »

Le progrès technique peut se définir selon D. Guellec et P. Ralle (2003) comme l'augmentation de la connaissance que les hommes ont des lois de la nature appliquées à la production (idées, résultats, impasses, questions). Le progrès technique est donc un flux qui vient abonder le stock de capital technologique. Il peut aussi se concevoir de manière plus transverse en l'assimilant au « A » dans les fonctions de production retenues par les économistes de la croissance. Pour apprécier l'intensité du progrès technique, il est possible de se référer à l'évolution de la productivité apparente du travail, à l'évolution de la productivité globale des facteurs (PGF), aux dépenses intérieures de recherche et développement, aux effectifs de chercheurs, au nombre de brevets déposés ou bien encore à la dynamique d'apparition de nouvelles firmes et de disparition de firmes plus anciennes, soit la dynamique de destruction créatrice. En tant que bien collectif cumulatif, le progrès de la connaissance est facteur d'amélioration du bien-être des individus en augmentant et/ou en transformant leur consommation.

Il est remarquable de constater que la « grande évasion » théorisée par A. Deaton (2016), envisagée comme la mise à distance du dénuement, de la pauvreté et de la mort précoce, soit concomitante de la première révolution industrielle. Cette révolution technologique a permis à une partie de l'humanité de sortir de la trappe malthusienne. Même si « l'évasion » est loin d'être complète (près d'un milliards d'individus ont aujourd'hui un niveau de vie, une éducation et une espérance de vie à peine supérieurs à ce que l'on pouvait constater au 19^{ème} siècle), il n'en demeure pas moins que des progrès considérables ont été réalisés en termes de bien-être humain depuis l'apparition de la machine à vapeur : l'espérance de vie a plus que doublé, le niveau de vie a été multiplié par plus de dix depuis la fin du 19^{ème} siècle alors que la durée annuelle moyenne du travail a été divisée par deux, l'accès à l'éducation s'est généralisé... Tous ces changements attestent d'une dynamique de développement économique qu'il ne faut pas confondre avec la croissance économique. La croissance économique renvoie à une augmentation durable du PIB et du niveau de vie alors que le développement économique comporte davantage d'implication puisqu'il désigne la capacité d'une société à améliorer le bien-être de sa population. Le bien-être revêt bien évidemment une dimension matérielle (revenu, richesse, consommation) mais aussi une dimension physique et psychologique (santé, éducation, bonheur, sécurité, capacité à participer à la vie de la société civile par le biais de la démocratie et de l'État de droit). Le concept de capabilité développé par A. Sen permet de définir le développement sans fixer *a priori* les contours de ce qu'est une « bonne vie ». Dans cette optique, est développée une société qui assure la capacité à ses membres de choisir librement le cours de vie qui correspond à leurs aspirations. Pour être véritablement libres, les individus doivent avoir accès à un certain nombre de capabilités de base qui sont un revenu minimal, un accès à l'éducation et à la santé. Ce sont précisément ces dimensions qui sont intégrées dans l'indicateur de développement humain créé par le PNUD.

Dans la période plus récente, c'est-à-dire depuis les années 1970, les défis du développement, qu'ils soient économiques (la stagnation séculaire), sociaux (l'augmentation des inégalités, l'écrasement des classes moyennes) ou environnementaux (le réchauffement climatique, la perte de biodiversité) questionnent toutefois les économistes sur la capacité du progrès technique à encore pouvoir entretenir le bien-être.

Aussi, il s'agira de se demander quels sont les liens réciproques entre développement économique et progrès technique qui ont rendu possible un accroissement séculaire du bien-être tout en questionnant la capacité du progrès technologique à pouvoir encore entretenir ce bien-être. Le développement économique fondé sur le progrès technique est-il en voie d'épuisement ou nécessite-t-il simplement un nouveau cadre institutionnel pour (re)devenir vertueux ?

Il s'agira tout d'abord de montrer que l'interaction entre le progrès technique et le développement économique a joué un rôle fondamental dans l'amélioration séculaire du bien-être (1). Puis, après avoir pointé que, dans les économies contemporaines, les effets du progrès technique sur le bien-être sont ambigus et débattus (2), il conviendra de rappeler l'importance des institutions pour orienter le progrès technique vers le bien-être humain durable (3).

1 – Le progrès technique, en interagissant avec le développement économique, a joué un rôle fondamental dans l'amélioration séculaire du bien-être

A – Le progrès technique a rendu possible le développement économique

- Depuis le 19^{ème} siècle, le progrès technique a considérablement renforcé la dimension matérielle du bien-être :
 - Le monde sort de la **trappe malthusienne** grâce à la première révolution industrielle
 - Enseignement du **modèle de Solow** : sans progrès technique, la croissance s'épuise et le niveau de vie stagne.
 - Des réflexions qui endogénéisent le progrès technique : la théorie des **entrepreneurs innovateurs** de **J. Schumpeter** et l'analyse des différentes grandes **vagues de productivité** (les trois révolutions industrielles). Caractérisation des **technologies à portée générale** selon T. Bresnahan et M. Trajtenberg (1996) et analyse de leurs effets sur le niveau de vie.

Transition : L'amélioration du niveau de vie permise par le progrès technique impacte sur le long terme de façon positive les autres composantes du bien-être : le bien-être physique et psychologique

- Le progrès technique a également contribué à renforcer la dimension physique et psychologique du bien-être :
 - Effets du progrès technique sur la santé et l'espérance de vie à travers tout d'abord le développement de la connaissance microbienne (hygiène publique et privée qui fait baisser très fortement la mortalité infectieuse au 19^{ème} siècle) puis les progrès médicaux à partir de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui (antibiotique, hypertenseurs, chimiothérapie, etc.) en mobilisant les statistiques de l'évolution de l'espérance de vie et de la mortalité infantile
 - Effet du progrès technique sur le **temps libre** en comparant la durée annuelle du travail au 19^{ème} siècle et aujourd'hui qui passe de peu ou prou 3 000 heures en 1890 à un peu plus de 1 500 heures en 2000 (**O. Marchand et C. Thélot**, 1998)
 - Le progrès technique, particulièrement dans le domaine des transports et des télécommunications, contribue au bien-être psychologique : télétravail, plus grande liberté de choix des lieux de vie grâce aux moyens de transport, possibilité d'entretenir via les nouvelles technologies des relations sociales avec des individus dans le monde entier, accès massif à l'information grâce au numérique...

B – Le développement économique semble favoriser le progrès technique

- Une économie développée est une économie qui se caractérise par des **institutions économiques et politiques inclusives** (**D. Acemoglu et J. A. Robinson**, 2015). Or ces institutions sont indispensables pour inciter les acteurs à innover.
 - Des institutions économiques inclusives garantissent les **droits de propriété** et luttent contre les **barrières à l'entrée**. L'Angleterre a su se doter très précocement de ce type d'institutions et c'est ce qui explique pourquoi la 1^{ère} révolution industrielle a eu lieu dans ce pays et pas ailleurs.

- Décollage précoce de l'Angleterre en comparaison de pays comme la France ou l'Espagne parce que ces deux pays se caractérisent par un faible respect des droits de propriété et un grand nombre de **monopoles** que l'État accorde contre rémunération à des acteurs privés (D. North). Ces caractéristiques institutionnelles sont peu favorables à l'**innovation** et à la **croissance**. Si un agent économique craint d'être exproprié, il n'investira pas. Si un agent économique est protégé de la concurrence par un monopole légal, il ne sera pas incité à innover comme le montrent bien les travaux de **P. Howitt et P. Aghion** sur le lien entre **concurrence** et **innovation** (1992).
- Au cours du 17^{ème} siècle, l'Angleterre réduit considérablement les monopoles légaux tout d'abord en votant le **Statut des monopoles en 1623-1624** qui empêche le pouvoir royal d'accorder unilatéralement des monopoles légaux puis en abolissant tous les monopoles nationaux. La disparition de ces imposantes **barrières à l'entrée** stimule la **concurrence** et donc l'**innovation** ce qui permet à l'économie anglaise de repousser la **frontière technologique** au 18^{ème}-19^{ème} siècle.
- Le décollage économique de l'Angleterre réside aussi grandement dans sa capacité à ériger des lois protégeant efficacement la **propriété intellectuelle**. Le **statut des monopoles de 1623-1624** offre une protection aux inventeurs en leur accordant un monopole de 14 ans (**rente de monopole** qui est provisoire). C'est la première forme de dépôt de **brevet**. Les innovateurs, assurés que les bénéfices de leurs découvertes leur reviendront, sont incités à innover. Comme le disait Abraham Lincoln, « Le système de brevets a ajouté le carburant de l'intérêt au feu du génie ». L'historien de l'économie **J. Mokyr** dans *La culture de la croissance : les origines de l'économie moderne* (2019), insiste sur une autre qualité du brevet. Pour lui le brevet ne présente pas uniquement des vertus incitatives, il permet surtout et avant tout une **diffusion de la connaissance**. En effet, le brevet constitue une rupture avec la pratique ancestrale qui consistait à préserver le secret sur les connaissances techniques acquises (des sortes de secret de fabrication). Cela constituait une barrière à l'échange de savoirs et donc à l'amélioration de la science et des techniques puisque le **savoir est cumulatif**. Pour J. Mokyr, le brevet institue une véritable culture du partage de l'information. Cette vertu du brevet est fondamentale puisqu'il considère que ce sont les interactions entre la science (savoir théorique = découverte) et les techniques (savoir pratique = innovation) qui ont permis la révolution industrielle. Enfin, l'Angleterre parvient à gérer efficacement le **dilemme du brevet** présenté par **J. Tirole** dans *Economie du bien commun* (2016) en accordant des **monopoles provisoires aux innovateurs**.
- Les institutions économiques anglaises ont commencé à devenir inclusives à partir de la Glorieuse Révolution de 1688 qui a créé des **institutions politiques inclusives à savoir des institutions à la fois pluralistes et centralisées**. Le contrôle du pouvoir politique par le parlement a permis de progressivement mettre fin aux stratégies des élites qui dressaient des **barrières à l'entrée** pour préserver et augmenter leurs rentes au détriment de l'intérêt collectif. Dès lors, la dynamique d'innovation était moins contrariée par les stratégies des puissants affectés négativement par la destruction créatrice.
- Le développement économique accroît les revenus que les agents économiques peuvent retirer de leurs activités. Cet accroissement du niveau de vie impacte les comportements procréatifs des familles. Selon **G. Becker**, les familles arbitrent entre « plus d'enfant » et « plus de capital humain pour chacun des enfants » puisqu'éduquer les enfants prend du temps et qu'un nombre plus grand d'enfants réduit le temps d'éducation dont chacun bénéficie. L'élévation du niveau de vie accroît le rendement de l'investissement en **capital humain** et **incite** les familles à réduire leur progéniture pour garantir à leurs enfants une meilleure éducation et donc de meilleurs revenus futurs. Or, une population mieux formée est davantage capable de produire de nouvelles connaissances alimentant le stock de **capital technologique**.

- La forte croissance démographique qu'induit dans un premier temps le développement économique est analysée par **Esther Boserup** (1970) comme une **pression créatrice** car la forte pression sur les ressources agricoles génère des incitations à innover.
- Du fait des problèmes liés à l'**incertitude**, aux **externalités positives** et au **statut de bien collectif** de la connaissance, les **investissements** privés dans le **capital technologique** sont insuffisants. Il est donc nécessaire que l'État intervienne pour réguler cette **défaillance du marché**. Pour favoriser l'accumulation de **capital technologique**, il peut par exemple faire **internaliser** aux firmes les **externalités positives** de la **recherche et développement** en les subventionnant, il peut aussi investir dans du **capital public** (**R. Barro, 1990**) ou se porter garant auprès des institutions financières pour que les entreprises innovantes puissent obtenir des financements en dépit de l'incertitude qui caractérise leur activité. Ces interventions sont coûteuses et nécessitent pour être financées de fortes **ressources fiscales** que seul le développement économique permet.
- Enfin, une société développée est une société qui se situe à la **frontière technologique**. Elle dispose donc d'un important stock de connaissances. P. Romer tout comme E. Brynjolfsson et A. McAfee (2015) considèrent que le véritable travail d'**innovation** n'est pas de créer quelque chose de nouveau mais de **recombinaison** des éléments déjà existants : « inventer, c'est trouver quelque chose de nouveau dans ce qui est déjà là ». Cette conception de l'innovation repose sur l'idée que la connaissance est **cumulative**. La voiture autonome de Google en est un parfait exemple. Elle donne une vie nouvelle à une connaissance ancienne, le moteur à combustion. Il suffit d'équiper une voiture ordinaire d'un ordinateur rapide, d'une batterie de capteurs et d'une énorme quantité d'informations d'ordre géographique et cartographique pour en faire un véhicule autopiloté tout droit sorti de la science-fiction. Dans cette optique de l'innovation par recombinaison, plus le stock de capital technologique sera important, plus les possibilités de progrès technique seront importantes.

2 – Un développement économique fondé sur le progrès technique : un modèle en voie d'épuisement ?

A – Depuis les années 1970, le progrès technique semble de moins en moins contribuer à l'accroissement du bien-être matériel

- Constat empirique à partir des travaux de **G. Cette, A. Bergeaud, R. Lecat** (2018) d'un fort ralentissement des **gains de productivité** depuis les années 1970 et notamment de sa composante **PGF**
- Présentation de l'analyse des **techno-pessimistes** avec au premier rang d'entre eux **R. J. Gordon** pour qui toutes les **révolutions industrielles** ne se valent pas. Il considère l'**innovation à portée générale** comme un fruit qui contient une quantité finie d'**innovations incrémentales**. Quand toutes ces innovations incrémentales sont réalisées, la croissance s'essouffle et devient atone parce que le **progrès technique** n'est pas envisagé comme un processus éminemment **cumulatif**. Il explique ainsi que les meilleurs fruits, ceux qui sont les plus juteux en innovations incrémentales, ont déjà été cueillis (l'électricité et le moteur à explosion) et que ceux qui restent sont beaucoup moins juteux et condamnent les économies développées contemporaines à connaître de faibles taux de croissance économique et par conséquent une faible progression du bien-être matériel. Pour appuyer son raisonnement, il s'appuie sur la vague de productivité induite par les technologies de l'information et de la communication du milieu des années 1990 au milieu des années 2000 aux États-Unis. Il la compare à « **la grande vague** » associée à l'électricité et au moteur à explosion pour mettre en évidence sa faible intensité et sa courte durée.
- Cette thèse est toutefois extrêmement débattue. Des auteurs techno-optimistes comme **A. McAfee ou E. Brynjolfsson** (2015) considèrent que les TIC réservent encore un formidable potentiel de croissance. Selon ces auteurs, ces technologies nous font entrer dans le deuxième âge de la

machine. Elles démultiplient la puissance intellectuelle des hommes en rendant disponible une infinité de connaissances numérisées que les hommes peuvent recombinaison pour en produire de nouvelles. Dans le vocabulaire de **P. Romer**, les TIC constituent une méta-idée dans le sens où elles permettent de favoriser la production et la transmission d'autres idées. Cette vision séduisante s'accorde toutefois mal avec les faits relayés par les statistiques. A l'instar de **R. Solow** qui affirmait en 1987 qu'on voyait des ordinateurs partout sauf dans les statistiques de la productivité, **R. Gordon** pourrait dire de même pour Internet ou l'intelligence artificielle. Pour réconcilier cette théorie optimiste avec les faits, plusieurs thèses sont avancées par les économistes techno-optimistes. La première est celle de la mauvaise mesure défendue par **Ph. Aghion** ou bien encore **Hal Varian**, économiste en chef de Google. Pour ces deux auteurs, notre **système de comptabilité nationale** ne parviendrait plus à convenablement enregistrer une croissance qui se traduit de plus en plus dans la qualité et de moins en moins dans la quantité. La deuxième est celle de la thèse du délai. Une innovation à portée générale met du temps à se diffuser dans l'économie et à produire des effets sur la productivité, la croissance et donc le niveau de vie. L'antécédent de l'électrification, décrit par **Paul David** (1991), donne beaucoup de crédit à cette thèse. L'électricité apparaît dans les années 1860-1870 mais elle commencera à vraiment se diffuser dans l'économie seulement à partir de 1910.

B – Le progrès technique peut affecter négativement le bien-être en dégradant l'environnement et en exacerbant les inégalités

- Présentation des limites environnementales du développement en s'appuyant sur le rapport intitulé *Halte à la croissance* (1972) ; apparition de la notion de **développement durable** en 1987 avec le rapport *Our Common Future* rédigé par la première ministre norvégienne **G. H. Brundtland** ; 1988 : création du GIEC pour étudier la nature anthropique du réchauffement, ses répercussions potentielles et les stratégies de parade. Les travaux de **W. Nordhaus** mettent en évidence les interactions entre économie et environnement. Il s'agira d'insister sur les défaillances de la coordination marchande des activités économiques : surexploitation des **biens communs** et **externalités négatives** qui provoquent le réchauffement climatique. Mais le progrès technique peut être envisagé comme une réponse aux problèmes environnementaux : croissance verte et **courbe environnementale de Kuznets**.
- Le **progrès technique** peut aussi compromettre le **bien-être** en engendrant de fortes inégalités qui mettent à l'épreuve les classes moyennes :
 - La **transition numérique** produit un phénomène de « shrinking middle class » parce que le progrès technique détruit les emplois d'ouvriers/employés qualifiés et de professions intermédiaires. **D. Thesmar, A. Landier et S. Catherine**, dans *Le Marché du travail : la grande fracture* (2015), estiment que les effectifs de secrétaires sont passés de 600 000 en 1983 à 400 000 en 2013, soit une baisse de 30 %. A l'inverse, le progrès technique développe les emplois dans le haut de la structure sociale (Le nombre d'ingénieurs et de cadres de l'informatique et des télécoms est passé de 50 000 en 1983 à 300 000 en 2013) et dans le bas de la structure sociale (le nombre d'assistantes maternelles/gardiennes d'enfants/travailleurs familiaux est passé de 176 000 en 1990 à 664 000 en 2012, soit une hausse de 277 %). Le progrès technique semble vider le milieu de la structure sociale et engendre une forte polarisation. C'est un phénomène particulièrement marqué aux États-Unis, un peu moins dans le cas français.
 - La **polarisation des emplois** s'accompagne d'une dynamique d'inégalité croissante des salaires. Ceux qui occupaient un emploi de profession intermédiaire, d'employé ou d'ouvrier qualifié basculent fréquemment sous l'impulsion technologique dans des emplois de services peu qualifiés et donc mal payés. Au contraire, le **progrès technique est biaisé en faveur des hautes qualifications** : l'accélération de la demande de travail qualifié, bien plus rapide que l'augmentation de l'offre, fait augmenter les salaires des travailleurs situés dans le haut de la hiérarchie sociale.

- Le progrès technique a fait émerger une **société de superstars** (S. Rosen) dans laquelle le gagnant prend tout. Les TIC permettent aux producteurs de reproduire leurs services à un coût nul ou très faible et de les revendre potentiellement à tous les habitants de la planète. Partant, les consommateurs souhaitent tous obtenir le meilleur service et vont massivement délaisser celui qui est juste un tout petit peu moins qualitatif. De ce fait, les rémunérations ne sont plus déterminées par la performance absolue mais plutôt par la performance relative. Un tout petit écart de performance se traduit par d'abyssaux écarts de rémunération comme l'atteste la différence de rémunération entre les 3 premiers tennismen du classement de l'ATP et le 150^{ème} mondial qui reste un excellent joueur.
- Ces inégalités sont en outre amplifiées par les inégalités territoriales que favorise le progrès technique. Dans une économie de la connaissance, les firmes ont en effet tendance à se concentrer sur un même territoire pour bénéficier d'**économies d'agglomération** qui prennent ici la forme d'externalités de connaissance dopant la productivité. Le modèle **centre-périphérie** conçu par **P. Krugman** en 1992 permet de bien saisir cette dynamique de concentration géographique de l'activité économique lorsque les rendements sont croissants (ce que permet la connaissance) et que les barrières aux échanges sont faibles. Ce modèle est particulièrement pertinent pour analyser la divergence entre les pays du nord de la zone euro dans lesquels l'activité industrielle s'est agglomérée et ceux du sud dans lesquels l'activité industrielle a disparu.

3 – Le progrès technique est facteur de développement seulement s'il est encadré par des institutions adaptées

A – La nécessité d'une arène démocratique pour dessiner les contours du bien-être

Déterminer en quoi consiste le **progrès humain** dépend fortement des **préférences collectives**. Par exemple, la société française fait preuve de davantage de prudence que la société américaine dans la mise en œuvre des nouvelles technologies. La France interdit ainsi l'exploitation de gaz de schiste au nom du principe de précaution alors que les États-Unis ont autorisé et largement encouragé cette pratique. Selon **E. Laurent et J. Le Cacheux** *Un nouveau monde économique* (2015), c'est aux citoyens de définir dans quelle société ils désirent vivre. La démocratie participative doit être la méthode privilégiée pour déterminer les différentes dimensions constitutives du bien-être et leurs pondérations respectives. Par conséquent, la **définition d'indicateurs de développement humain soutenable** consiste avant tout en une délibération démocratique sur des valeurs et non en une décision technique sur des outils. Cette délibération démocratique peut passer par des conférences citoyennes qui associent experts et citoyens, des consultations en ligne ou bien encore des enquêtes ouvertes visant à faire émerger les dimensions essentielles du bien-être à partir d'un dialogue direct avec les citoyens. En se basant sur ces indicateurs de bien-être humain soutenable, il devient alors possible de piloter efficacement les **politiques publiques** pour garantir que le **progrès technique** serve le progrès dans les différentes dimensions qui comptent pour les populations.

B – Les institutions pour que le progrès technique soit au service du bien-être

- Pour faire en sorte que l'innovation préserve l'environnement au lieu de le détériorer, **P. Aghion, G. Cette et E. Cohen** *Changer de modèle* (2014) proposent de rompre avec les phénomènes de **chemin de dépendance dans les technologies sales** à travers des programmes de subvention de l'innovation verte. C'est le choix qu'a opéré l'Allemagne en subventionnant le développement des énergies renouvelables. Ces auteurs insistent également sur la nécessité de favoriser le **transfert de ces technologies** propres vers les pays en développement.
- Mise en place d'une **taxe carbone** pour inciter les entreprises à innover afin de réduire les émissions de carbone (position de **P. Romer**) et préserver le climat.

- Afin d'éviter une polarisation extrême de la structure sociale dans laquelle une minorité serait extrêmement riche et la majorité serait pauvre, **E. Brynjolfsson et A. McAfee (2015)** proposent d'élever les **taux marginaux supérieurs d'imposition** en créant de nouvelles tranches d'imposition, de créer un fonds national mutualisé permettant de répartir la propriété du capital afin de garantir un revenu à tous les citoyens sous la forme d'un flux continu de dividendes mais aussi d'améliorer l'éducation. Pour éviter la possible disparition de l'emploi, ils préconisent par exemple d'utiliser la **fiscalité** et la réglementation pour orienter le changement technique vers des machines augmentant les capacités humaines plutôt que s'y substituant. Ils signalent également l'intérêt de payer des gens, *via* des associations, pour effectuer des tâches socialement bénéfiques, déterminées à l'issue d'un processus démocratique.
- Les sociétés humaines ont répondu à la **question sociale** induite par la révolution industrielle en créant l'**État-providence**. Aujourd'hui, les risques auxquels sont confrontés les individus se sont étendus au **risque écologique** et légitime selon **E. Laurent** *Le bel avenir de l'État-providence* (2014) la constitution d'un **État social-écologique** pour garantir le bien-être des populations.

Conclusion

Il apparaît de manière incontestable que les relations réciproques entre progrès technique et développement économique ont engendré un processus auto-entretenu d'amélioration séculaire du bien-être humain. Toutefois, de multiples évolutions depuis les années 1970 incitent l'observateur à tempérer les propos dithyrambiques du physicien Dyson à propos du progrès technique. Tout d'abord, le progrès technique, quoique très vivace aujourd'hui, semblerait avoir de moins en moins d'effet sur la productivité et donc sur l'amélioration du bien-être matériel. Ensuite, les populations ont progressivement pris conscience que la dynamique de croissance permise par les différents chocs technologiques s'est traduite par une détérioration du capital naturel, notamment une augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui contribue au réchauffement climatique. Enfin, les formes les plus récentes de progrès technique, les NTIC, accentuent les inégalités économiques et sociales et mettent à l'épreuve les dispositifs de protection sociale bâtis durant les Trente Glorieuses. Ces effets *a priori* négatifs du progrès technique sur le bien-être humain sont toutefois débattus. De nombreux économistes contestent la pertinence du diagnostic de stagnation séculaire en convoquant la thèse du délai entre deux vagues de croissance de la productivité ou la thèse de la mauvaise qui postule l'obsolescence des conventions de la comptabilité nationale pour mesurer efficacement les gains engendrés par le progrès technique. Concernant la dégradation du capital naturel, le progrès technique peut aussi constituer une solution et permettre une croissance verte qui rend compatible préservation de l'environnement et croissance économique. Enfin, l'accroissement des inégalités en haut de la distribution (le Top 1 %) est perçu par un économiste comme P. Aghion comme une incitation nécessaire pour garantir le progrès technologique favorable au bien-être de tous. Assurément, il semble ne pas y avoir de déterminisme technologique. Le progrès technique n'est ni bon, ni mauvais en soi. Partant, il semble absolument nécessaire que les collectivités humaines se dotent d'arènes démocratiques dans lesquelles les populations pourront exprimer leurs préférences collectives afin de bâtir des indicateurs de bien-être intégrant les attentes des citoyens en termes de développement. C'est en se basant sur ces indicateurs que les politiques publiques pourront orienter le progrès technique vers le bien-être humain et durable.

PLAN 2

1 – Le progrès technique a joué un rôle fondamental dans l'amélioration séculaire du bien-être

A – Le progrès technique a permis le développement économique

- Le **progrès technique** accroît le **bien-être matériel** en permettant aux populations d'échapper à la trappe malthusienne. Il est facteur d'une hausse de la productivité globale des facteurs qui permet une croissance économique auto-entretenu (**R. Solow, J. Schumpeter, A. Smith, théories de la croissance endogène**)
- Le **progrès technique** accroît le **bien-être physique et psychologique** : temps libre, santé, relations sociales, libertés (**A. Deaton, 2016 ; O. Marchand & C. Thélot, 1998**)

B – Le progrès technique suppose un certain niveau de développement économique

- L'**innovation** repose sur des **valeurs modernes** (**E. Phelps, 2017, A. Deaton, 2016**)
- Importance des **institutions économiques et politiques inclusives** pour inciter à l'**innovation** (**D. Acemoglu & J. Robinson, 2015 ; D. North, 1991 ; J. Tirole, 2016**).
- Le développement économique **incite** les agents à investir dans le **capital humain** ce qui démultiplie les possibilités de produire de nouvelles connaissances (**G. Becker**)
- Le développement économique engendre une forte croissance démographique qui exerce une **pression créatrice** favorable à l'**innovation** (**E. Boserup, 1971**)
- Multiples **défaillances du marché** (**externalité positive, asymétrie d'information, bien collectif**) qui débouchent sur une accumulation insuffisante des différentes formes de capital qui contribuent directement ou indirectement au progrès technique. Nécessité d'une intervention étatique à travers l'accumulation de **capital public** qui peut être financée par les prélèvements sur l'activité économique (**Robert Barro, 1990 ; Paul M. Romer, 1986 et 1990 ; R. Lucas, 1988**).

2 – Le progrès technique au service du bien-être : un modèle à bout de souffle ?

A – Depuis les années 1970, le progrès technique semble de moins en moins contribuer à l'accroissement du bien-être matériel

- Constat empirique de l'affaiblissement des **gains de productivité**
- Débat entre les **techno-pessimistes** (**R. J. Gordon**) et les **techno-optimistes** (**P. David, G. Clette, P. M. Romer, E. Brynjolfsson et A. McAfee, Ph. Aghion**)

B – Le progrès technique face à la dégradation de l'environnement et au renforcement des inégalités sociales

- Les limites environnementales induites par les révolutions industrielles (**rapport Meadows, rapport Bruntland**) ; création du GIEC pour étudier la nature anthropique du réchauffement climatique. **Défaillances de la coordination marchande** des activités économiques (surexploitation des **biens communs** et **externalités négatives** qui provoque le réchauffement climatique) identifiées notamment par **W. Nordhaus**. Mais le progrès technique peut être envisagé comme une réponse aux problèmes environnementaux : croissance verte et **courbe environnementale de Kuznets**.
- Depuis les années 1980, le **progrès technique** vide la classe moyenne inférieure de ses membres (**D. Thesmar, A. Landier & Catherine**) et diminue les rémunérations de ceux qui sont situés en bas de la hiérarchie sociale. Au sommet de la hiérarchie sociale c'est exactement l'inverse qui se passe ; le progrès technique renforce considérablement les revenus des plus riches (**effet superstar** de **S. Rosen, 1981**). Ces évolutions font craindre l'émergence d'**institutions politiques extractives** servant les intérêts des plus riches au détriment de l'intérêt général. Elles se traduiraient par une baisse de la pression fiscale et une réduction des dépenses pour financer des services publics (éducation, santé et infrastructure). Il en découle une réduction de l'**égalité des chances** et une réduction des **capabilités** des citoyens. (**B. Milanovic, Inégalités mondiales, 2019**)

- Le progrès technique fait également apparaître de **nouvelles formes d'emploi** notamment à travers les plateformes bifaces comme Uber par exemple. Ce sont des situations d'emploi hybride à mi-chemin entre l'**indépendance** et le **salariat** (on parle de **parasubordination**). L'essor de ce type de travail est problématique pour le bien-être humain puisque ces travailleurs vivent à la fois les inconvénients de l'indépendance (une **protection sociale** moins développée que pour les salariés) et les inconvénients du salariat (absence d'autonomie liée à une situation de subordination vis-à-vis du donneur d'ordre). Possibilité d'évoquer aussi ici les plateformes de micro-travail et les risques qu'elles font courir aux travailleurs : risques psychosociaux, dégradation de la qualité du travail et de la sécurité des travailleurs.

3 – Repenser les institutions pour que le progrès technique soit facteur de développement humain durable

A – Bâtir un État social-écologique

- La nécessité d'une arène démocratique pour dessiner les contours du **bien-être** qui dépendent des **préférences collectives**. (E. Laurent et J. Le Cacheux, *Un nouveau monde économique*, 2015)
- Les sociétés humaines ont répondu à la **question sociale** induite par la révolution industrielle en créant l'**État-providence**. Aujourd'hui, les risques auxquels sont confrontés les individus se sont étendus au **risque écologique** et légitimement selon Eloi Laurent (*Le bel avenir de l'État-providence* 2014) la constitution d'un **État social-écologique** pour garantir le bien-être des populations.

B – Certaines de ses réformes institutionnelles se posent à l'échelle mondiale : la nécessité de renforcer la gouvernance mondiale

- La question climatique : tarification mondiale du carbone et **transfert des technologies** vertes dans les PED (J. Tirole, 2016 et P. Aghion, G. Cette, E. Cohen, 2014)
- Pour éviter la mondialisation de l'inégalité, nécessité d'une mondialisation de la **redistribution** (F. Bourguignon, 2012).

Bibliographie pour les deux premiers plans proposés

Joseph Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique*, 1911

Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942

Dominique Guellec et Pierre Ralle, *Les nouvelles théories de la croissance*, La Découverte, 2003

Antonin Bergeaud, Gilbert Cette, Rémy Lecat, *Le bel avenir de la croissance Leçons du 20^{ème} siècle pour le futur*, Odile Jacob, 2018

Philippe Aghion, *Repenser la croissance économique*, Collège de France, Fayard, 2016

Philippe Agion, Cours au collège de France, Chaire Économie des institutions, de l'innovation et de la croissance <https://www.college-de-france.fr/site/philippe-aghion/course-2018-2019.htm>

Académie Royale des Sciences de Suède, « Integrating Nature and Knowledge into Economics », octobre 2018 <https://www.nobelprize.org/uploads/2018/10/popular-economicsciencesprize2018.pdf>: traduction par Martin Anota sur son blog : <http://annotations.blog.free.fr/index.php?post/2018/10/08/Nordhaus-et-Romer>

Daron Acemoglu, James A. Robinson, *Prospérité, puissance et pauvreté Pourquoi certains pays réussissent mieux que d'autres*, éditions Markus Heller, 2015

Angus Deaton, *La Grande Evasion Santé, Richesse et origine des inégalités*, PUF, 2016

Edmund Phelps, *La prospérité de masse*, Odile Jacob, 2017

Patrick Artus, Marie-Paule Virard, *Croissance zéro Comment éviter le chaos ?*, Fayard, 2015

Erik Brynjolfsson, Andrew McAfee, *Le deuxième âge de la machine Travail et prospérité à l'heure de la révolution technologique*, Odile Jacob, 2015

Robert J. Gordon, « La fin de l'âge d'or » in FMI, *Finances & Développement*, juin 2016 <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2016/06/pdf/gordon.pdf>

Joël Mokyr, *La culture de la croissance : les origines de l'économie moderne*, Gallimard, 2019.

PLAN 3

I – PROGRES TECHNIQUE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : UN CERCLE VERTUEUX SOUS CERTAINES CONDITIONS

A – Le progrès technique et la dimension quantitative du développement économique entretiennent entre eux des effets favorables

1. Le progrès technique est à l'origine de phases d'expansion

Explications possibles :

- Thèse de J. Schumpeter (1911) sur le rôle des innovations les cycles économiques. 5 formes d'innovation à l'origine de la phase ascendante : l'innovation de produit ; l'ouverture d'un nouveau marché ; la découverte d'une nouvelle matière première ou d'un nouveau produit semi-ouvré ; l'innovation de procédé ; un nouveau mode d'organisation de la production. Rôle de la destruction créatrice dans la phase descendante.
- Thèse néo-schumpétérienne : G. Mensch (1979) : Il établit une distinction entre trois types d'innovations : les innovations fondamentales, qui sont à l'origine de secteurs entièrement nouveaux ; les innovations de perfectionnement ; les pseudo-innovations, marginales et, en définitive, peu importantes. Pour lui, ce sont seulement les innovations fondamentales qui sont à l'origine des phases d'expansion de longue durée. Elles sont les seules à pouvoir générer de nouvelles industries susceptibles de créer de la croissance économique.
- Modèle de croissance endogène néo-schumpétérien par P. Aghion et P. Howitt (1992),

Illustrations possibles :

- Schumpeter applique sa grille de lecture aux trois cycles longs identifiés par N. Kondratieff (1939). Ainsi, le premier cycle (1790-1849) s'appuie sur l'introduction de la machine à vapeur et l'essor de l'industrie textile. Le deuxième cycle Kondratieff (1849-1896) se fonde sur le chemin de fer et la métallurgie. Le troisième cycle qui commence en 1897 renvoie à l'essor de l'électricité et de la chimie.
- Les innovations fondamentales sont intervenues pour G. Mensch en 1764, 1825, 1886 et 1935. La croissance d'après-guerre aurait été permise par les innovations des années 1930. En revanche, depuis les années 1970, l'économie des pays occidentaux se trouverait dans une nouvelle « impasse technologique ».

2. Le progrès technique élève la productivité globale des facteurs et évite l'état stationnaire

Explications possibles :

- Modèle de R. Solow (1956) : la fonction de production avec la mesure du poids du « résidu » dans la contribution à la croissance économique ; le rôle du progrès technique dans la sortie de l'état stationnaire.

Illustrations possibles :

- Étude classique de Carré, Dubois, Malinvaud dans « Abrégé de la croissance française » (1972) : le résidu de Solow expliquerait la moitié du TCAM de 5 % entre 1951 et 1969.
- Étude plus récente : Le site de l'OCDE évalue les contributions des différents facteurs de production : En 2017, les contributions du travail, du capital en TIC, du capital non TIC et de la PGF étaient respectivement de 0,6 ; 0,4 ; 0,3 et 0,8 points de pourcentage pour une hausse du PIB en volume de 2,2 %.

3. La croissance endogène : un cercle vertueux entre le progrès technique et la croissance économique

Explications possibles :

- P. Romer sur l'accumulation de capital physique (1986)
- R. Lucas sur l'accumulation de capital humain (1988)
- P. Romer sur l'accumulation des connaissances technologiques (1990)
- P. Barro sur les dépenses publiques d'investissement (1990)

Illustration possible : D. Aschauer (1989) : il obtient une élasticité estimée de la production aux Etats-Unis par rapport aux dépenses publiques non militaires d'environ 0,36, supérieure à la contribution du capital privé estimée à 0,27. Ainsi, une augmentation de 1 % du capital public entraîne une hausse de 0,36 % du PIB, dans le premier cas, et 0,27 % dans le second.

4. Le progrès technique, un élément structurant des stratégies de développement

Explications possibles :

- W.W. Rostow (1960) : le progrès technique dans l'agriculture et l'industrie joue un rôle essentiel dans les « conditions préalables au décollage » avant l'entrée dans une phase de croissance irréversible, le « take off » ou « décollage »
- L'industrialisation par substitution aux importations
- L'industrialisation par industries industrialisantes avec les « effets d'entraînement » de Perroux (1965)
- L'industrialisation par substitution d'exportation avec la théorie du « vol d'oies sauvages » de K. Akamatsu

Illustrations possibles : il est possible d'illustrer le cas de chaque stratégie de développement avec des exemples correspondants : La révolution industrielle britannique pour Rostow ; le cas du Brésil dans les années 1930-1940 pour l'industrialisation par substitution aux importations ; l'Algérie dans les années 1960 pour l'industrialisation par industries industrialisantes ; les dragons asiatiques (la Corée du Sud, Singapour, Taiwan, Hong Kong) dans les années 1980 pour l'industrialisation par substitution d'exportation.

B - Le progrès technique et la dimension qualitative du développement économique entretiennent également entre eux des effets favorables

1 – Le progrès technique satisfait les besoins des agents par un effet de déversement

Explication possible : La théorie du déversement par A. Sauvy (1980) : la hausse des gains de productivité a entraîné un déversement des emplois du secteur primaire vers le secteur secondaire puis vers le secteur tertiaire. Ce déversement se traduit par une hausse progressive du niveau de vie. Les besoins primaires sont progressivement satisfaits et les besoins secondaires apparaissent avec la production croissante de services.

Illustrations possibles :

- Données historiques de C. Thélot et O. Marchand (1997) qui soulignent la baisse continue du nombre d'actifs dans le secteur primaire depuis le début du XIX^{ème} siècle, la hausse du nombre d'actifs dans le secteur secondaire entre le début du XIX^{ème} siècle et les années 1970 et la hausse du nombre d'actifs dans les services depuis le XIX^{ème} siècle avec une nette accélération à partir des années 1950 et surtout depuis les années 1970.

- Données récentes : 3,9 % des personnes en emploi de 15 ans ou plus travaillent dans le secteur de l'industrie, 6,6 % dans la construction, 2,8 % dans l'agriculture et 75,7 % dans le secteur tertiaire en 2014 en France (INSEE).

2. Le cercle vertueux entre la santé et le progrès technique

Explication possible : Il existe un cercle vertueux entre le progrès technique et les progrès dans le domaine de la santé. D'un côté, le progrès technique améliore le niveau de santé de la population (espérance de vie, espérance de vie en bonne santé, baisse du nombre de maladies). D'un autre côté, l'amélioration de la santé contribue au progrès technique comme l'indique le modèle de P. Aghion, P. Howitt et F. Murtin (2012)

Illustrations possibles :

- Pour souligner les effets du progrès technique sur la santé : rôle de la vaccination (variole, rage), des médicaments (pénicilline), des techniques d'imagerie médicale (radiographie à la fin du XIX^{ème}), progrès dans la chirurgie.
- Pour souligner les effets d'une bonne santé sur le progrès technique : P. Aghion, P. Howitt et F. Murtin (2012) : les trois auteurs trouvent en effet qu'un niveau initialement élevé de l'espérance de vie et une amélioration rapide de celle-ci ont un impact significativement positif sur la croissance du PIB par tête. En se focalisant ensuite sur les seuls pays de l'OCDE, ils montrent que la réduction de la mortalité, spécialement avant 40 ans, génère d'importants gains de productivité.
- En France, l'espérance de vie atteint 30 ans à la fin du XVIII^{ème} siècle, puis fait un bond à 37 ans en 1810 en partie grâce à la vaccination contre la variole inventée par Jenner.
- En 2017, l'espérance de vie en France atteint 79,5 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes).

3. Le cercle vertueux entre l'éducation et le progrès technique

Explication possible : Modèle de croissance endogène de R. Lucas (1988)

Illustrations possibles :

- E. Glaeser, R. La Porta, F. Lopez-de-silanes, A. Shleifer (2004) : Selon eux, les différences en termes de développement économique observées entre les pays s'expliqueraient avant tout par des différences en termes de scolarité.
- Exemples de Taïwan, de la Corée du Sud où l'on observe une hausse du taux d'alphabétisation et une hausse du revenu par habitant à partir des années 1980.

C – Progrès technique et développement économique : un cercle vertueux sous conditions

1 – Les institutions créent un cadre favorable au progrès technique et développement économique.

Explications possibles :

- La nouvelle économie institutionnelle qui met l'accent sur le rôle des institutions, notamment formelles, dans le développement économique. Sans l'existence de ces institutions, dont les droits de propriété, il y a peu d'incitation au progrès technique et au développement économique. Cette réflexion a été initiée par les travaux de D. North (1968).
- Cette réflexion a été poursuivie par D. Acemoglu et J. Robinson (2012) : ils réitèrent l'importance des institutions formelles dans le développement économique, mettant notamment l'accent sur l'importance des droits de propriété, qui sont propices à l'accumulation du capital et à l'innovation.

Illustrations possibles :

- D. North montre que les institutions ont joué un rôle plus important que les inventions techniques dans le développement du commerce transocéanique entre 1600 et 1850.
- D. Acemoglu, S. Johnson et J. Robinson (2001) : Ces économistes soutiennent que la qualité des institutions formelles est le facteur principal du développement dans les pays où il y a eu une colonisation de peuplement (Etats-Unis, Australie, Hong-Kong...) contrairement aux pays où il y a eu une colonisation d'extraction (Niger...).

2. L'intervention publique crée également un cadre favorable au progrès technique et au développement économique.

Explications possibles :

- Théorie de List sur la « protection des industries naissantes » (1841)
- Théorie de A. Gershenkon (1962) sur le rôle de l'Etat (protectionnisme, importations de savoirs-faire, investissements publics) dans le processus de rattrapage économique des pays à industrialisation tardive sur les pays à industrialisation précoce dans la seconde moitié du XIXème siècle
- Barro présente un modèle où les dépenses publiques d'investissement, qui sont des biens publics (non rivaux et non exclusif), contribuent à la croissance de la production (1990)
- Rôle des politiques commerciales stratégiques chez P. Krugman et D. Helpman (1985)

Illustrations possibles :

- Exemple d'Airbus en Europe pour les politiques commerciales stratégiques.
- D. Aschauer (1989) pour une étude empirique du modèle de Barro.
- En Corée du Sud, l'Etat est intervenu massivement comme planificateur et coordonnateur du développement dans les années 1960-1970 (Pohand Iron and Steel Company)
- Parmi les pays à industrialisation tardive caractérisés par une forte intervention de l'Etat dans la seconde moitié du XIXème siècle, on trouve l'Allemagne, le Japon ou la Russie.

II – LE PROGRES TECHNIQUE CONFRONTÉ AUX ENJEUX ACTUELS DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A – Un progrès technique plus rare face à la menace d'une stagnation séculaire

1 – La baisse de la productivité globale des facteurs conduirait à une stagnation séculaire

Explications possibles :

- A. Hansen (1938) : il défend l'idée d'une stagnation de l'emploi sans intervention du gouvernement pour stimuler la demande.
- Les explications par l'offre de la stagnation séculaire : R. Gordon (2012) : Les technologies les plus récentes (numérisation, robotique, biotechnologies, économie collaborative...) ne permettraient pas des gains de productivité à l'avenir. La troisième révolution industrielle aurait atteint son climax à la fin des années 1990. Il n'y a aucun changement technologique majeur à venir, mais un simple perfectionnement des technologies (plus petites...).

Illustrations possibles :

- Discours de Summers devant le FMI en 2013 où il soutient la thèse d'une stagnation séculaire. Suite à la crise 2008-2009, la reprise a été particulièrement lente dans les pays avancés et ce malgré les politiques monétaires ultra accommodantes menées par les banques centrales. Il s'éloigne même au cours du temps de sa trajectoire tendancielle de long terme, ce qui suggère une détérioration de la production potentielle aux Etats-Unis, zone euro, Japon et Royaume-Uni depuis 2008 ;
- A. Bergeaud, G. Cette et R. Lecat (2017) pour des données sur la tendance longue.

2 – La possible existence d’une nouvelle révolution industrielle, facteur de croissance économique

Explications possibles :

- E. Brynjolfsson et A. McAfee (2015) : nous sommes à l’aube d’un deuxième âge de la machine avec une recombinaison des processus productifs existants grâce à la puissance croissante des ordinateurs et de la connectivité. Un potentiel d’innovation donc qui conduirait à une accélération de la croissance.
- J. Rifkin, « La troisième révolution industrielle » (2012) : une nouvelle révolution industrielle qui mêle NTIC et utilisation des énergies renouvelables seraient à l’origine d’une nouvelle phase de croissance économique.
- A. Bergeaud, G. Cette et R. Lecat (2017) : Le ralentissement de la productivité pourrait n’être que temporaire sous l’effet de nouvelles innovations (l’accélération des gains de performances des TIC ; l’extension de l’utilisation des performances existantes des TIC dans de nombreux domaines d’activités économiques) et de politiques économiques et d’institutions adéquates.

Illustrations possibles :

- La période de la « nouvelle économie » qui se traduit par des gains de productivité élevés aux USA. D’après A. Sode (2016), la croissance de la PGF aurait expliqué la moitié de la croissance de la productivité du travail aux États-Unis entre 2000 et 2004.

3 – Les politiques économiques face à la stagnation séculaire

Explication possible : La stagnation séculaire n’apparaît pas comme une fin en soi pour des économistes. Plusieurs types de politiques économiques peuvent être mobilisés. Certaines politiques économiques visent à stimuler précisément le progrès technique ; d’autres, à visée plus large, doivent stimuler la croissance économique.

Illustrations possibles :

- P. Artus, M-P. Virard (2015) défendent des politiques économiques à visée large qui stimulent l’offre (SMIC qui baisse à 50 % du salaire médian, recul de l’âge de la retraite, développer l’apprentissage, etc.) tout en assurant une meilleure répartition des richesses qui évitent les conflits sociaux.
- L. Fontagné, G. Wolff, P. Mohnen (2014) défendent des politiques industrielles qui stimulent l’innovation (favoriser l’investissement en RD, développement des pôles de croissance...).

B – Le progrès technique face à la soutenabilité du développement économique

1 – Le progrès technique s’opposerait à un développement économique durable

Explication possible : le progrès technique s’est traduit par une production industrielle et matérielle croissante depuis le début du XIX^{ème} siècle qui se caractérise par un épuisement des ressources naturelles et des émissions polluantes (CO₂, méthane...). Il s’agit de la thèse de la soutenabilité forte. Cette thèse est portée par le Club de Rome avec Meadows et toute son équipe du MIT (1972). Il établit un modèle à partir de cinq paramètres (population, production alimentaire, industrialisation, pollution et utilisation des ressources naturelles) qui aboutit à la conclusion que l’augmentation du nombre d’individus sur la planète qui consomment et polluent de plus en plus dans un monde fini entraîne une détérioration des ressources naturelles.

Illustration possible : d'après les conclusions du quatrième rapport du Groupement intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique est en grande partie liée aux activités humaines non seulement de production mais aussi de commercialisation (transport notamment) et de consommation. Depuis les années 1970, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont été multipliées par 2 sous l'effet de la croissance économique et de la forte augmentation de la demande d'énergie fossile provenant des pays émergents.

2 – Le progrès technique pourrait mener à une croissance économique « verte »

Explication possible : Les tenants d'une croissance verte soutiennent que le progrès technique pourrait être la solution aux défis environnementaux à venir. L'innovation « verte » permettrait d'assurer un développement économique durable (Rapport Brundtland, 1987) en créant un avantage compétitif et en respectant les ressources naturelles. Cette thèse est soutenue par M. Aglietta et T. Brand (2012) : le développement durable doit être un nouveau contrat social européen : la croissance verte devrait avoir des retombées économiques et sociales positives (créations d'emplois, amélioration de la qualité de vie).

Illustration possible : D. Bureau, L. Fontagné et P. Martin (2013) défendent cette conception : « orienter l'effort d'innovation industrielle et l'offre de biens et services en faveur des économies d'énergie est une nécessité absolue du point de vue de la dynamique des avantages compétitifs ». Ils citent le cas de l'Allemagne qui a construit un avantage compétitif en matière d'éolienne.

3 – La croissance verte serait toutefois insuffisante pour assurer un développement durable

Explications possibles :

- J. Gadrey (2015) : La croissance verte demeure pour lui « une utopie scientiste ». Il mobilise plusieurs arguments : le stock des matériaux rares qui sont intensivement utilisés dans les énergies renouvelables s'épuise ; la croissance verte demeure une forme de « croissance », elle suppose donc une production toujours plus importante, émettrice de CO₂ alors qu'il faudrait diminuer les émissions. Il s'oppose également à la thèse d'une croissance immatérielle : le progrès technique s'accompagnerait d'une tertiarisation, d'un développement des services qui consommeraient moins de ressources naturelles. Pour autant, nous dit Gadrey, les pays les plus « serviciels » sont ceux dont l'empreinte écologique est la plus lourde (les services s'appuient sur des biens manufacturés...).
- Effet Rebond mis en évidence par S. Jevons : certains gains environnementaux obtenus grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation, chauffage plus performant, diminution des consommations des véhicules, etc.) vont être annulés par une augmentation des usages.
- Thèse de la décroissance : Elle est soutenue, entre autres, par N. Georgescu-Roegen (1971, 1979) : il s'inspire de la thermodynamique pour dénoncer les effets néfastes du capitalisme sur l'environnement. Lorsqu'on applique les principes de la thermodynamique à l'économie, il ressort qu'à mesure que l'homme utilise l'énergie des ressources naturelles, celle-ci prend des formes de plus en plus inutilisables pour l'homme. Il donne l'exemple des particules de gomme sur la route laissée par les pneus des automobiles qui n'ont pas disparu mais qui deviennent inutilisables. Ainsi, la croissance matérielle entraîne la dégradation inéluctable, suite à leur usage, des ressources naturelles.

Illustrations possibles :

- Il est possible d'illustrer l'effet rebond par le cas de l'automobile.
- Exemple pris par J. Gadrey pour illustrer sa thèse : au sujet des matériaux rares, les gisements exploitables de plomb à un coût admissible seront épuisés d'ici 2030 alors que 71 % de sa production sert à fabriquer des batteries ; les gisements exploitables de cuivre à un coût admissible seront épuisés d'ici 2040. Le bilan carbone des nouvelles technologies est très élevé : un ordinateur de bureau avec son transport génère 1,3 tonne de CO₂ alors que les émissions par personne ne devraient pas dépasser 1,7 à 1,8 tonne par an dans un monde durable.

C – Le progrès technique face à la persistance d’un niveau de chômage élevé et une polarisation accrue sur le marché du travail

1 – Le progrès technique menace les emplois aux tâches répétitives

Explication : Le progrès technique est biaisé : il a tendance à se réaliser à l’encontre des travailleurs qui ont des tâches répétitives. L’automatisation des procédés remplace progressivement les emplois à tâches répétitives. Le progrès technique a toujours été accusé de supprimer des emplois. Cette thèse existe depuis l’Antiquité comme le rappelle A. Sauvy (1980). La révolution industrielle au XIX^{ème} siècle a été pointée du doigt et aujourd’hui, c’est au tour des NTIC.

Illustrations possibles :

- Exemple historique avec la révolte des luddites au début du XIX^{ème} (1811-1812) : en Angleterre des artisans (tondeurs, tricoteurs sur métiers à bras) s’opposèrent aux employeurs qui favorisaient l’emploi de machines. Les luddites cassaient les machines pour s’opposer à leur mise en place.
- Etude empirique plus contemporaine : l’étude empirique de D. Autor, F. Levy et R. Murnane (2003) souligne, entre 1960 et 1998, le déclin des emplois intermédiaires fondés sur des tâches répétitives et routinières qui seraient peu à peu remplacées par les ordinateurs et robots.

2 – Le progrès technique peut être créateur d’emplois et polariser le marché du travail

Explications possibles :

- La thèse du déversement de A. Sauvy (1980) : il y a eu un double déversement depuis la révolution industrielle puisque les emplois du secteur agricole ont été déversés vers le secteur industriel, puis ceux du secteur industriel vers ceux du secteur tertiaire grâce à la hausse des gains de productivité.
- Le progrès technique est biaisé en faveur des plus qualifiés qui font face à des tâches intellectuelles non répétitives, qui doivent analyser et résoudre des problèmes dans le cadre de tâches intellectuelles. Il est également biaisé en faveur des salariés qui ont des tâches manuelles qui nécessitent la combinaison de mouvements moteurs précis puisque l’automatisation des procédés n’est pas encore suffisante pour les remplacer.
- Le progrès technique a alors tendance à polariser le marché du travail : les emplois intermédiaires aux tâches répétitives disparaissent, tandis que sont créés d’un côté des emplois fortement rémunérés (recherche, innovation...) et de l’autre des emplois manuels à bas salaire (livraison, transports, service à la personne...).

Illustration possible :

- Étude empirique de J. Harrigan, A. Reshef et F. Toubal (2016) : la part des heures travaillées des professions à rémunération intermédiaire (professions administratives et commerciales, ouvriers qualifiés, employés administratifs), fondées sur des tâches répétitives, diminuent au profit des professions intellectuelles à hauts salaires et celles manuelles à bas salaire.

3 – Les politiques de l’emploi peuvent agir sur le marché du travail

Explications possibles :

- B. Palier : Pour éviter la polarisation, il faudrait des politiques de l’emploi qui favorisent la création d’emplois de qualité : investissement dans les secteurs de pointe, dans la RD, politique générale de montée en qualité des produits et des services. Il faudrait également revaloriser les emplois manuels mal rémunérés dit souvent « non qualifiés ».
- P. Artus, M-P. Virard (2015) : il convient de baisser le coût du travail, notamment des emplois les moins qualifiés (une baisse du SMIC à 50 % du salaire médian)

- Des politiques malthusiennes qui visent à partager le temps de travail avec notamment la réduction du temps de travail ou réduire l'âge de départ à la retraite.
- Des politiques de l'emploi tournées vers la flexisécurité pour renforcer la formation continue.

Illustrations possibles :

- Politiques malthusiennes : d'après la DARES, les 35 heures sur la période 1998-2002 auraient été à l'origine, selon les différentes estimations (DARES...) de la création de 350 000 postes.
- Flexisécurité : le rôle des pays scandinaves.

Bibliographie :

- Acemoglu D., Robinson J., *Why Nations fail*, 2012
- Acemoglu D., Johnson S., et Robinson J. « The Colonial Origins of Comparative Development: an Empirican Investigation » in *The American Economic Review*, 2001
- Aghion P., Howitt P. « A model of growth through creative destruction », in *Econometrica*, 1992
- Aghion P., Howitt P. et Murtin F., « The Relationship Between Health and Growth: When Lucas Meets Nelson-Phelps », in *Review of Economics and Institutions*, 2012
- Aglietta M., Brand T., *New Deal pour l'Europe*, 2012
- Artus Patrick, Virard Marie-Paule, *Croissance Zéro*, 2015
- Aschauer D., « Is public expenditure productive », in *Journal of Monetary Economics*, 1989
- Autor D., Levy F. et Murnane R., « The skill content of recent technological change : an empirical exploration », in *The Quaterly Journal of Economics*, 2003
- Barro R., « Government Spending in A Simple Model of Endogeneous Growth », 1990
- Bergeaud A., Cette G., et Lecat R., « Croissance de long terme et tendances de la productivité. Stagnation séculaire ou simple trou d'air ? », *Revue de l'OFCE*, 2017
- Brynjolfsson E., McAfee A., *Le deuxième âge de la machine*, 2015
- Bureau D., Fontagné L et Martin P., « Energie et compétitivité », *Notes du CAE*, 2013
- Carré J-J., Dubois P., Malinvaud E., *Abrégé de la croissance française*, 1972
- Fontagné L., Wolff G., Mohnen P., « Pas d'industrie, pas d'avenir ? », *Notes du CAE*, 2014
- Gadrey J., *Adieu à la croissance*, 2015
- Georgescu-Roegen N., *The entropy law and the economic process*, 1971
- Georgescu-Roegen N., *La décroissance*, 1979
- Gerschenkron A., «Economic Backwardness in Historical Perspective », 1962
- Glaeser E., La Porta R., López-de-silanes F., Shleifer A., « Do institutions cause growth? », in *Journal of Economic Growth*, vol. 9, n° 3, 2004
- Gordon R., « Is U.S. economic growth over ? Faltering innovation confronts the six headwinds », *NBER Working Paper*, 2012
- Hansen A., « Full recovery of stagnation » (1938)
- Harrigan J., Reshef A. et Toubal F. « The march of the technies : technology, trade and job polarization in France, 1994 et 2007 », *NBER Working Paper*, 2016
- Krugman P., Helpman E., « Market Structure and Foreign Trade », 1985
- List F., *Système national d'économie politique*, 1841
- Lucas R., « On the Mechanics of Economic Development », in *Journal of Monetary Economics*, 1988
- Mankiw N.G., Romer D. et Weil D.N., « A contribution to the empirics of economic growth, quarterly », *Journal of Economics*, vol.107, n°2, 1992
- Mensch G., *L'impasse technologique*, 1979
- North D., « Sources of Productivity Change in Ocean Shipping, 1600-1850 », in *Journal of Political Economy*, 1968
- Perroux F., «Les techniques quantitatives de la planification », 1965
- Rifkin J., *La troisième révolution industrielle*, 2012
- Romer P., « Increasing Returns and Long Run Growth », in *Journal of Political Economy*, 1986
- Romer P., « Endogenous technical change », in *Journal of Political Economy*, 1990
- Rostow W.W., *Les étapes de la croissance*, 1960

Sauvy A., *La machine et le chômage*, 1980

Schumpeter J., *Business Cycles*, 1939

Schumpeter Joseph, *Théorie de l'évolution économique*, 1911

Solow Robert, « A Contribution to the Theory of Economic Growth », *Quarterly Journal of Economics*, 1956

Thélot C. et Marchand O., *Le travail en France (1800-2000)*, 1998

2.3.2. Question portant sur l'histoire de la pensée ou sur l'épistémologie (4 points) :

« Apports et mises en perspective critiques du courant monétariste ».

Dans les années 1960 le courant monétariste, créé par Milton Friedman (1912-2006), remet fortement en question le paradigme dominant de l'époque en sciences économiques, à savoir le keynésianisme de la synthèse et s'impose à partir des années 1970 comme un cadre de référence pour les politiques économiques.

1 – Une critique radicale du keynésianisme

Friedman s'oppose aux politiques conjoncturelles keynésiennes à différents niveaux.

Tout d'abord, il conteste la théorie de la demande de monnaie de Keynes, pour qui la demande de monnaie exprime une « préférence pour la liquidité ». Friedman reformule la théorie quantitative de la monnaie à travers une approche de la dichotomie faible. A court terme, la hausse de la masse monétaire par la banque centrale produit des effets réels parce que les salariés, victimes de l'illusion monétaire, pensent que leur salaire réel a augmenté. Ils augmentent donc leur offre de travail, ce qui stimule l'activité économique et diminue le chômage. Mais, à plus long terme, la monnaie redevient neutre, parce que dotés d'anticipations adaptatives, les salariés évaluent de mieux en mieux l'inflation et réajustent à la baisse leur offre de travail. Le chômage revient à son niveau naturel (NAIRU : Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment).

Ensuite, La théorie du revenu permanent apparaît également comme une critique des politiques de relance keynésienne. En effet, dans une logique keynésienne, la politique monétaire de relance (création monétaire), est une source de croissance économique. Elle profite aux ménages qui, disposant d'un revenu courant plus élevé, consomment davantage. Les entreprises anticipent une demande globale plus forte, investissent, produisent davantage, d'où un cercle vertueux de croissance économique. Or, pour Friedman, ce n'est pas parce le revenu courant des ménages augmente qu'ils consomment plus pour autant à long terme puisque ce n'est pas le revenu courant qui détermine leur demande de monnaie, mais le revenu permanent. A long terme, ce dernier est stable, les ménages ne cherchent donc pas à augmenter leur niveau d'encaissees réelles, ni leur volume de consommation. La politique de relance d'obédience keynésienne ne mène donc à long terme à une relance de la croissance économique puisque la demande est stable, mais uniquement à une inflation par un effet d'encaissees réelles

2 – Les critiques du monétarisme

- **Des critiques internes** : Le choix des hypothèses dans les modèles de Friedman : anticipations adaptatives, plein emploi, rationalité, information transparente...
- **Des critiques externes** :
 - ✓ Le refus de l'intervention publique et le rôle des politiques de régulation conjoncturelles
 - ✓ Les politiques de désinflation peuvent produire des effets d'hystérèse (Blanchard et Summers 1986) et sont coûteuses en termes de croissance potentielle pour les économies.
 - ✓ Critique de la théorie quantitative de la monnaie
 - ✓ Nouvelle économie keynésienne
 - ✓ Courant de la monnaie endogène et question de l'endettement.
 - ✓ Chômage classique/keynésien ; conjoncturel/structurel...
 - ✓ L'origine de la demande de monnaie

3 – La postérité

- L'adoption de l'hypothèse d'anticipation rationnelle par la nouvelle économie classique qui neutralise la monnaie même à court terme. A partir de cette hypothèse, critique de R. Lucas à l'égard des modèles du keynésianisme de la synthèse.
- Importance de la crédibilité des banques centrales pour que la politique monétaire soit efficace. Cette crédibilité peut être assurée par l'indépendance des banques centrales par rapport au pouvoir politique pour éviter l'incohérence temporelle des politiques optimales (Kydland et Prescott)
- Efficacité débattue de l'approche monétariste de la BCE avec les politiques monétaires d'injection de liquidités (quantitative/qualitative easing...).

Connaissances mobilisables

Notions, concepts et idées : courbe de Phillips, anticipations adaptatives, anticipations rationnelles, politique discrétionnaire/politique de règle, illusion monétaire, chômage naturel, politique conjoncturelle/politique structurelle, théorie quantitative de la monnaie, revenu courant/ permanent, stagflation

Apports

- Existence d'un chômage naturel qui correspond à l'état de repos d'un système économique ;
- Néo-quantitativisme : monnaie active à court terme mais neutre à moyen terme ;
- Critique des politiques monétaires de relance keynésienne (stop and go) ;
- Il faut neutraliser la politique monétaire en l'encadrant par des règles (inflation) ;
- La lutte contre le chômage passe par des politiques structurelles, pas par des politiques conjoncturelles.

Mises en perspectives critiques

- La radicalisation des thèses monétaristes par la nouvelle économie classique ;
- La nouvelle économie keynésienne comme réincarnation du keynésianisme en tant qu'alternative au monétarisme ;
- Critique de l'approche monétariste par les théories endogènes de la monnaie, notamment suite à la crise des subprimes.

2.4 – Reprographie de deux excellentes copies (n°455373 : 20/20 et n°456266 : 18/20)

Epreuve : 707 Matière : 0430 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotez chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placez les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dissertation: Progrès technique et développement économique

Dans sa lettre à nos petits enfants (1923), l'économiste britannique John Maynard Keynes imaginait l'état de l'économie à la fin du XIX^{ème} siècle, et les conditions de vie qui accablent les individus. Il considérait alors que grâce au progrès technique, la productivité des habitants des pays développés serait multipliée. Les individus pourraient ainsi progressivement cesser de travailler et, après s'être adaptés à l'abandon de cette habitude de vie (à la suite d'une "maladie nerveuse" consécutive), pourraient vivre mieux en s'adonnant aux arts et à la culture, leurs besoins absolus étant satisfaits.

Ainsi, pour Keynes comme pour de nombreux économistes également, le progrès technique apparaît comme la clé du développement économique. Le progrès technique désigne en effet la mise en œuvre dans l'économie d'innovations de différentes natures (de marché, de procédé, de produit), amenant principalement à augmenter la productivité d'un ou plusieurs facteurs de production, ou bien la qualité de produits ou procédés techniques. Ces effets entraînent d'autre part, en cascade, dans l'économie, en permettant notamment et principalement sa croissance, c'est-à-dire la hausse de la production. Pour de multiples raisons liées à la croissance notamment, le progrès technique améliore les conditions de vie des individus et donc le développement économique. Par cette notion, nous entendons plusieurs choses. Le terme de développement peut se référer à l'Indicateur de Développement Humain (IDH), créé par A. Sen en 1990 au sein du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Celui-ci mesure le développement comme étant un ensemble d'éléments comme le Niveau National Brut (depuis 2017, il remplace le Produit Intérieur Brut) par habitant, le nombre de personnes scolarisées ainsi que le niveau d'éducation, et enfin, l'espérance de vie à la naissance. En 2019, le pays qui a

L'IDH le plus élevé est la Norvège (0,949), d'après l'économie mondiale 2019 (CEPII). Le progrès technique peut jouer sur ces éléments, et ces éléments eux-mêmes (notamment l'éducation) peuvent influencer le progrès technique. Ainsi, les deux phénomènes semblent inextricablement liés. Cependant, le développement ne se résume, tout d'abord, à la croissance, sur laquelle influe fortement le progrès technique. Le développement économique, au sens large, renvoie aussi à la qualité de vie d'une population, notamment à ses capacités concrets d'agir au quotidien mais aussi à sa possibilité de vivre durablement, avec un niveau de vie élevé, c'est à dire notamment sans subir de dégradations de son environnement. Le développement durable (notion créée par le rapport Brundtland de 1987) apparaît comme un élément tout à fait important du développement économique d'un pays, notamment face aux problèmes écologiques que nos sociétés seront amenées à affronter. Ainsi, la croissance, que le progrès technique amène à accélérer et entretenir, provoque des dégradations de la qualité de vie, pour ces raisons, et ne semble pas forcément au service de tous. De ce fait, le progrès technique n'apparaît pas forcément comme une solution à ces problèmes, et ne semble pas forcément nécessaire au développement économique, celui-ci pouvant s'en passer.

Le progrès technique va-t-il nécessairement de pair avec le développement économique ?

Parce qu'il entretient la croissance économique, élément clef du développement d'une économie, et contribue par ses effets à améliorer le niveau de vie général de la population, le progrès technique apparaît lié avec le développement économique, ce d'autant plus que une économie développée peut favoriser le progrès technique (I). Cependant, parce que le développement économique suppose aussi, et même surtout, que les individus obtiennent davantage de possibilités dans leur vie, et que l'avenir de l'environnement dans lequel ils vivent ne soit pas menacé, alors le progrès technique ne semble pas forcément en mesure d'améliorer le développement économique (II).

I - Le progrès technique et le développement économique sont liés car ils s'influencent mutuellement.

Le progrès technique est un facteur clef de la croissance économique et donc du développement économique, et ce développement peut entretenir le progrès technique, ce qui crée un cercle vertueux. En effet, le progrès technique fut choquée comme étant un élément expliquant une grande partie de la croissance économique, et l'amélioration de la productivité qui en découle contribue à améliorer le niveau de vie de la population (A). Les théories économiques du développement, qui s'intéressent plus particulièrement aux pays en voie de développement ou dans une situation économique assez précaire, ont montré à quel point le progrès technique, avec l'aide de l'Etat notamment, peut améliorer rapidement le développement de ces pays (B). Enfin, les théories de la croissance endogène ont montré le rôle du progrès technique dans celle-ci, mais aussi d'autres facteurs comme l'éducation, dont une économie développée dispose (C).

Ⓐ Le progrès technique est la source principale de la croissance économique, et donc du développement économique.

Le progrès technique fut mis en évidence par de nombreux économistes comme étant la source de la croissance économique, pouvant en expliquer une large part. Cette croissance économique "déjà" par le progrès technique peut permettre des transformations de l'économie qui bénéficient au bien-être de la population, cet élément participant aussi au développement économique (notamment via l'espérance de vie). En effet, une récente note de l'OCDE de la Banque de France, rédigée par Gilbert Collé et al., montrait qu'au moins 50% de la croissance française des vingt dernières années pouvait s'expliquer par le progrès technique. Cela rejoint les travaux fait notamment dans les années 1970 par E. Naliniand et al. sur la croissance française des "Trente Glorieuses" (1945-1973), les chiffres étant les mêmes. En effet, le progrès technique participe de la "Productivité Globale des Facteurs" (PGF) à dire celle qui n'est pas expliquée par le facteur travail et capital. Cette PGF fut mise en évidence par R. Solow en 1956. Selon lui, elle expliquerait 87,5% de la croissance des Etats-Unis de 1909 à 1949. Il considère que le progrès technique est un élément central de cette PGF, qui a permis la croissance. Plus tôt, l'économiste autrichien Joseph A. Schumpeter avait mis en évidence le rôle des innovations, et donc du progrès technique, dans l'explication de long cycles de croissance économique durant entre 40 et 60 ans et mis en évidence par Kondratieff. Dans Business cycles (1939), il montre que le progrès technique améliore la productivité de certaines entreprises grâce à la mise en œuvre d'innovations celles-ci font augmenter la production et incitent les

autres entreprises à développer des innovations pour suivre le nouveau rythme de production permis par le progrès technique. Celui-ci se répand alors, par "grappes", dans l'économie, et entraîne un processus de "destruction créatrice", les anciennes entreprises ou anciens secteurs moins productifs étant remplacés par les entreprises plus productives, ce qui entraîne un cycle de croissance élevée.

Schumpeter insiste sur le rôle de l'entrepreneur qui, prenant des risques, introduit ces innovations. Le progrès technique, entraînant la croissance, amène de nombreux avantages économiques qui augmentent le bien-être économique de la population, c'est à dire son utilité. En augmentant la productivité, le progrès technique permet de produire davantage et moins cher, ce qui augmente les surplus de consommateurs qui étaient prêts à acheter moins de produits, ou moins cher. Le progrès technique peut aussi inciter les entreprises (ou bien les autorités politiques) à réduire le temps de travail, l'entreprise pouvant produire autant avec moins de travailleurs. Ainsi, Nashond et Thiélot (Le travail en France, 1997), montrent qu'entre 1800 et 1997, la productivité de l'économie française a été multipliée par 28. Dans le même temps, le temps de travail d'un individu pendant une année est passé de plus de 3000 heures à 1600 heures.

Sans créer abusivement un lien de causalité entre ces deux variables, les deux auteurs précisent que la baisse du temps de travail annuel moyen est été rendue bien plus imprévisible sans les effets permis par le progrès technique. Enfin, le progrès technique peut permettre aux entreprises de produire de nouveaux biens et services ou de nouvelles variétés, ce qui, d'après Skiglitz et Dixit ("Nonpolistic Competition and the Optimal Product Diversity", 1997), tend à augmenter l'utilité des consommateurs. Ainsi, pour ces multiples raisons, le progrès technique améliore le bien-être de la population, notamment en augmentant les quantités produites à travers le processus de croissance. Le progrès technique est ainsi également un terme important au développement économique de certains pays moins développés.

② Le progrès technique fait le moteur des pays en voie de développement

Pour les économistes du développement, qui, à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, se sont intéressés aux distorsions au développement économique de pays du Tiers Monde (notamment d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine), le progrès technique, notamment à travers l'importation de technologies développées par les pays du "Nord", peut permettre de commencer un processus de développement économique. Ainsi, dans son article de 1956, R. Selow soutient que, du fait de la productivité marginale décroissante du capital (facteur de production nécessaire à la croissance), les pays moins développés .4.1.15.

Epreuve : 101 Matière : 0430 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

pouvaient, à terme, réunir le même niveau technologique que les pays du Nord, c'est à dire produire abondamment, et atteindre un niveau de développement économique similaire. Dans son modèle de croissance, Selow met en évidence le fait qu'un progrès technique continu peut reculer le moment où l'économie ne parvient qu'à croître faiblement avec l'hausse des facteurs de production. Mais il croit que les économies moins développées parviennent rattrapées les pays développés en important leurs techniques de production. Il est en cela fidèle avec la thèse HOS, développée en 1948 par P. Samuelson, et pour qui, dans l'échange international, le progrès technique se répand rapidement à tous les pays, ce qui à terme, égalise entre eux le prix des facteurs (notamment les salaires et profits), et les prix des biens et services importés et exportés : de ce fait, le développement économique de tous les pays devient similaire, et tous gagnent à l'échange.

Plusieurs économistes étudiant les pays en développement ont considéré que le seul chef de leur développement était l'investissement dans certains secteurs économiques développés, au sein desquels le progrès technique aurait des effets en cascade sur le reste de l'économie, provoquant des effets d'entraînement. F. Perroux, tout comme A. O. Hirschmann, insistent sur la nécessité pour ces pays de se développer dans des secteurs à haute technologie. Pour P. Baran, cela nécessite une forte intervention de l'Etat qui, à travers des investissements concrets, pourra financer la mise en œuvre de nouveaux procédés de fabrication, même s'il doit pour cela mettre en œuvre du protectionnisme. Dans son ouvrage de la collection Repères, les théories du développement économique, l'auteur mentionne comment la Corée du Sud, en adoptant une politique de substitution aux exportations, a principalement développé des secteurs comme le textile puis, dans les années 1980, l'électronique, en important certains procédés technologiques des pays développés. Cela a permis au pays de mettre fin à sa dépendance des importations de produits manufacturés des pays du Nord, achetés en échange de biens primaires. Cette situation, commune à de nombreux pays du Tiers Monde, fut décrite par R. Prebisch .S.I.J.S

et Inghel comme la cause d'une domination des pays du Sud et d'une incapacité pour eux à sortir de leur situation économique perenne. A cet égard, la stratégie de la Chine, décrite par un ouvrage du CEPII (L'économie de la Chine, 2018), et développée à partir de 1978, fut un succès. Le pays, en imposant aux entreprises souhaitant s'installer chez elle de détenir leurs licences et procédés de fabrication, a introduit de profès technique dans son économie nationale et est devenue une grande puissance économique - Piron, au sein des pays en voie de développement, l'introduction de profès technique favorise très fortement leur développement. Ce développement ont lui-même source de profès technique.

③ Le profès technique et le développement économique peuvent s'auto-entretenir

Pour les théories de la croissance endogène, l'existence d'un environnement économique particulier, propre aux pays développés, peut amplifier le profès technique et sa diffusion dans l'économie et donc en retards continus au développement économique du pays. Ces théories furent développées dans les années 1980, notamment par Paul Romer (1986). Pour lui, c'est le fait que, au sein des pays développés, la connaissance soit plus importante, notamment du fait du développement de ce pays (l'IDH retient comme critère de développement d'un pays son niveau d'éducation), qui explique que le produit global des facteurs soit important, et que le profès technique puisse plus souvent avoir lieu. En effet, la connaissance est un bien collectif : elle peut être appropriée par toutes les entreprises ou tous les individus sans que son "stock" ne soit réduit, et il est très difficile d'exclure les autres individus de la possession de cette connaissance. En cela, la connaissance est une externalité positive qui entraîne un développement de l'économie plus important en favorisant le profès technique. Comme le disait lui-même A. Inghel dans son Enquête sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations (1776), la connaissance acquise d'un procédé de production permet au travailleur de trouver des techniques de production plus efficaces et d'imaginer la construction d'une machine qui pouvait accomplir cette tâche : il s'agit là d'un profès technique permis par la connaissance acquise de certains individus. Pour R. Lucas (1988), le capital humain est un facteur influençant fortement le produit global des facteurs et par là, potentiellement, le profès technique. Le

capital humain désigne l'ensemble des savoirs et savoirs faire dont dispose un individu. Aux vues de cela, il apparaît qu'un pays à l'IDH élevé, se caractérisant en particulier par un système éducatif performant, puisse augmenter ce capital humain et donc la probabilité qu'un individu mette en oeuvre des innovations. D'ailleurs, beaucoup de pays qui investissent fortement dans la Recherche et le Développement (R & D), ont des capacités productives supérieures en favorisant le progrès technique ou sa diffusion à grande échelle. Ainsi, pour P. Artus ("Comprendrons nous la forte baisse de la croissance potentielle en Europe?", 2017), c'est parce que les Etats-Unis ont investi plus fortement dans le R & D au cours des années 2000, et ont favorisé les investissements comprenant de nombreuses innovations, que leur croissance potentielle (celle qu'ils pourraient atteindre en employant tous leurs facteurs de production, sans tension inflationniste) est supérieure à celle de l'Europe, de 2% contre 1,1%. Ainsi, le développement économique d'un pays (son niveau d'éducation, la place accordée à la R & D, ...) favorise le progrès technique qui lui-même, en favorisant la croissance, favorise le développement d'un pays : c'est en cela que la croissance, dans les théories de la croissance endogène, est un phénomène auto-entretenu, et que le progrès technique et le développement économique apparaissent comme fortement liés.

Ainsi, le progrès technique va de pair avec le développement économique. Ce premier aspect de la croissance et donc la hausse du bien-être de la population, il apparaît comme au fondement de stratégies de développement de nombreux pays du Tiers-Monde et, de plus, est entretenu par la hausse du développement d'un pays. Cependant, le développement d'un pays ne saurait se réduire à ces éléments, et encore moins à la seule croissance, au sens de laquelle semble être le progrès technique. Plus largement, une économie développée est aussi une économie où les individus obtiennent de réelles possibilités d'agir et d'être autonomes, et est aussi une économie indéfiniment soutenable. Face à ces deux exigences, le progrès technique ne semble pas forcément adapté, et donc le lien entre le progrès technique et le développement économique peut être rompu.

II - Le progrès technique n'assure pas forcément le développement économique et peut même le dégrader.

Le développement économique d'un pays suppose une situation économique mais aussi sociale particulière, que le progrès technique seul ne peut assurer, voire peut dégrader, le progrès technique étant mis surtout au service d'une croissance aux conséquences environnementales néfastes et durables.

Tout d'abord, le développement d'un pays suppose que les individus y développent de réelles "capacités", au sens de Sen, ce que la multiplication des biens et services disponibles - via le progrès technique - assure pas forcément (A).
De plus, malgré certaines théories économiques, il semble que les effets sur l'amélioration de la croissance soient de plus en plus déniés par les économistes, et que le progrès technique n'est pas forcément une solution pour réduire ces effets (B).
Cela nous invite à réfléchir à l'hypothèse que pour vivre développé un pays est sein duquel la cause au progrès technique aurait disparu (C).

Ⓐ Le développement de progrès technique m'amène pas forcément à augmenter les possibilités de choix de vie concrets des individus, et leur bien-être

Pour A. Sen, qui a continué à créer l'IDH, un pays développé est un pays au sein duquel les "capacités" de la population sont au mieux développées, c'est à dire leur capacité consiste à pouvoir faire certaines choses, à avoir des choix de vie. En cela, le progrès technique, parce qu'il ne fait qu'augmenter les ressources des individus et pas nécessairement leurs capacités, ne sert pas le développement économique. Certes, pour Sen, il est important que les individus disposent de ressources pour pouvoir vivre. Or, il est tout aussi important qu'ils disposent des possibilités concrètes de disposer de ces ressources: il s'agit de droits qu'ils doivent avoir pour qu'il puisse être considéré que ces individus vivent dans un pays développé. Ainsi, Sen étudie, en 1981, quatre épisodes de famine eurent lieu dans des pays comme l'Inde. Il montre que dans trois cas, la famine a eu lieu alors même que les ressources pour nourrir tout le monde étaient disponibles. Le problème venait du fait que beaucoup d'individus n'avaient pas les capacités pour s'appropriés les ressources. Sen se veut ainsi assez critique sur la "Révolution verte" connue alors par l'agriculture indienne: certes, l'introduction du progrès technique a multiplié les capacités de l'agriculture, mais beaucoup d'individus ne peuvent en profiter faute de capacités. Sen critique également l'une des causes de cette situation en Inde: les fortes inégalités. Pour Ph. Aeschmann, (Tous rentiers, 2015), le progrès technique inhérent aux sociétés dans lesquelles se développent les nouvelles technologies peut amplifier cette hausse des inégalités, ce qui peut remettre en cause, selon lui, le bien-être de la population et donc son niveau de développement. Il montre que la course aux innovations dans certains secteurs conduit de plus en plus d'individus à disposer de droits de propriété sur leurs innovations, à

Epreuve : 101 Matière : 0430 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

multiplier ces droits de propriété afin de puis de ventes et donc de revenus supplémentaires. Cela augmente les inégalités dans la société. De plus, ce phénomène, qualifié parfois de "Nouvelle Enclosure", réduit la vitesse avec laquelle une innovation peut se répandre et augmenter la croissance. Ainsi, la hausse du prix technique, bien qu'elle puisse augmenter la productivité et la production, n'amène pas nécessairement de développement économique, et peut même réduire le bien-être de la population. Au niveau environnemental, l'effet de prix technique sur le développement d'une société est également ambigu.

⑤ Le prix technique peut nuire au développement durable d'une société, et donc à son développement économique.

Le développement économique réussi d'une société, pensé plus largement que les seuls critères de l'IDH, et aussi un développement durable, c'est à dire qui permette aux générations présentes de puis d'un niveau de développement (notamment économique) sans que cela ne dégrade l'utilité, le niveau de bien-être des générations futures. C'est la définition que donne le rapport Brundtland de 1987 du développement durable. En effet, si le développement économique en vient à menacer le développement économique futur du fait de son impact sur l'environnement, alors ce développement économique est nécessairement dégradé ou inférieur à ce qu'il pourrait être. Étudié du point de vue de sa durabilité écologique (appelée parfois soutenabilité), le développement économique n'est ainsi pas nécessairement lié au prix technique. Dans les années 1990, des économistes ont montré que le prix technique pouvait permettre une croissance et donc un développement économique soutenable : c'est la leçon tirée par Krueger et Helpman en 1995 ("Coexistence économique et environnement") dans leur "Compte de Hume et environnemental". Pour eux, même si

dans un premier temps, la croissance économique (notamment liée au développement de l'industrie) est source de pollution, dans un second temps, cette croissance devient plus intensive: en effet, le progrès technique permet de produire autant, voire plus, tout en améliorant l'efficacité énergétique de la production (c'est à dire en réduisant la quantité d'énergie nécessaire à la production). De plus, le développement de l'économie des services et, en son sein, le "dématérialisation" de l'économie (permis par les nouvelles technologies), réduit l'impact environnemental de la croissance. Pour les auteurs, ils ne faut pas nier l'importance que peut avoir le progrès technique pour réduire la consommation de ressources. Ainsi, Serous, dans The Coal Question (1865), craignait que le Royaume Uni n'ait consommé tout son charbon très prochainement. Il a calculé, pour le 19^{ème} siècle, la quantité de charbon qui serait nécessaire à la production, et s'est trompé... d'un facteur 13. En effet, il n'avait pas anticipé les effets de progrès technique. Cependant, l'effet Gerson de progrès technique n'est pas certain: la déconnexion entre la hausse de la production et la hausse de la consommation d'énergie dans de nombreux pays développés continue de créer simultanément, même si la hausse des ressources consommées est moins forte: ce phénomène, appelé decouplage, est donc relatif et non absolu. En effet, des économistes, parmi lesquels Élie Laurent Laurant (Notre bonne fortune, 2016) ont mis en évidence le fait que, lorsque le progrès technique permet de produire davantage avec moins de ressource, il s'observe dans de nombreux pays que cela incite à produire davantage, ce qui annule l'économie de ressource permise par le progrès technique. Enfin, pour J. Gadrey (L'économie des services, 1992), une économie de services n'est pas moins polluante: les déplacements nombreux que suppose une telle économie, par exemple, produisent de la pollution. Ainsi, il semble que le progrès technique ne soit pas lié au développement économique d'un pays, car le progrès technique, loin de rendre la croissance "verte", semble avoir accru la continuation de cette croissance et ses impacts néfastes sur l'environnement, impacts qui nuisent au développement économique, on parlerait par exemple des externalités négatives liées à la pollution croissante. Cela incite donc à imaginer un développement économique sans progrès technique.

© L'absence du progrès technique pourrait aller de pair avec un niveau de développement économique supérieur.

Pas que le progrès technique semble mis, dans nos sociétés, au service de la croissance, et contribue ainsi à dégrader le niveau de bien-être de la population, notamment par ses effets sur l'environnement et les inégalités, la question du maintien voire de la hausse du bien-être sans progrès technique se pose. Pour R. Gordon (The Rise and Fall of American Growth, 2010), les pays développés doivent se préparer à vivre une période de "stagnation séculaire": selon lui, le progrès technique contribue de moins en moins au développement économique, car il se concentre sur certains secteurs (la communication, les services aux particuliers) qui, d'après ses calculs, ne représentent que 7% de l'économie des Etats-Unis. Ainsi, le progrès technique, pour lui, n'aura plus les effets d'entraînement sur le développement économique qui il a connus de 1870 à 1970. Cela incite à se poser la question, plus largement, de la possibilité du développement économique sans progrès technique, celui-ci ayant et moins en moins d'effet, dans de moins en moins de secteurs. Pour J. Gadrey, dans Adieu la croissance. Vivre mieux dans un monde séculaire (2010), il est possible d'imaginer une société dans laquelle la recherche de la productivité maximale, permise par le progrès technique, cesserait. Selon lui, les individus pourraient tout d'abord se partager le travail, car d'après lui, le progrès technique joue un rôle dans le développement de fait: niveau de chômage dans certains domaines - En faisant cela, les individus pourraient chercher à revenir à des formes de production moins productives et plus artisanales, où la recherche de la qualité primerait sur celle de la quantité maximale: ainsi, pour lui, le bien-être de la population augmenterait, et donc le développement économique. Pour Serge Latouche (Le petit traité de décroissance tranquille, 2012), les sociétés développées devraient réduire massivement la variété et le nombre de produits achetés: pour lui, les innovations de produits, permises par le progrès technique, créent artificiellement de nouveaux besoins pour les individus, les incitant via la publicité à consommer. Cette course aux innovations est rendue possible par l'obsolescence prématurée de nombreux objets: ceux-ci sont ainsi jetés et l'individu consomme un nouveau bien, ce qui a des conséquences écologiques graves. Le développement économique peut donc pour lui aller de pair avec une véritable décroissance qui, en ne nourrissant plus la frustration des individus devant leur désir d'acheter, serait le gage d'une société développée.

Ainsi, le lien entre le progrès technique et le développement économique d'une société n'est pas évident. En effet, parce qu'il nourrit et permet la croissance économique, ainsi que tous les effets, sur le bien être que cela induit, le progrès technique permet à la fois le développement économique et, en même temps, pour d'autres auteurs, ne l'augmente pas systématiquement voire le dégrade. Comme le niveau de vie, et donc des revenus et capacités d'achat des individus, le développement augmente avec le progrès technique : ce dernier permet de produire davantage, des variétés supplémentaires et d'augmenter l'utilité de ceux. Il rend même possible la baisse du temps de travail. De plus, le développement de l'éducation, élément important du développement, augmente le progrès technique et la croissance, ainsi que ses effets sur le bien être : développement économique et progrès technique semblent aller de pair. Cependant, la notion de développement économique se veut plus exigeante que la seule idée de croissance = elle peut aussi supposer un développement soutenable permettant la poursuite et le maintien du bien-être économique, mais aussi, une vraie capacité d'autonomie des individus. Ces deux éléments n'augmentent pas mécaniquement avec le progrès technique. Ils, celui-ci peut dégrader l'environnement en nourrissant la croissance, et nourrir les inégalités. Ces effets négatifs ont poussé certains économistes à penser une économie au sein de laquelle le progrès technique, accusé d'être au service de la croissance, ne serait plus recherché, ce qui irait de pair avec un autre type de développement économique.

Question portant sur l'histoire de la pensée ou sur l'épistémologie :
Appels et mises en perspective critiques du courant monétariste.

Le monétarisme est un courant de pensée économique apparu aux États-Unis, à Chicago, dans les années 1960. Il fut nommé ainsi par un de ses membres, dans un article de 1970 ("A Revolution in Monetary Policy").
Son chef de file était l'économiste R. Friedman - Apparu à une

12/15

Epreuve : 707 Matière : 0430 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

époque de règne sans partage des économistes keynésiens, au sein de l'université et dans les cercles du pouvoir, conseillant les hautes d'Etat (avec des économistes comme Hicks, Samuelson, Tobin, Hausser, W. Heller, ...), ce courant, grâce en particulier aux écrits de Friedman, devint extrêmement influent et *mea culpa*, dans les années 1960 et 1970, un conflit théorique très fort à l'encontre des keynésiens, ce qui contribua à la critique et, plus tard, la démodification de ce courant de pensée, qui cessa d'être dominant. De nombreuses doctrines monétaristes s'imposèrent, notamment dans la pratique de certaines institutions, et beaucoup de hypothèses sur lesquelles le courant s'appuya (rationalité des agents économiques, monnaie neutre) ou on en vint de nouvelles conceptions de l'économie de marché (notamment une forte mise en cause de l'interventionnisme), se répandirent et furent adoptées par d'autres courants. Aujourd'hui et depuis les années 1990, ce courant est fortement critiqué, d'une part pour ses hypothèses et théories, d'autre part pour ses préconisations de politique économique.

Quels sont les apports du courant monétariste et quels éléments, chez les économistes, sont pointés du doigt, en bien ou en mal, lorsqu'il s'agit d'en faire une perspective critique ?

Nous venons tout d'abord quels éléments de théorie économique furent apportés par le courant monétarisme, puis ce que les économistes ont eu à en dire plus tard, de manière critique.

Le courant monétariste a tout d'abord insisté sur le rôle de la monnaie dans l'économie, et le fait que celle-ci devait être prise au sérieux par les économistes et autres monétaires, au risque de provoquer des déséquilibres macroéconomiques. Dans "The role of monetary policy" (JPE, 1968), A. Friedman déclara : "Money Matters" : pour lui, le courant keynésien dominant à l'époque se fiche de contrôler la masse monétaire, et se limite à mener des politiques monétaires expansionnistes qui, en baissant les taux d'intérêt, ne finissent pas l'investissement -

-ment. Or, dans les années 1970, la stagflation, phénomène de forte inflation acrobate-
-entre-tenue, qui suit une période économique déprimée, est pour Friedman lié à
la mauvaise gestion de sa monnaie par les autorités, qui pour Friedman sont mal
conseillées. Lui considère qu'il faut contrôler la masse monétaire très strictement pour
que son niveau suive juste celui de la production : il considère en effet que
la théorie quantitative de la monnaie est vraie, et que toute hausse de la masse
monétaire conduit, dans un délai de 6 à 12 mois, à une hausse proportionnelle des
prix, si les règles de contrôle ne sont pas respectées. L'apport du monétarisme est là
qu'il faut strictement contrôler la masse monétaire pour juguler l'inflation : cela
fut fait par S. Volker, nommé à la Fed en 1979.

Le courant monétariste a également critiqué l'idée keynésienne que les
gens ne sont pas rationnels, parce que l'avenir n'est pas probabilisable. Pour Friedman,
les individus peuvent anticiper correctement l'avenir en faisant des anticipations
adaptées (Cagan, 1956). Lorsqu'ils se trompent sur, par exemple, le niveau futur d'inflation,
ils se corrigent pour ne pas se tromper (au moins) la prochaine. Cet élément, cette hypothèse
permet aux monétaristes de critiquer l'intervention de l'Etat, que ce soit au niveau de
la politique budgétaire ou monétaire. Au niveau monétaire, comme les agents ne sont,
à long terme, pas victimes d'illusions monétaires, le fait pour l'Etat de créer de
l'inflation pour baisser les salaires réels et le chômage n'a pas d'effet, car les agents
se rendent compte de cette baisse, réclament des hausses de salaire, et le chômage remonte
à son niveau "naturel", avec davantage d'inflation. Cette hypothèse de
rationalité des agents sera reprise et "radicalisée" par la Nouvelle Économie
Classique, ^(NEC) qui deviendra, dans les années 1980, le courant dominant en économie.

Enfin, le courant monétariste a contribué à légitimer l'idée que les marchés
peuvent s'autoréguler, et que donc l'Etat doit intervenir le moins possible, celui-ci étant
pour Friedman mécaniquement intéressé, ou mal informé, ce qui nuit à l'économie. Cela
fut aussi radicalisé par la NEC, et inspirera le courant du "Liberisme" qui considère
que l'Etat intervient dans l'Etat à des fins personnelles ou intéressées, non-économiques.

Une mise en perspective critique de ce courant permet de voir
la mise en application de certaines de ses propositions et les effets que cela
a eu, ainsi que les critiques qui, plus tard, s'adressèrent à la NEC. Ainsi,

La Banque Centrale Européenne fut fortement influencée par les principes monétaristes, se donnant pour mission de contrôler l'inflation (inférieure ou égale à deux %). Cependant, elle ne suivit pas nécessairement les règles très strictes que souhaitait Friedman. En effet, elle fut aussi légèrement influencée par des économistes de la Nouvelle École Néoclassique (NEN), pour qui la persistance de règles trop rigides est absurde. Parmi eux, Taylor, en 1992, proposa une règle de suivi de la masse monétaire dans laquelle les banques centrales pouvaient braver avec les règles monétaristes pour assurer l'emploi ou mener des politiques contre-cycliques. Stiglitz, dans son ouvrage de 1986 (L'Europe. Comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe) a fortement critiqué la "crayance quasi religieuse" de la BCE envers les règles monétaristes : leur respect a conduit l'Europe à rester très élevée, a dissuadé la BCE d'intervenir à temps lors de la crise économique de 2008 ce qui a amplifié ces effets.

Les économistes de la NEN, critiques du monétarisme, n'ont cependant pas rejeté l'hypothèse, remise au goût du jour par Friedman, de rationalité des agents économiques, et de nécessité, quoiqu'avec moins de rigueur, de contrôler l'inflation pour assurer la confiance dans l'économie.

Enfin, N. Aglietta et A. Orléan, dans La violence de la monnaie (1984), ont fortement critiqué l'approche quantitative de la monnaie développée par les monétaristes. Pour les auteurs, la monnaie est avant tout une institution sociale qui canalise la violence des rapports sociaux, et ne peut être étudiée que comme un simple mécanisme mathématique. Ils critiquent également l'idée de marchés pouvant s'auto-réguler. À ce sujet, les étonnés les sont divisés, pour B. Guaranien (2018) on deux camps : ceux qui "croient au marché" et ceux "qui y croient avec des réserves".

Epreuve : 101 Matière : 0430 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Apports et Mises en perspective Critiques du Courant Monétariste

Le courant monétariste est largement représenté par la figure de l'économiste américain M. Friedman à partir des années 1960/1970 et a profondément renouvelé l'analyse macroéconomique majoritairement dominée depuis la Seconde guerre mondiale par le courant de la "Synthèse néoclassique" (R. Solow, P. Samuelson etc). Nous proposons de montrer que le monétarisme a d'abord fourni des outils d'analyse qui ont été abondamment repris pour penser à la fois l'économie à court terme et à long terme et pour répondre aux enjeux macroéconomiques des années 1970/1980 (I). Nous montrons ensuite que certains éléments (comme la notion d'anticipations adaptatives) ont été remis en cause par divers courants d'analyse. (II)

D'abord, le monétarisme et le succès de son approche sont à replacer dans le contexte de stagflation majeure (stagflation représentée par un fort ralentissement du taux de croissance du produit intérieur brut et un taux de croissance des prix à 2 chiffres) au sein des principaux pays industrialisés à partir des chocs pétroliers de 1973 et 1979. Cette stagflation ne peut être expliquée par le courant dominant de la Synthèse néoclassique dont la courbe de Phillips constitue l'équation man- 1.12.

quante". A partir d'une analyse empirique des taux de chômage et de croissance des Salaires minimaux, Phillips a ainsi établi un lien de décroissance historique entre les deux variables, lien qui sera ensuite étendu à la relation chômage/inflation à partir de la relation entre prix et Salaires minimaux. Cette analyse est alors au fondement des politiques de "Stop and go" qui conçoivent un arbitrage fondamental entre inflation et chômage que la politique économique se doit de gérer par la régulation de la demande globale grâce aux outils de la politique monétaire et budgétaire (en lien avec le modèle IS/LM de Hicks et Hansen). Friedman va proposer une remise en cause de cet arbitrage à moyen et long terme à partir de la notion d'anticipations adaptatives. Pour lui, "L'illusion monétaire" des agents économiques à l'origine de cet arbitrage de court terme entre inflation et chômage n'est que temporaire. Une politique expansionniste peut générer à la fois inflation et baisse du chômage à court terme mais à moyen-long terme elle ne génère que de l'inflation car les travailleurs intégrant les hausses de prix dans la formalisation de leurs revendications en termes de Salaires minimaux : le Salaire réel retourne donc à son niveau initial et le chômage est ramené à son niveau d'équilibre ou Nainu (Non accelerating inflation rate of unemployment). A partir de cette courbe de Phillips augmentée des anticipations formalisée par Friedman en 1968, on peut donc expliquer la survenue de stagflation comme résultant de l'inefficacité à moyen/long terme d'une relance par la demande globale et la nécessaire intervention sur l'offre ou directement sur le marché du travail. Friedman a également cherché à remettre en cause une vision qu'il jugeait count-termiste de la macroéconomie à partir d'outils d'analyse intertemporels comme l'approche du "Revenu permanent" dans les années 1950 considé-

nant les choix de consommation présents comme liés non uniquement au revenu présent mais à la somme des revenus anticipée actualisée au sein d'un arbitrage consommation/épargne, cette dernière permettant justement d'accroître le revenu permanent.

L'Approche macroéconomique monétariste a ouvert la voie à des pistes d'analyse cherchant à dépasser certaines limites de son modèle. Les Nouveaux classiques (Lucas, Muth, Sargent et Wallace, Kydland et Prescott etc) dans les années 1970 vont remettre en cause le caractère purement "Backward Looking" des anticipations adaptatives et proposer une notion "Forward Looking" des anticipations rationnelles: l'individu ne fait pas qu'adapter sa conduite aux constatations passées mais prend en compte les éléments d'analyse prospective en sa possession: il intègre toute l'information disponible pour agir économiquement, en particulier les annonces de politique économique, de sorte qu'on peut supposer une "absence de biais systématique". Cet élément a des conséquences importantes en termes de politique économique: À partir du "principe d'invariance", Sargent et Wallace considèrent ainsi que la politique monétaire n'a plus aucun impact sur l'activité économique à court terme comme à long terme en opposition avec la logique de Friedman proposant au contraire une distinction entre effets à court et à long terme.

D'autres approches ont aussi été développées en réaction au modèle friedmannien et/ou des Nouveaux classiques cherchant à identifier les rigidités de prix ou de salaire sur le marché du travail ou des biens et services. Ces rigidités aux fondements microéconomiques peuvent alors néfastement, au moins à court terme, les actions de politique économique de relance de la demande globale. L'idée est alors d'aller au delà de "l'illusion monétaire" par exemple en expliquant concrètement les défauts d'ajustement des salaires et des prix (par des "coûts de catalogue" sur les prix chez Mankiw en 1985 ou par les nouvelles 3.12.

Théories du marché du travail concernant les salaires. Enfin, d'autres approches "Hétérodoxes", s'appuyant par exemple sur le Chapitre 12 de la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie de J.M. Keynes (1936) remettent plus radicalement en cause la logique d'anticipations rationnelles ou adaptatives à partir de l'étude de comportements mimétiques ou d'anticipations auto-réalisatrices.

Dissertation: Progrès technique et développement économique.

En 2016, une étude proposée par France Stratégie estime à 15% le pourcentage d'emplois directement concernés par l'automatisation en France. Les métiers les plus concernés seraient logiquement ceux pour lequel le "facteur humain" ne posséderait pas d'avantage significatif (des tâches simples à caractère routinier, sans besoin de réactivité ou de contact humain). Cette étude a cherché à relativiser d'autres analyses parfois très inquiètes du poids général de la robotisation, de l'algorithmie ou plus généralement de la mécanisation, spécifiquement au sein des économies industrialisées et concernant le thème du "chômage technologique" en particulier. Pour étudier plus généralement les relations entre progrès technique et développement économique, il apparaît d'abord nécessaire de proposer des outils de définition de ces deux notions cherchant à prendre en compte l'ensemble des déterminants qu'ils impliquent dans une perspective large.

Par progrès technique, on peut entendre l'ensemble des conséquences économiques d'un développe- 4.1.12

Epreuve : 101

Matière : 0430

Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre forcée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

ment technique et technologique se manifestant, à l'image de la typologie proposée par J. Schumpeter en 1942 (Capitalisme, Socialisme et Démocratie) par des innovations de produits, de marchés, de procédés de conception ou fabrication ou organisationnelles. En cela, le progrès technique ne se limite pas sur le plan économique au développement d'outils industriels plus sophistiqués (ex: Maximisation) mais peut englober de nouvelles techniques d'organisation du travail ou la mise en oeuvre de nouveaux produits ou l'extension à de nouveaux marchés.

Par développement économique, on peut proposer diverses approches en lien avec l'accent mis sur divers types d'indicateurs mais qui doivent en tous les cas être rigoureusement distingués de la seule croissance économique (mesurée par la croissance du produit intérieur brut comme indicateur central sommant les valeurs ajoutées des entreprises et la production non marchande du secteur public estimée à travers ses coûts). Ainsi, le développement économique propose une approche plus large et pluridimensionnelle du "progrès économique" en relation directe avec les critiques formulées contre certains indicateurs comme le PIB. A partir des travaux de A. Sen, l'IDH (l'indice de développement humain) a été proposé pour apprécier ce développement en tenant compte du PIB/habitant mais aussi de la santé (mesurée par l'espérance de vie) ou de l'éducation (mesurée par le taux de scolarisation et le recul de l'illettrisme). Mais, la discussion relative à ces outils n'est pas figée, en témoignent les critiques dont l'IDH fait lui-même l'objet, ne prenant pas en compte par exemple le niveau des inégalités (de revenu ou de

patrimoine) au sein d'un pays donné dont certains considèrent qu'il s'agit d'un critère important en soit de développement économique. Il apparaît que cette définition polysémique du développement va directement conditionner l'impact du progrès technique sur celui-ci.

Dès lors, à quelles conditions peut-on considérer que le progrès technique peut vraiment être au service du développement économique ?

D'abord, le progrès technique est analysé dans la littérature économique comme un facteur essentiel de croissance et une relation dialectique entre développement économique et progrès technique est clairement établie (I).

Pour autant, cette relation implique une régulation liée à des limites et des risques impliquant des enjeux de politique économique pour que le progrès technique soit véritablement au cœur d'un développement économique pour tous (II).

x x

x

Le progrès technique est d'abord un facteur de croissance intensive et Schumpeterienne. Pour croissance intensive, on entend une croissance économique à quantité de facteurs de production constante (Capital, travail), c'est à dire une croissance tirée par des gains de productivité et non par le volume de facteurs de production (croissance extensive). R Solow a matérialisé cette idée en 1956 et 1957 à partir d'une fonction de production macroéconomique dont le progrès technique (supposé exogène) est un des facteurs. En dérivant cette fonction, il obtient que le taux de croissance d'une économie dépend directement du taux de croissance de la productivité globale.

des facteurs mesurés par ce qu'il sera convenu d'appeler le "résidu de Solow". Ce résidu est alors estimé empiriquement à près de 70%, conduisant alors à considérer le progrès technique comme un facteur fondamental de croissance sans qu'il ne soit alors tenté d'en comprendre les déterminants (c'est "l'ombelle du ciel" diront les théoriciens de la croissance endogène). Dans le même temps, le progrès technique est perçu au delà de simples gains de productivité comme un outil d'innovation de produits et de marchés (cf. Schumpeter, ibid) et donc d'accès qualitatif à de nouveaux biens de consommation pouvant se démocratiser ensuite par des baisses de prix successives dans des économies en concurrence. Dans la "France des 30 glorieuses" (Fournastié) par exemple, la conjonction de ces deux facteurs (gains de productivité et accès qualitatif à de nouveaux biens et services) est un facteur important de développement économique à travers l'accès à des biens et services de première nécessité à des couches de plus en plus larges de la population (électricité, sanitaires etc).

Dans le même temps, la recherche des déterminants du progrès technique en lui-même pour faire face aux insuffisances des premières analyses de Solow vont devoir tenir la relation dialectique qu'il peut exister entre progrès technique et développement économique. A partir des théories de la croissance endogène, le progrès technique est appréhendé comme un processus largement lié à l'éducation (Lucas 1988) et aux infrastructures publiques (Barro 1984) et pouvant générer des rendements croissants (Romer 1986). En mettant l'accent sur ces déterminants du progrès technique qui sont au cœur du développement économique tel que nous l'avons défini, la relation entre le progrès technique et le développement économique s'appuie sur des mécanismes plus concrets (l'éducation etc) permettant des cercles vertueux. Dans le même temps, il apparaît également que l'outil de politique économique est essentiel pour ali-

menter cette dynamique dialectique au sein des économies globalisées. Ainsi, les analyses de commerce international font progressivement apparaître que les avantages comparatifs (Ricardo 1817) construisant les spécialisations des pays sont très largement construits et que les politiques économiques jouent un rôle important pour orienter ces avantages, notamment en intervenant pour promouvoir des dynamiques de croissance endogène. Au-delà d'une approche par dotations factorielles - héritées du modèle de Stolper Samuelson et condamnant certains pays peu dotés en capital à une spécialisation générant une dégradation des termes de l'échange, on peut donc concevoir des possibilités de développement vives, impulsées et/ou encouragées par des infrastructures publiques et la gestion de certaines externalités (Santé, éducation) au rôle majeur dans les dynamiques économiques de développement.

Ces diverses approches de la littérature économique insistent donc sur l'importance du lien entre progrès technique et croissance d'une part, et la relation dialectique entre progrès technique et développement économique de l'Autre. Nous proposons d'étudier ici les risques que l'on peut cependant appréhender lorsque les conséquences du progrès technique en termes d'allocation, d'imitations et d'inégalités économiques ne sont pas correctement pris en charge.

XX

X

▮ Abord, le progrès technique peut être au service d'une croissance dont rien ne garantit qu'elle soit réellement génératrice de développement économique. Ainsi, la Santé ou l'éducation précédemment cités par exemple ne le sont avant tout des externalités positives qui ne peuvent être entièrement gérées par des mécanismes marchands sous peine de sous-pro- .8.112.

Epreuve : 101 Matière : 0430 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

duction ou de mauvaise allocation car les bénéfices sociaux. Nivés de ces activités différent l'anglement. Ainsi, dans le domaine médical par exemple, il apparaît nécessaire que le progrès technique soit orienté vers les domaines où ces externalités sont les plus fortes (lutte contre des maladies pandémiques, politiques sanitaires et d'hygiène etc) au détriment des domaines d'étude parfois nuisatifs mais à faibles bénéfices sociaux. C'est le sens des soutiens ou financement de la recherche fondamentale en matière médicale par exemple.

Ensuite, au delà d'une réallocation de l'effort de recherche et de promotion du progrès technique sur certains secteurs à bénéfices sociaux plus élevés, il apparaît également qu'il faut gérer les externalités négatives de celui-ci notamment en matière d'emploi. Comme nous l'avons vu le progrès technique est un facteur important de croissance intensive en générant par exemple d'importants gains de productivité du travail et/ou du capital. Sur le plan historique comme théorique, l'hypothèse d'un chômage technologique systématisé consécutif à ces gains n'a été l'anglement remise en cause en lien avec la logique du déversement proposée par A. Savvy à partir de l'exemple des gains de productivité du travail dans le secteur agricole depuis l'avènement de la révolution industrielle. Dans ce contexte, les gains de revenus générés par les conséquences du progrès technique ont permis de répondre à de nouveaux besoins ce qui

a déversé l'offre de travail vers de nouveaux secteurs économiques (dans les services dans une logique de tertiarisation croissante). Cependant, si l'hypothèse de chômage technologique systématique peut être remise en cause, il n'en reste pas moins que le progrès technique implique des problématiques normatives et redistributives.

Sur le plan normatif d'abord, on peut émettre de possibles réserves sur l'intérêt d'un tel déversement pour répondre à de nouveaux "besoins" dont la littérature sociologique et certains ouvrages économiques (par exemple Le nouvel Etat industriel de S K Galbraith) ont montré qu'ils pouvaient être largement construits par le système capitaliste lui-même : cela est d'autant plus vrai dans un contexte environnemental incertain et préoccupant où la logique de "croissance pour la croissance" est de plus en plus remise en cause. Sur le plan redistributif, Acemoglu (2004) a confirmé par une analyse empirique un progrès technique largement biaisé en la défaveur des moins qualifiés pour lesquels la substitution du capital au travail est la plus intense. Les risques d'accroissement des inégalités de revenus primaires sont donc importants. En outre, le chômage a toujours un coût social important et nécessite des accompagnements à la reconversion qu'il est essentiel de prendre en compte.

Cela nous amène plus généralement à nous interroger sur les modalités de mise en œuvre d'un progrès technique véritablement au service du développement économique dans toutes ses dimensions à travers la problématique qui nous apparaît essentielle de redistribution des gains de productivité, soit directement dans le partage de la valeur ajoutée au sein

de l'entreprise, soit à partir des transferts sociaux (Mécanismes de redistribution). Des solutions diverses peuvent être envisagées (taxation du capital se substituant au travail, Politique de formation favorisant les reconversions, prise en compte des coûts sociaux des licenciements etc), l'essentiel étant de tenir compte des externalités négatives potentielles du progrès technique sur l'emploi des moins qualifiés en particulier. Une autre voie s'illustre dans le choix d'une réduction du temps de travail dont il apparaît qu'elle est faible en tendance longue en comparaison des gains de productivité réalisés. Au delà d'une satisfaction toujours croissante de nouveaux besoins matériels, le progrès technique peut ainsi également contribuer au détachement face à certaines pratiques de consommation pour se concentrer sur d'autres formes d'épanouissement (intellectuel, spirituel, sportif, associatif etc) qui peuvent également relever d'une forme de "développement" dans un sens extensif. C'est ainsi que JH Keynes en 1930 dans sa lettre à nos petits enfants, considérait qu'il serait possible à l'horizon 2030 de ne travailler qu'une quinzaine d'heures par semaine en lien direct avec le progrès technique.

x x

x

Aux termes de cette analyse, il apparaît que le progrès technique est un outil de gains de productivité et d'innovation au cœur des mécanismes de croissance économique et en relation dialectique avec certaines mesures du développement (infrastructures, éducation etc). Mais il est facteur de risques : externalités générant une mauvaise allocation des efforts pour le moment dans certains secteurs, et externalités négatives non prise en compte dans la substitution du capital au travail par exemple. Il génère ~~11~~ 11.12.

en outre des enjeux redistributifs majeurs dans des économies où les inégalités patrimoniales et de revenus ~~se~~ s'accroissent (cf. T. Piketty dans le cas de la France).
Finalement, il nous apparaît que le progrès technique est avant tout un outil dont rien ne garantit qu'il soit véritablement au service d'un développement économique s'il n'est pas orienté, accompagné et encadré par l'action publique.

III – Exploitation d'un dossier documentaire

Sujet de dossier : « Nature et enjeux des rapports sociaux au sein des organisations »

3.1. Les résultats : distribution des notes

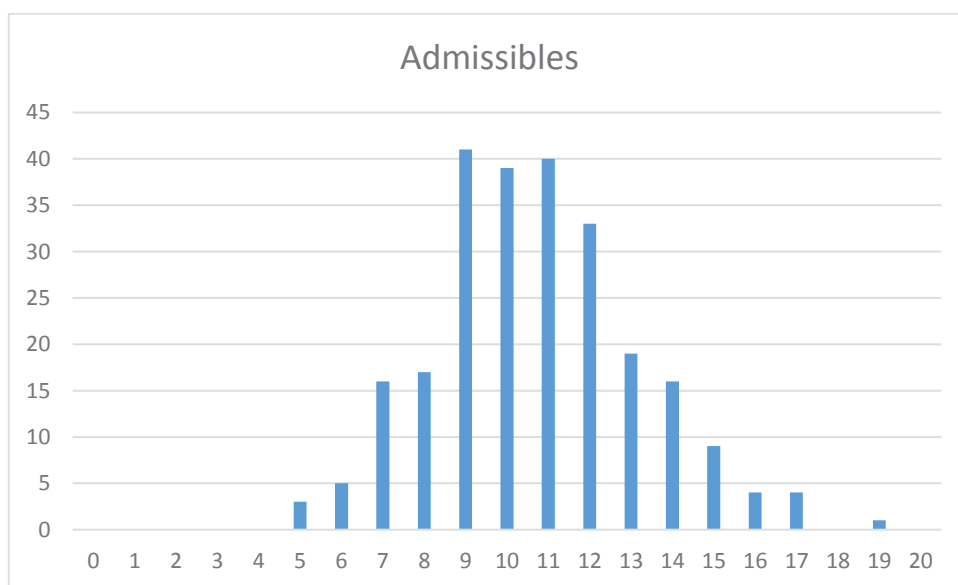
3.1.1. CAPES

Cette année, le jury a corrigé 680 copies (747 l'an dernier), dont 8 blanches. 18 copies ont obtenu la note de 15/20 au moins (24 l'an dernier ; dont une la note de 19/20). A l'autre extrême, 249 copies ont obtenu la note de 5/20 ou moins ; et 3 d'entre elles ont permis à leur auteur d'accéder à l'admissibilité, grâce à une meilleure prestation en composition (on rappelle que la barre d'admissibilité était à 17/40 cette année). A noter aussi qu'un seul candidat ayant obtenu 12/20 à cette épreuve ne figure pas parmi les 247 admissibles...

La répartition des notes est la suivante :

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	5	40	51	52	44	57	75	65	53	59	49	43
Admissibles	0	0	0	0	0	3	5	16	17	41	39	40
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	absents	Blanches	Total
Présents	34	19	16	9	4	4	0	1	0	1172	8	1860
Admissibles	33	19	16	9	4	4	0	1	0	0	0	247

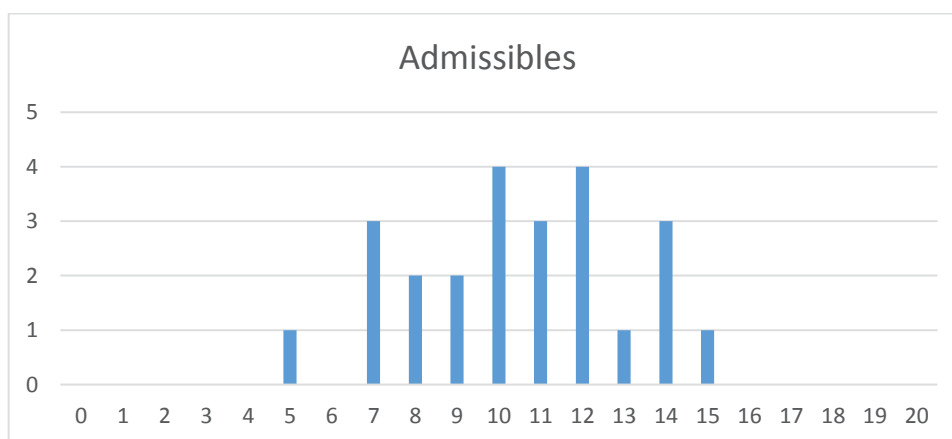
La moyenne générale des notes des présents s'établit à 6,98/20 (contre 7,12/20 l'an dernier) et la moyenne générale des admissibles à 10,71/20 (contre 11,41 l'an dernier).



3.1.2. CAFEP

105 candidats sur les 313 inscrits ont participé à cette seconde épreuve du concours. Un candidat a obtenu 15/20, alors que 51 ont eu la note de 5 ou moins. Un candidat ayant eu 5/20 à cette épreuve a été admissible (on rappelle que la barre d'admissibilité était à 16/40 cette année au CAFEP). La moyenne des présents était de 6,01/20 (contre 5,77/20 l'an passé) et celle des 24 admissibles de 10,46/20 (contre 10,18/20 l'an passé).

<i>Note</i>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	2	5	12	13	4	15	5	14	6	9	4	3
Admissibles	0	0	0	0	0	1	0	3	2	2	4	3
<i>Note</i>	12	13	14	15	16	17	18	19	20	<i>absents</i>	<i>Blanches</i>	<i>Total</i>
Présents	4	1	3	1	0	0	0	0	0	208	4	313
Admissibles	4	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	24



3.2. Dossier et commentaires généraux sur le choix du sujet et les prestations des candidats

3.2.1. Dossier : « Nature et enjeux des rapports sociaux au sein des organisations »

Entreprise, institution, organisation		
Comment les rapports sociaux s'organisent-ils au sein de l'entreprise ?	Hiérarchie, coopération, conflit	On montrera comment l'entreprise constitue un mode de coordination des actions par la hiérarchie. On mettra aussi en évidence comment coopération et conflits s'entremêlent dans la production de l'action collective. On mobilisera pour cela les apports de la science économique (économie de la firme) et de la sociologie (mobilisation et logiques d'acteurs).

Il est demandé de construire, à partir du dossier ci-joint comportant 8 documents et pour une classe de première, une séquence pédagogique intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves et une évaluation des acquisitions attendues. La composition du candidat devra s'appuyer sur des connaissances précises en matière de didactique de la discipline scolaire sciences économiques et sociales, notamment en ce qui concerne la conception des dispositifs d'apprentissage et leur évaluation.

Document 1

Le type le plus pur de domination légale est la domination par le moyen de la *direction administrative bureaucratique*. Seul le chef du groupement occupe la position de détenteur du pouvoir soit en vertu d'une appropriation, soit en vertu d'une élection ou d'un successeur désigné. Mais ses attributions de détenteur du pouvoir elles-mêmes constituent des « compétences » légales. La totalité de la direction administrative se compose, dans le type le plus pur, de *fonctionnaires individuels* lesquels,

- 1) personnellement libres, n'obéissent qu'aux devoirs objectifs de leur fonction,
- 2) dans une *hiérarchie* de la fonction solidement établie,
- 3) avec des *compétences* de la fonction solidement établies,
- 4) en vertu d'un contrat, donc (en principe) sur le fondement d'une sélection ouverte selon
- 5) la *qualification professionnelle* : dans le cas le plus rationnel, ils sont nommés (non élus) selon une qualification professionnelle révélée par l'examen, attestée par le diplôme ;
- 6) sont payés par des appointements fixes en espèces, la plupart donnant droit à retraite, le cas échéant (en particulier dans les entreprises privées) résiliables de la part des patrons, mais toujours résiliables de la part des fonctionnaires ; ces appointements sont avant tout gradués suivant le rang hiérarchique en même temps que suivant les responsabilités assumées, au demeurant suivant le principe de la « conformité au rang » ;
- 7) traitent leur fonction comme unique ou principale profession ;
- 8) voient s'ouvrir à eux une carrière, un « avancement » selon l'ancienneté, ou selon les prestations de service, ou encore selon les deux, avancement dépendant du jugement de leurs supérieurs ;
- 9) travaillent totalement « séparés des moyens d'administration » et sans appropriation de leurs emplois ;
- 10) sont soumis à une discipline stricte et homogène de leur fonction et à un contrôle.

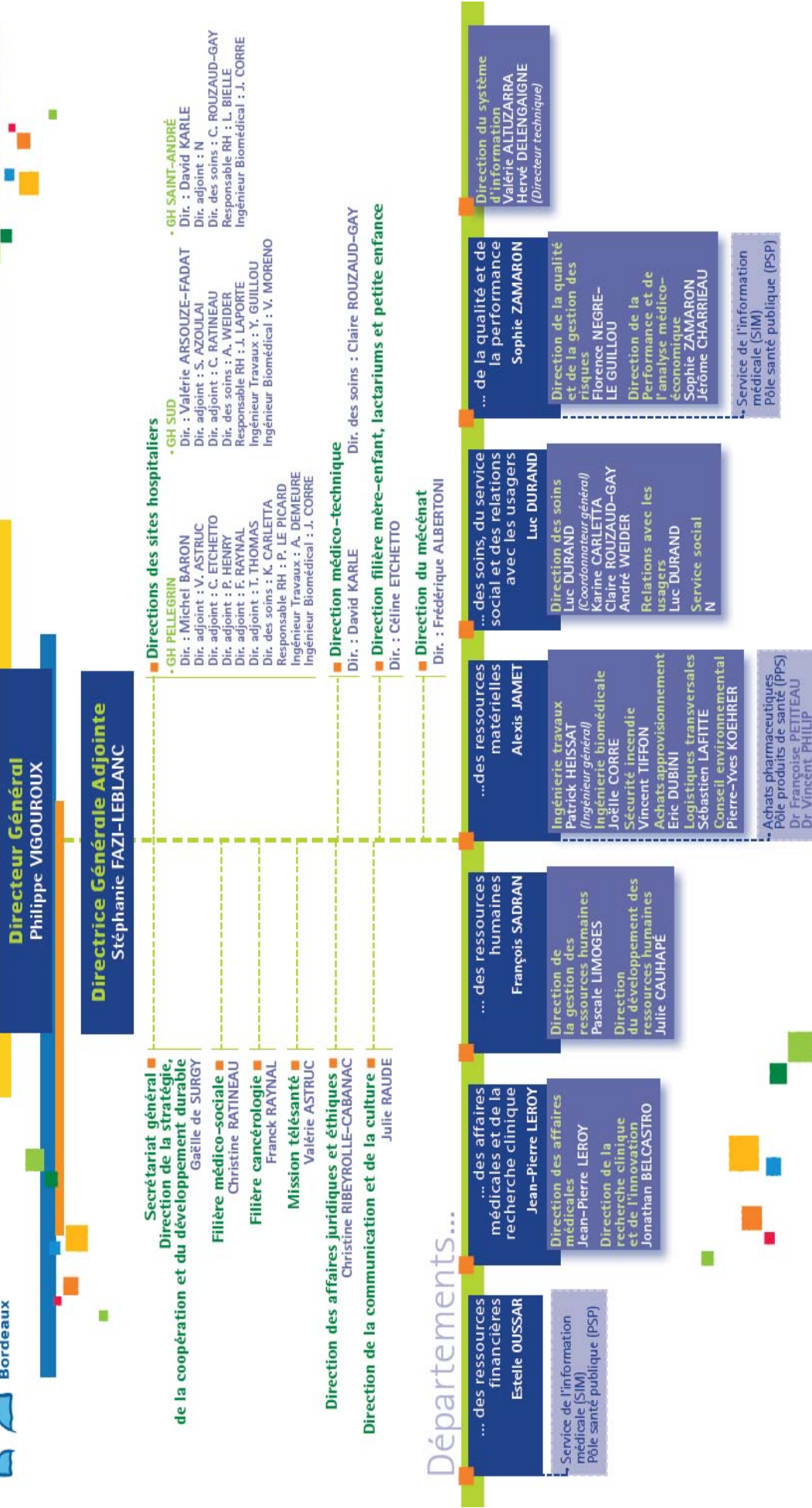
En principe, cette organisation est également applicable - et aussi démontrable historiquement (ne s'approchant plus ou moins du type pur) - aux entreprises économiques de profit, aux entreprises charitables ou à n'importe quelle autre entreprise poursuivant des buts privés idéaux ou matériels.

Source : M. Weber [1995], *Economie et société* (1921), Plon, pp. 294-295.



ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU CHU DE BORDEAUX

Mise à jour 1^{er} octobre 2018



Source : site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux [2018].

Document 3

La relation entre ouvriers d'entretien et ouvriers de production se trouve essentiellement conditionnée par l'évènement à l'occasion duquel les deux groupes se trouvent fonctionnellement en rapports étroits, les arrêts de machine. Les arrêts de machine sont inhabituellement fréquents, à cause des difficultés entraînées par le manque d'homogénéité et la variabilité de la matière première. C'est là nous l'avons souligné déjà, le point sensible du système technologique. Mais des problèmes tout à fait comparables sont résolus beaucoup mieux dans d'autres usines en France et dans les mêmes usines à l'étranger, et ils ne sont pas considérés en tout cas comme des problèmes cruciaux alors qu'ils le sont devenus au Monopole.

Pourquoi le système d'organisation du Monopole est-il plus vulnérable sur ce point ? Deux raisons complémentaires semblent responsables d'un tel état de choses. Tout d'abord les arrêts de machines constituent le seul évènement vraiment important qui ne puisse être prédit à l'avance et pour lequel on n'a pas réussi à imposer de règles impersonnelles, impératives. Des règles strictes, il est vrai, gouvernent les conséquences mêmes des arrêts de machines, la redistribution des postes de travail, le rajustement des charges de travail et des rémunérations, mais ces règles ne peuvent pas permettre de déterminer si une panne aura lieu et combien de temps la réparation pourra prendre. Il y a un contraste très grand entre la rigidité des règles qui prescrivent dans le plus petit détail les mesures à prendre et l'incertitude complète qui règne dans le domaine technique.

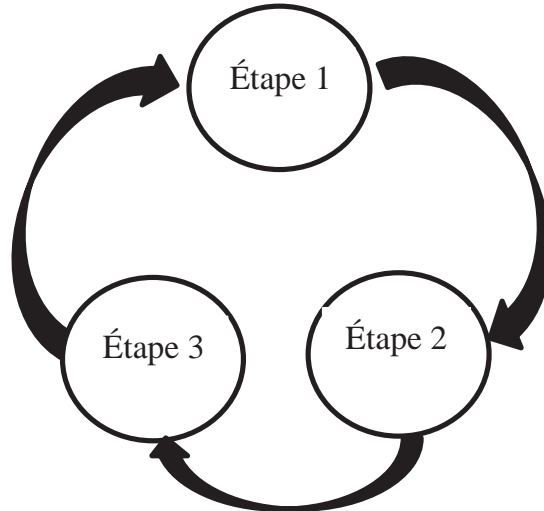
Cette particularité de l'organisation technique se double d'une particularité de l'organisation humaine qui est à l'origine de la seconde raison. Les seules personnes qui peuvent traiter sérieusement et avec compétence de cet évènement crucial que constituent les arrêts de machine, sont les ouvriers d'entretien. Personne dans l'atelier ne peut les contrôler réellement, car personne n'est suffisamment compétent à cet égard. On est obligé de s'en remettre à eux totalement. En outre, au lieu d'avoir affaire à un service relativement abstrait, ouvriers et chefs d'atelier ont en face d'eux des individus responsables individuellement. Nous découvrons là un second contraste entre le caractère abstrait et impersonnel de l'organisation et la responsabilité individuelle des ouvriers d'entretien.

Source : M. Crozier [1971], *Le phénomène bureaucratique* (1963), Seuil, pp.130-131.

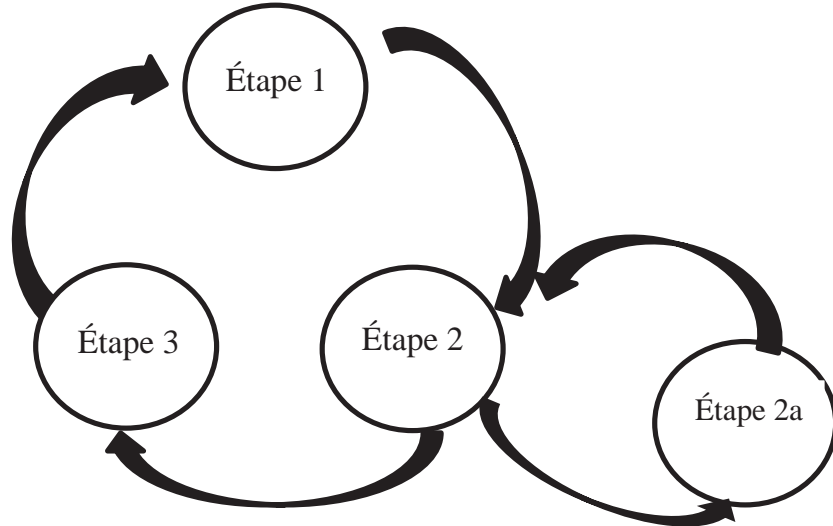
Document 4

Figure : Apprentissage en boucle simple et en boucle double

L'apprentissage en boucle simple consiste en la capacité de découvrir et de corriger une erreur par rapport à un ensemble de normes de fonctionnement donné.



L'apprentissage en double boucle consiste à pouvoir jeter « un double regard » à la situation en remettant en question la pertinence des normes de fonctionnement.



1 = opérations de perception, d'exploration et de surveillance de l'environnement.

2 = comparaison de l'information ainsi obtenue et des normes de fonctionnement.

2a = opération de remise en question du bien-fondé des normes de fonctionnement.

3 = opération de prise de mesures adéquates.

Source : G. Morgan [2002], *Images de l'organisation* (1999),
Chapitre 4 : vers l'auto-organisation, De Boeck, p. 83.

Document 5

L'analyse que nous avons présentée de la régulation et de la constitution de l'acteur collectif ne peut-elle être considérée comme un retour pur et simple à Durkheim ? C'est évidemment vrai, pour une idée directrice : non seulement les règles sont propres à la vie sociale, mais elles sont d'origine collective, elles tirent leur caractère contraignant du fait qu'elles sont les conditions de constitution d'une collectivité. En ce sens, nous sommes extrêmement proches de l'affirmation d'une conscience collective d'où émane l'obligation morale, caractéristique du social.

Les différences sont cependant tout aussi évidentes :

1° Ce qui nous semble définir un groupe social, ce n'est pas le fait d'être ensemble, la collectivité dont émaneraient ensuite, comme d'une réalité transcendante, les règles particulières à un domaine. C'est au contraire une finalité, une intention, une orientation d'actes, ce que nous avons appelé un projet. Une communauté n'est pas faite de simples voisins mais d'associés dans une entreprise sociale. Les règles sociales en vigueur dans un groupe ne sont pas particulières parce que la force générale de la contrainte sociale s'appliquerait à un problème particulier, mais parce qu'elles sont liées à un projet particulier.

2° C'est pourquoi la première réalité sociale nous paraît être non la société, et la collectivité sous forme générale, mais l'acteur collectif. Il n'y en a donc pas un seul, mais beaucoup, autant que d'actions collectives (potentiellement : autant que de formes et d'orientations que peut prendre une action collective). Ces différents acteurs collectifs se combinent toujours de quelque manière, ne serait-ce que parce que ce sont les mêmes individus ou, en partie, les mêmes qui croient et qui produisent, qui s'allient dans un système de parenté ou qui se classent et défendent leur rang, et parce qu'un certain nombre de ces individus sont réunis en un même lieu et sous une même autorité politique. Cet ensemble social mérite étude, et aussi l'effort que fait toute société pour le rendre plus cohérent ou, en tout cas, pour éviter qu'il n'explose. Mais le point de départ de l'analyse n'est pas la société, c'est la pluralité des acteurs collectifs.

3° Enfin, puisque ces acteurs produisent chacun leur régulation, la rencontre des acteurs ou leur vie en commun est aussi la rencontre de deux ou plusieurs systèmes de règles. Et ce qui règle leurs relations est le résultat d'un procès complexe de décision : accommodation ou conflit, négociation ou arbitrage, accord ou domination. Réciproquement, tout système social voit sans cesse naître en son sein, par différenciation, de nouveaux acteurs collectifs. Dans la mesure où existe une régulation commune, elle est le produit de tous ces procès sociaux, et non pas le résultat tout naturel de la cohérence d'une conscience collective transcendante.

Source : J.D. Reynaud [2000], *Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale* (1997), Armand Colin, pp. 96-97.

Document 6

[Or] la plupart des sociologues du travail s'aperçurent, par la suite, que les membres du personnel raisonnaient tout autant en termes d'efficacité que les membres de la direction, qu'ils cherchaient l'efficacité dans leurs tâches quotidiennes, que rien ne leur répugnait davantage que de travailler de manière inconséquente sur de mauvais outils et qu'ils souhaitaient les moderniser. Mais ils raisonnaient à partir de leurs propres contraintes et se plaignaient que celles-ci ne soient pas prises en compte par ceux qui leur imposaient les nouveaux outils. De même, le système technique est-il pensé comme imposant des contraintes au système social, celui des relations entre personnes, mais la réciproque n'est que rarement envisagée. Le système technique est toujours, ou presque, pensé indépendamment du système social. Le résultat est que celui-ci résiste, et que de nombreux outils techniques ou bien n'ont pas abouti après avoir coûté des fortunes, ou bien ont mis beaucoup plus de temps que prévu à entrer en application. Les exemples de dysfonctionnement sont légion.

Comment les logiques, nées dans l'action, interfèrent-elles avec les fondements de la personnalité des acteurs, avec l'identité et la reconnaissance de soi qui sont une des clés de compréhension des actions ? C'est pour en rendre compte qu'avec mon collègue Gilles Herreros, nous avons développé le concept de logiques d'action. D'origine relativement ancienne, le terme est d'un usage fréquent aujourd'hui, car il correspond au constat souvent exprimé de la fin de la seule logique productiviste et économiste dans le monde de la production industrielle et tertiaire. S'il n'y a pas que la logique technico-économiste à l'œuvre, quel concept inventer pour rendre compte de ces nouvelles formes de rationalisation ? Le concept de logiques d'action permet de sauvegarder l'idée de logique, donc de rationalité, à l'œuvre dans le monde de la production. Mais il en admet une pluralité. L'expression « logiques » au pluriel signifie que ces choix ne sont pas dictés seulement par des limitations de rationalités ou par des jeux de pouvoir ou la construction de compromis. Les jeux d'acteurs et leurs enjeux ne sont pas compréhensibles sans référence aux logiques portées par ces acteurs. Parler de logiques d'action, c'est donner ses lettres de créance à l'analyse stratégique mais en même temps nuancer son apparence trop conflictuelle ou trop orientée par la conquête du pouvoir. C'est aussi rompre définitivement avec le déterminisme utilitaire technico-économiste.

Source : P. Bernoux [2010], *Sociologie du changement* (2004), Seuil, pp. 309-311.

Document 7

Évolution des critères d'attribution des augmentations individualisées entre 2004 et 2010

En %
d'établissements

Part des établissements pour lesquels ce critère a été retenu pour le choix de salariés bénéficiant d'augmentations individualisées (ou de promotions)	2004	2010
L'intensité des efforts dans le travail.....	82,8	78,0
L'implication dans les objectifs de l'entreprise.....	71,7	75,8
La contribution au fonctionnement de l'équipe.....	72,6	72,7
La capacité de répondre à des sollicitations imprévues.....	72,6	71,6
La réalisation d'objectifs individuels précis fixés à l'avance.....	50,5	53,4
Le non-absentéisme.....	45,8	44,4
L'ancienneté.....	23,7	27,3
Autre critère.....	15,4	20,4

Lecture : en 2010, 78 % des représentants de la direction déclarent que l'intensité des efforts dans le travail est un critère retenu pour le choix de salariés bénéficiant d'augmentations individualisées.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant accordé des augmentations individualisées.

Source : DARES Analyses [2014], n° 92,
D. Demailly, F. Toutlemonde, *Les pratiques salariales des entreprises*.

Document 8

Un dispositif, trois opérations

Un compromis est un *dispositif* (soit un ensemble d'éléments agencés en vue d'une fin, cette finalité étant une décision collective à construire, dont les modalités ont été fixées d'un commun accord) combinant trois opérations, *articulées* :

- une *opération de production*. C'est ce que William Zartman nomme la « formule générale d'accord », soit le cadre politique de l'accord, construit avant d'en définir les détails d'implantation et ne résultant plus, à ce stade, d'un marchandage. Il s'agit, lors de cette séquence (succédant à une première, que Zartman nomme le « diagnostic »), d'identifier les items qui font l'objet d'une discussion et ceux qui en sont exclus ; de délimiter la zone des aménagements possibles ; enfin, d'inventer une formule globale, appropriée, au sein de laquelle les concessions de chacun prendront alors sens et place ;
- une *opération de cession et d'abandon* réciproque (de droit sur des biens, ou de prétentions à propos des règles). C'est une procédure de renoncement : les protagonistes, tour à tour, réduisent la liste et l'ampleur de leurs prétentions, selon un taux d'échange se définissant au cours même de ce processus de cession et orienté par une visée stratégique (éviter la perte si l'affrontement persiste ; maintenir la relation sociale ; bénéficier des fruits de la coopération que celle-ci induit) ;
- enfin une *opération de jugement* (sur ces prétentions, sur cette formule). Les protagonistes évaluent alors le montant de leurs gains, de leurs pertes, ainsi que le surplus à se partager. Cette évaluation est contextuelle et culturellement orientée.

Source : C. Thuderoz [2015], *Petit traité du compromis*, PUF, pp. 75-76.

3.2.2. Commentaires généraux

Cette seconde épreuve de l'admissibilité reste difficile, elle requiert de nombreuses qualités à concilier en un temps restreint : esprit de synthèse (découvrir les documents et envisager leurs possibles utilisations), réalisme pédagogique et innovation didactique, rigueur et pertinence de la démarche, maîtrise des connaissances relatives à la thématique, ainsi que rapidité d'exécution.

Aussi exige-t-elle une sérieuse préparation car les objectifs scientifiques et pédagogiques qui la caractérisent restent élevés : les candidats qui ne connaissent pas bien le programme, qui n'ont pas une formation scientifique disciplinaire suffisante, qui n'ont pas préparé la dimension pédagogique de cette épreuve, ne parviennent pas à satisfaire les attentes du jury.

Le jury rappelle qu'il n'attend aucune forme préétablie de « modèle ». Cependant, l'exploitation du dossier documentaire implique des attentes incontournables : ainsi une dissertation structurée sur la base d'un seul plan détaillé ne saurait convenir et une approche formaliste conduit inévitablement à une copie décevante. Bien sûr, le respect des règles de syntaxe et d'orthographe est une nécessité dont un futur enseignant ne saurait s'affranchir, et trop rares sont les copies irréprochables en la matière.

La qualité primordiale à développer au cours de la préparation spécifique à cette épreuve est la pertinence des choix effectués par le candidat à partir du dossier fourni. Ainsi, le jury a particulièrement été attentif au respect des trois points suivants :

- La première attente consiste dans la qualité de la séquence pédagogique. Certes les candidats ont dorénavant connaissance du champ du programme concerné. Le jury rappelle qu'il s'agit de s'en servir comme point d'appui et cadrage pour, à l'aide des documents, bâtir une séquence problématisée ; trop de candidats comprenant mal la nécessaire référence au programme se contentent d'un plan formel. Il convient d'inscrire la séquence dans les indications complémentaires ; la bonne connaissance du programme permet ainsi de faire apparaître les objectifs adaptés au dossier, de distinguer ceux liés aux savoirs de ceux de savoir-faire, facilitant la construction de la séquence. La référence au préambule peut s'avérer judicieuse pour signifier l'esprit de l'enseignement, notamment à propos de la **sensibilisation**. Nous invitons les candidats à porter attention à la place et au contenu de la sensibilisation dans la séquence pédagogique proposée. Elle doit permettre de comprendre la démarche pédagogique du candidat, la pertinence du plan au regard de la problématique. Elle questionnera les représentations des élèves. Elle pourra tirer profit de l'exploitation d'un document du dossier. Nous suggérons aux candidats de porter attention aux prérequis et à leur articulation avec le contenu de la séquence. Enfin, les notions à maîtriser doivent faire l'objet d'une définition rigoureuse ;
- La deuxième attente porte sur la bonne exploitation des documents. Le jury, dans son corrigé (voir ci-après), fournit un tableau récapitulatif d'analyse des documents considérés comme un élément d'aide pour les futurs candidats dans leur préparation ; cependant, il n'est pas nécessaire de le faire figurer sur la copie, à moins que le plan de séquence y fasse explicitement référence. Tous les documents sont à utiliser par le professeur, pour une exploitation par les élèves ou pour la construction de la séquence.

Utiliser un document, cela ne signifie pas seulement y faire référence dans une évaluation, *a fortiori* s'il est assez difficile ou s'il n'y a pas de corrigé.

Exploiter un document, ce n'est pas le recopier, ni le paraphraser. Au contraire, il s'agira de justifier son emploi dans le cadre de la progression de la séquence au regard des objectifs annoncés, de rendre explicite le travail avec le document de façon à donner le sens de son apport pour la séquence :

- en sélectionner des passages qui demanderont à être justifiés de façon rigoureuse ;
- lier les documents entre eux appuie l'argumentation ;
- l'ordre de leur mobilisation a du sens ;
- valoriser les documents avec des connaissances appropriées et associées ;
- proposer un questionnement progressif adapté au niveau des élèves, y assortir des réponses attendues.

Procéder ainsi montre la prise en compte de la dimension pédagogique de cette épreuve et agit comme révélateur des compétences professionnelles du futur enseignant ;

- La troisième attente porte sur la qualité des travaux à réaliser par les élèves.

La plupart des candidats présente comme démarche pédagogique un cours dialogué. Outre le fait que dans ce cas, il est difficile de répondre précisément à l'objectif de l'épreuve spécifié en préambule (« intégrant obligatoirement des travaux à réaliser par les élèves »), il importe que le candidat porte attention aux points suivants :

- la formulation des questions ;
- leur progressivité ;
- le vocabulaire employé par le candidat est-il approprié au niveau des élèves ?
- l'articulation des questions / réponses avec les objectifs annoncés du cours donnent lieu à une synthèse, conçue avec les élèves, importante pour la trace écrite du cours.

Le candidat devra donc proposer au cours de la séquence des mis en activité des élèves. Leur diversité sera valorisée. Il importe que ce choix soit justifié. La nature de la consigne est un gage important de la pertinence de l'activité proposée. Un extrait de document peut servir de support à une mise en activité des élèves. Il est très important de veiller au bon positionnement des activités dans la séquence (sensibilisation/évaluations de formes multiples), à leur adaptation au niveau d'enseignement, à leur articulation aux documents du dossier. Leurs modalités doivent être précisées, leurs choix justifiés et des éléments de corrigé proposés.

L'évaluation de l'élève est une composante de sa mise en activité. Les modalités des travaux d'évaluation doivent être précisées, leurs choix justifiés et des éléments de corrigé proposés. Les évaluations sommatives doivent être conformes aux objectifs pédagogiques de la séquence. Le jury alerte les futurs candidats sur la nécessité impérative de bien connaître les épreuves du baccalauréat (dont nombre de copies n'ont qu'une idée très approximative). Les candidats sont invités à varier les formes d'évaluation de façon à mettre l'évaluation au service des apprentissages. Ainsi des évaluations formatives peuvent être proposées en complément d'évaluations diagnostiques. Un travail sur la trace écrite du cours peut constituer une évaluation formative.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exploitation d'un dossier documentaire à partir des critères suivants :

- une séquence problématisée et structurée, inscrite nécessairement dans le double cadre du programme et du dossier ;
- l'utilisation du dossier peut prendre différentes formes, sur l'ensemble de la copie ;
- le candidat doit montrer la compréhension des documents, les liens qu'ils entretiennent et leur intégration dans l'argumentation (y compris la mise en activité des élèves et leur évaluation) ;
- la variété des activités proposées, leur progressivité, leur adaptation au niveau concerné, leur pertinence au regard du sujet et de la problématique suivie ;
- la qualité et la cohérence des réponses ;
- des évaluations diversifiées et pertinentes, bien positionnées dans la séquence, au service des apprentissages. Le jury conseille aux candidats de porter attention à l'opportunité d'une évaluation de type baccalauréat, conforme aux instructions officielles, avec des éléments de corrigé rigoureux.

Voici la grille d'évaluation que le jury a appliquée pour l'évaluation de cette épreuve à la session 2019.

Eléments à évaluer	Barème indicatifs	attentes	
Séquence pédagogique	8 points	<p>Accepter une grande liberté de présentation de la séquence</p> <p>Etant donné la nature du dossier documentaire un candidat qui ne mobiliserait que l'approche sociologique ne sera pas pénalisé.</p> <p>Pour une note au moins de 4/8</p> <ul style="list-style-type: none"> • séquence structurée s'inscrivant dans le cadre du programme et du dossier <ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan de cours clair, visible ○ Un plan de séquence calé sur les IC est accepté • séquence distinguant les phases de sensibilisation et d'analyse conformément au préambule 	<p>Bonus</p> <ul style="list-style-type: none"> • importance d'une introduction pédagogique : situer la séquence dans la progression, préciser la durée de la séquence, présenter des objectifs adaptés au dossier, au référentiel ; • apport de la notion de conflit • mise en valeur du regard croisé avec l'apport de la mobilisation de l'approche économique en rapport avec d'autres thèmes du programme <p>Malus</p> <ul style="list-style-type: none"> • réciter le programme • digressions relatives aux sciences de l'éducation • absences de connaissances, connaissances erronées
Utilisation du dossier	5 points	<p>Elle peut prendre différentes formes et s'apprécie sur l'ensemble de la copie (construction de la séquence, évaluation des élèves)</p> <p>Pour une note au moins de 3/5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension minimale des documents 	<p>Bonus</p> <ul style="list-style-type: none"> • un document jugé trop difficile pour les élèves peut être utile au professeur et un extrait peut servir de base à une mise en activité cf Documents 4, 5, 6 • mobilisation de connaissances : dimension économique du regard croisé • usage d'un document extérieur au dossier <p>Malus</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise à l'écart d'un document <u>sans justification</u> • La simple référence à un document est insuffisante si celui-ci ne fait pas l'objet d'un traitement plus approfondi dans le reste de la copie
Mise en activité des élèves	5 points	<ul style="list-style-type: none"> • formulation • progressivité • adaptation au niveau des élèves • pertinence 	<p>Bonus</p> <ul style="list-style-type: none"> • diversité des mises en activité • choix mise en activité justifié • relier la mise en activité à un support documentaire • positionnement pertinent de l'activité dans la séquence (sensibilisation, évaluations...) • activité hors dossier <p>Malus</p> <ul style="list-style-type: none"> • énoncer des intentions • des propositions d'activités inadaptées ou imprécises • questions mal formulées ou encore mal adaptées au déroulement de la séquence
Evaluation	2 points	<ul style="list-style-type: none"> • diversité des formes d'évaluation dont évaluation type bac • réponses (à contextualiser – peuvent se situer dans le tableau d'analyse du dossier, dans une synthèse de cours ...) 	<p>Bonus</p> <ul style="list-style-type: none"> • des évaluations bien positionnées dans la séquence, au service des apprentissages (formative, diagnostique, sommative) • bien connaître les épreuves du bac <p>Malus</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 point s'il y en a pas • 1 point si évaluation en décalage par rapport aux instructions officielles ou au reste de la séquence ou au niveau des élèves

Enfin, le jury a retrouvé, cette année encore, un certain nombre de défauts qu'il convient d'éviter.

- *d'ordre général*
 - repérer le regard croisé est judicieux mais il faut aussi en déduire des implications. Certaines copies l'ont traité comme si ce n'était pas un regard croisé ; la dimension économique est très peu présente. Certaines copies oublient l'entreprise au fil du cours ;
 - il est difficile pour les candidats de savoir ce qu'il faut justifier et ne pas justifier. Dire ce que le professeur fait n'est pas suffisant, il faut dire pourquoi il le fait ;
 - problème de gestion du temps.

- *à propos de l'introduction pédagogique*
 - pour de trop nombreux candidats, l'introduction pédagogique représente ½ de la copie. Conseil : réduire l'introduction pédagogique pour avoir plus de temps pour construire une séquence plus dense et cohérente ;
 - une simple récitation du programme ne présente aucun intérêt. Il vaut mieux sélectionner quelques points judicieusement choisis ;
 - les candidats ne distinguent pas les pré-acquis des prérequis ;
 - la présentation des documents dans un tableau est inutile s'il y a uniquement le titre, l'auteur, l'idée principale ;
 - il convient de donner le sens du plan avec des titres significatifs et faire une problématique qui ne peut se réduire à la question du dossier.

- *à propos de l'exploitation du dossier*
 - le candidat est invité à s'interroger sur l'enjeu didactique de l'emploi de tel ou tel document. Il aurait fallu faire un travail en amont pour présenter les enjeux de certains documents du dossier et les rendre accessibles aux élèves.

- *à propos de la mise en activité des élèves*
 - si le candidat propose un travail en groupe, il faut qu'il en justifie l'intérêt. Le travail en îlot n'est pas toujours pertinent et doit toujours être justifié notamment pour la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
 - de nombreuses évaluations sommatives sont proposées sans corrigé ; nous invitons les candidats à interroger le statut de la correction ;
 - il ressort de nombreuses copies la confusion entre le cours dialogué et la mise en activité des élèves.

- *à propos de la construction de la séquence*
 - nous avons valorisé les références faites par le candidat à la trace écrite, aux apports du professeur en complément des informations du dossier documentaire ;
 - cependant, il faut davantage donner du sens à la séquence, un fil conducteur, rendre la copie plus fluide, faire des transitions entre les activités ;
 - il importe que le candidat apporte des réponses aux questions posées dans le cadre du cours dialogué présenté.

Au final, pour réussir cette épreuve, le jury propose quelques conseils à suivre pour réaliser une bonne copie :

Eléments à évaluer	A faire	A ne pas faire
Séquence pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • importance d'une introduction pédagogique : situer la séquence dans la progression, préciser la durée de la séquence, présenter des objectifs adaptés au dossier, au référentiel ; • explicitation de la problématique, des indications complémentaires ; • porter attention à l'existence d'un fil conducteur ; • plan distinguant les phases de sensibilisation /analyse ; • pour l'argumentation, proposer des synthèses partielles, à mettre en rapport avec la trace écrite du cours et avec les activités proposées aux élèves, synthèses qui peuvent prendre des formes diverses. 	<ul style="list-style-type: none"> • récitation du programme ; • digressions relatives aux sciences de l'éducation ; • absence de connaissances ou connaissances erronées ; • oubli d'une partie du dossier ; • l'épreuve n'est pas une dissertation.
Utilisation du dossier	<ul style="list-style-type: none"> • utilisation pertinente des documents : en rapport avec la problématique, didactisation des documents, mise en perspective. 	<ul style="list-style-type: none"> • paraphrase des documents ; • réserver un document à l'évaluation alors que sa compréhension par l'élève demanderait la médiation du professeur.
Mise en activité des élèves dont l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • des évaluations bien positionnées dans la séquence, au service des apprentissages ; • l'évaluation doit porter sur ce qui a été traité en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • énoncer des intentions ; • des propositions d'activités inadaptées ou imprécises ; • des questions mal formulées ou encore mal adaptées au déroulement de la séquence.
La forme du devoir	<ul style="list-style-type: none"> • pas de verbiage inutile. Ex : le professeur circule pour voir ce que font les élèves... • porter attention à la césure entre les lignes ; problème en bout de ligne : l', n' ; • soin porté à la copie : problème de ratures 	

Avec la mise en place progressive des nouveaux programmes dans le cadre de la réforme du bac 2021, le champ des épreuves de sciences économiques et sociales pour la session 2020 est défini ainsi : les nouveaux programmes de seconde et de première, le programme actuel de terminale et les programmes des enseignements de spécialité (économie approfondie et sciences sociales et politiques).

3.3. Proposition de corrigé

Sujet : « Nature et enjeux des rapports sociaux au sein des organisations »

Positionnement du sujet :

I - Dossier de documents :

Document 1	<p>Le document présente la direction administrative bureaucratique comme le type le plus pur de domination légale. Dans les pages précédentes, Max Weber a distingué trois types de domination légitime : la domination charismatique, la domination traditionnelle et la domination légale.</p> <p>La domination légale revêt un caractère rationnel reposant sur la croyance en la légalité des règlements et du droit des supérieurs à donner des directives. L'organisation est hiérarchique : « le chef, seul détenteur du pouvoir », « la soumission à un contrôle », « le jugement des supérieurs » (on relèvera ce terme) ; les fonctions sont distribuées sur la base de compétences et de qualifications, y compris pour le chef ; l'obéissance est celle de la règle ; les salaires et avancements sont déterminés par des règles. L'individu s'efface derrière l'organisation, la structure rationnelle et légale apparaît comme le moyen de l'efficacité de l'institution.</p> <p>La direction administrative est susceptible d'application universelle : administrations publiques mais aussi entreprises et associations. Elle est d'autant plus nécessaire que la taille de l'institution est grande, elle est donc promise à se diffuser.</p>
Document 2	<p>Le document présente l'organigramme d'un centre hospitalier universitaire, en écho à Weber, qui donne comme exemple d'institutions susceptibles d'adopter une organisation administrative bureaucratique, les hôpitaux comme les cliniques privées.</p> <p>Le CHU de Bordeaux est un établissement de grande envergure, la complexité de son fonctionnement requiert une direction bureaucratique rationnelle de manière à remplir son rôle avec efficacité.</p> <p>Le graphique permet de visualiser une organisation pyramidale avec à sa tête un directeur ; une spécialisation par fonction, le département des ressources financières ou celui des affaires médicales et de la recherche clinique mais aussi des compétences transversales avec une équipe auprès de la Direction générale pour la direction de la stratégie, celle de la communication ou la filière télésanté.</p> <p>L'organisation est hiérarchique, directeur, directeur adjoint, responsable ; elle est aussi géographique, un responsable par site ; elle repose sur des qualifications : des médecins à la tête du département des affaires médicales ou de la direction des soins (même si on peut remarquer que le titre de docteur n'apparaît qu'une fois, pour ne pas afficher la distinction personnel médical / non médecins et ne pas mettre en évidence dans l'organigramme certains rapports de pouvoir) ou des spécialistes en informatique ou en gestion des ressources humaines.</p>

Document 3	<p>Dès 1963, dans <i>Le phénomène bureaucratique</i>, Michel Crozier présente l'organisation du Monopole, la grande organisation industrielle française appartenant à l'Etat, la SEITA et analyse les raisons qui rendent cette organisation vulnérable, notamment dans cet extrait lorsque surviennent des arrêts de machines.</p> <p>Il identifie deux raisons. l'une est d'ordre technique, la réponse aux pannes ne peut être rationnellement organisée du fait de leur imprévisibilité tant en fréquence qu'en gravité ; l'autre raison est humaine, les ouvriers d'entretien sont les seuls compétents, personne ne peut les contrôler réellement_« on est donc obligé de s'en remettre à eux totalement ».</p> <p>Il existe donc un pouvoir qui n'apparaît pas dans la structure hiérarchique de l'organigramme ; on peut distinguer l'organisation formelle et le fonctionnement réel ; la distribution du pouvoir tient aussi à l'existence de « zones d'incertitude » identifiées par Crozier et Friedberg : « Une situation organisationnelle donnée ne contraint jamais totalement un acteur » dans <i>L'acteur et le système</i>(1973).</p>
Document 4	<p>Le document compare l'apprentissage en boucle simple et celui en boucle double ; celui-ci permet un « double regard », l'étape 2a consistant à évaluer la pertinence des normes de fonctionnement et donc à questionner ces règles ; soit une illustration simple de la notion d'organisation apprenante mobilisant des capacités d'innovation internes pour mieux répondre à ses objectifs ; on peut faire référence à la théorie de l'autopoïèse.</p> <p>Pour explorer la complexité des organisations, Gareth Morgan a multiplié les angles d'approche et proposé plusieurs métaphores ou images de l'organisation d'où le néologisme d'<i>imaginisation</i>. On peut citer l'organisation comme machine, des rouages agencés rationnellement comme dans l'OST ou l'organisation comme cerveau, on retrouve l'idée d'une organisation apprenante comme dans les cercles de qualité ou le Kaizen japonais.</p>
Document 5	<p>J.D. Reynaud insiste sur l'importance de la production de règles, sur leur rôle dans la structuration du jeu des acteurs. « La règle est un principe organisateur » donc elle oriente l'action des individus. Les systèmes sociaux reposent sur des règles envisagées comme des contraintes qui rendent l'action collective possible.</p> <p>Si Reynaud fait référence à l'analyse de Durkheim, il s'en distingue aussi : il insiste sur la fonction identitaire des règles. L'acteur social existe dans la mesure où il est source autonome de régulation, où il est producteur de règles. La vie sociale, parce qu'elle met en relation plusieurs acteurs sociaux, est la rencontre de plusieurs systèmes de règles, il n'y a pas de transcendance d'une conscience collective unique et partagée ; l'action collective implique alors coopération, négociation voire conflits pour rendre cohérentes des stratégies en opposition.</p>

Document 6	<p>Ph. Bernoux développe le concept de « logiques d'action » qui implique la pluralité de rationalités. Se confrontent dans l'action collective plusieurs stratégies, l'une n'étant pas supérieure aux autres qui seraient de rationalité limitée. La diversité des logiques s'explique par le fait que les acteurs raisonnent à partir de leurs propres contraintes.</p> <p>Cette approche permet d'intégrer la pluralité des acteurs, la cohérence de leurs choix et de situer l'action collective et l'organisation dans une perspective coopérative de dialogue et de négociation.</p> <p>Cet extrait rappelle ainsi que les contraintes techniques comme les principes économiques de gestion doivent être questionnés sur leur bien-fondé et leur caractère déterminant (relation avec le document 4).</p>
Document 7	<p>Le document est un tableau issu d'une étude publiée par la DARES en 2014. Selon les représentants de la direction, dans les établissements de 20 salariés ou plus du secteur marchand non agricole qui ont procédé à des augmentations individualisées de salaire ou à des promotions, les résultats obtenus par le salarié sont déterminants, bien plus que son ancienneté ou même son assiduité. Le premier critère est l'intensité des efforts dans le travail, qui concerne près de 8 établissements sur 10 même s'il est un peu moins cité en 2010 qu'en 2004 ; puis viennent l'implication dans les objectifs de l'entreprise et la contribution au bon fonctionnement de l'équipe ce qui montre l'importance pour une reconnaissance individualisée, de la participation à la réussite du collectif. On peut en déduire qu'avec la crise et des difficultés accrues pour les entreprises, les augmentations de salaire reconnaissent la motivation individuelle à travers l'intensité des efforts au service des projets de l'entreprise. Une mise en relation est possible avec les documents 4 et 6 sur la valorisation de l'acteur au sein d'un collectif.</p>
Document 8	<p>C. Thuderoz caractérise le compromis : il est renoncement. Il faut abandonner certaines prétentions ; il est négociation, il faut confronter des points de vue antagonistes ; il est production, il permet d'élaborer des valeurs communes. On peut dire du compromis qu'il doit être équitable, honorable et efficient.</p> <p>Le compromis en incarnant « une pensée de midi » (Camus : L'homme révolté [1965]) est une modalité pour vivre ensemble ; les conditions de sa production doivent être assurées comme l'égalité d'accès à l'information ou l'organisation de discussions et l'examen de différents scénarios. Le sous-titre du livre de Thuderoz est l'éloge de la négociation.</p> <p>Il ne faut pas confondre compromis et compromission, acte par lequel on transige avec sa conscience. On peut citer G. Simmel qualifiant le compromis d' « une des plus grandes inventions de l'humanité tant il fait partie des techniques que nous utilisons tout naturellement pour notre vie quotidienne ». Mais certaines formes d'organisation peuvent le favoriser.</p>

II - Plan de séquence possible

Le dossier documentaire invite à utiliser les apports de la sociologie pour analyser la coordination des actions et la production de l'action collective dans les organisations.

I Une (forme) d'action collective (verticale) rationnellement organisée

A- Une structure pyramidale et hiérarchique

1. La direction administrative bureaucratique, l'analyse de Weber. (doc 1)
2. L'organigramme comme représentation de l'organisation et des relations de pouvoir, l'exemple d'un hôpital universitaire. (doc 2)

B- Les limites de l'organisation bureaucratique

1. Le pouvoir de l'acteur, (doc 3) par exemple lors de pannes.
2. La participation de l'acteur, (doc 3 et 7) notamment dans un environnement incertain et flexible.

L'échec de l'organisation bureaucratique qui selon Crozier « organise les choses au lieu de gouverner les hommes »

II Les enjeux de la coopération

A- Une pluralité d'acteurs

1. La régulation conjointe (doc 4 et 5) : tout acteur collectif est producteur de règles.
2. Les logiques d'action (doc 6), la confrontation de plusieurs rationalités.

B- La production de l'action collective

1. Les pratiques salariales (doc 7) ; valorisation de l'implication du salarié dans les objectifs de l'entreprise.
2. L'éloge du compromis (doc 8) ; la production d'un accord permettant la coopération.

Conclusion : l'organisation est « un construit social », elle est provisoire, évolutive, contingente. Elle intègre des logiques d'action différentes et permet par la négociation et le compromis, processus permanent et récurrent, de dépasser les conflits de rationalités.

III - Exercices et évaluations envisageables :

1. Dans le cadre du cours dialogué

Exercice sur le document 1 :

[Faire travailler les élèves de première sur ce document ne peut être envisagé que sous réserve de coupes.](#)

- Q1. Relevez dans le texte des passages montrant que l'organisation bureaucratique est hiérarchique.
- Q2. Relevez des extraits montrant le rôle joué par les compétences dans cette organisation.
- Q3. La direction administrative bureaucratique est-elle un modèle d'organisation spécifique des administrations publiques ?
- Q4. Citez un exemple d'organisation du travail rationnelle déjà mise en place à cette époque.

Exercice sur le document 2 :

- Q1. Qu'est-ce qu'un organigramme ?
- Q2. Pourquoi y-a-t-il un organigramme pour un hôpital ?

- Q3. A quoi correspondent les départements dans cet organigramme ?
Q4. Montrez que la répartition des fonctions est organisée selon plusieurs critères.
Q5. Quels liens pouvez-vous établir avec le document 1 ? (comment utiliser le vocabulaire du document 1 appliqué à cet organigramme ?)

Activité en relation avec le document 2 :

On peut réaliser un organigramme, celui du lycée (les fonctions de direction, le personnel enseignant, les CPE et les assistants, les services de l'intendance, le personnel technique, l'infirmier), d'une entreprise privée.

Exercice sur le document 3 :

Eventuellement faire une coupe dans le document pour ne pas aborder la notion de Monopole qui revêt un sens particulier pour Michel Crozier.

Enrichir le questionnement pour mobiliser la dimension économique des Regards Croisés (économie de la firme)

- Q1. Relevez les termes montrant le caractère imprévisible des arrêts de machines.
Q2. Donnez un exemple d'entreprise ou d'administration et de panne pouvant l'affecter.
Q3. Illustrez les lignes 13 à 15 (= les mesures pour faire face aux conséquences des pannes).
Q4. Quel pouvoir révèle la survenue de pannes ? Faites le lien avec les documents précédents.

Exercice sur le document 4 :

Compte tenu du caractère abstrait du document, on pourra être attaché davantage à une utilisation pertinente par le professeur pour son argumentation que par une utilisation par les élèves.

On pourra illustrer ces graphiques par une situation concrète relevée dans l'organisation du lycée avec la participation d'un CPE ou d'un membre de l'administration : un bilan de la gestion des absences par exemple, faisant évoluer des normes de fonctionnement, un cas d'autoproduction montrant des capacités d'innovations internes pour s'adapter par rapport à des objectifs.

Exercice sur le document 5 :

On peut s'interroger, compte tenu de la difficulté de ce document, sur le fait de le donner aux élèves dans son intégralité. Il pourrait soit faire l'objet d'une coupe soit être retranscrit par le professeur pour être présenté aux élèves sous une autre forme (schéma).

L'analyse de Durkheim est conduite en terminale ES.

- Q1. Que peut-on déduire de la pluralité des acteurs collectifs ?

Exercice à propos du document 6 :

Ce document pourrait également faire l'objet d'une exploitation uniquement par l'enseignant qui proposerait une illustration sur laquelle les élèves seront amenés à travailler pour comprendre la pluralité des logiques d'actions.

On peut par exemple illustrer le document avec un extrait de l'étude de M Callon et B Latour (*L'Année Sociologique* [1986]) sur la réintroduction des coquilles St Jacques dans la baie de St Brieuc.

Cette étude montre la co-production de connaissances entre scientifiques, chercheurs, pêcheurs ; leur coopération pour réussir dans une situation d'innovation et la nécessité de la *traduction* entre contraintes et langages professionnels différents.
(Elle peut aussi être utilisée pour illustrer le document 5.)

Exercice sur le document 7 :

Enrichir le questionnement pour mobiliser la dimension économique des Regards Croisés
(en référence à d'autre(s) thème(s) du programme)

Q1. Lecture d'un pourcentage (cf la clé de lecture sous le tableau)

Q2. Critères les plus souvent retenus pour attribuer des augmentations individualisées de salaires

Q3. Déduction

Exercice sur le document 8 :

Q1. Recherchez la définition de compromis et celle de compromission.

Q2. Pourquoi peut-on dire que le compromis est une opération de production ?

Q4. Montrez que le conflit peut conduire à une coopération.

2. Proposition d'évaluations

Préparation aux épreuves du baccalauréat

Dans le cadre de l'épreuve composée

• Questions de mobilisation de connaissances type EC1 :

Qu'est-ce qu'une organisation hiérarchique ? ou illustrer par un exemple une organisation hiérarchique ?

• Etude d'un document statistique type EC2 (doc 7)

Après avoir présenté le document, vous montrerez que les entreprises reconnaissent davantage la motivation individuelle dans le choix d'augmentation des salaires que la prise en compte d'autres variables.

• Raisonnement type EC3 :

Comment la coopération est-elle possible dans une organisation ? (doc 6, 7, 8)

3.4 – Reprographie de la « meilleure » copie

Nous avons pris le parti de présenter des copies de candidats présentant des qualités valorisées sur des items spécifiques de l'évaluation.

Copie (n° 455656 : 14/20)

Un cours dynamique et structuré qui repose sur une bonne mise en activité des élèves. Le candidat parvient à illustrer des notions théoriques à partir d'exemples concrets et en utilisant comme fil directeur de ces illustrations le doc 2.

Cependant l'exploitation des documents reste souvent trop superficielle et les consignes données aux élèves ne sont pas assez explicitées : les documents sont lus avec les élèves sans que des questions ou des consignes claires les amènent à les analyser. L'évaluation proposée révèle une méconnaissance des épreuves type bac (EC3).

Copie (n° 455312 : 17/20)

Une séquence pédagogique articulée autour d'un plan cohérent, progressif et présentée avec beaucoup de fluidité. Une indéniable dimension réflexive. Des connaissances solides sur le thème et mobilisées avec pertinence. Une présentation éclairée des documents assortie d'une exploitation pertinente des informations extraites du dossier documentaire au service des démonstrations. De bonnes comparaisons entre documents qui favorisent la réflexion des élèves. Un effort de diversification des activités au service des apprentissages. Une évaluation standard, cohérente avec la séquence et qui respecte les instructions officielles.

Epreuve :102..... Matière :742.1..... Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Exploitation d'un dossier documentaire :
matière et enjeux des rapports sociaux au sein
des organisations

I- Présentation

Le chapitre « Comment les rapports sociaux s'organisent-ils au sein de l'Église » est un chapitre de regards croisés de première. La totalité du programme de regards croisés de première doit se voir consacrer 20 heures sur l'année.

Ce chapitre est l'un des chapitres du thème « Entreprise, institution, organisation ». Il est l'occasion de sensibiliser les élèves aux logiques du monde du travail et aux réalités de ce dernier.

La problématique de ce chapitre pourrait être la suivante = par quels moyens les organisations parviennent-elles à coordonner l'action des diverses entités qui les composent ?

Il est entendu que le professeur veillera à rendre accessible les concepts parfois complexes du chapitre à l'aide d'exercices pédagogiques.

II. Plan de séquence

Dans un souci de lisibilité de la présente copie, les parties de cours en constituant la trace écrite seront encadrées.

De même, lorsque les élèves noteront ces parties de cours, le professeur doit veiller à correctement se déplacer dans la classe.

Introduction:

Afin de sensibiliser les élèves à l'intérêt de ce chapitre, on pourra prendre l'exemple d'un travail de groupe. Ainsi, on leur demandera de quelle manière ils sont parvenus à produire un travail commun unique alors que s'ils avaient chacun dû le faire séparément les travaux auraient été différents.

Les réponses des élèves seront classées au tableau par le professeur qui les divisera en trois catégories, correspondant à trois parties distinctes du tableau. En fonction des réponses des élèves, le tableau pourrait ressembler à cela :

tableau :	on s'est mis d'accord on s'est réparti les parties à écrire	l'un des membres a pris les commandes et a donné des ordres	on s'est disputé finalement il y en a un qui a tout fait.
-----------	---	---	---

Les réponses inscrites ci-dessus sont des attentes idéales. Si la classe ne parvient pas à dégager ces réponses, le professeur peut les aider en leur demandant si personne n'a jamais fait partie d'un groupe où une personne prenait les commandes, etc...

Au terme de l'exercice, le professeur indiquera aux élèves qu'il existe donc plusieurs façons de travailler en groupe.

Afin de produire un travail collectif, il est nécessaire que les différents membres du groupe (= acteurs) travaillent ensemble.

Cela peut se faire de différentes manières :

- 1) les membres du groupe s'entendent et définissent ensemble les règles de leur travail en commun (coopération)
- 2) les membres du groupe ne s'entendent pas et se disputent. C'est la dispute qui va finalement permettre de réaliser le travail (conflit)
- 3) il arrive qu'un des membres du groupe en prenne la direction et donne des consignes aux autres pour la réalisation du travail commun (hiérarchie).

Le professeur demandera alors aux élèves s'ils peuvent citer des exemples ^{concrets} pour chacun de ces cas. Si les élèves n'y parviennent pas, le professeur donnera lui-même les exemples et les élèves devront dire à quelle manière de travail cela correspond.

exemples simples :

coopération	conflit	hiérarchie
- traités internationaux (COP 24 par exemple).	- grèves - sitting	- entreprises - administration - lycée

En partant de l'exemple de l'entreprise, le professeur déroulera alors la suite du cours

I - L'Entreprise : un exemple de mode de coordination par la hiérarchie

Afin d'être sûr que les élèves comprennent bien les notions en présence, le professeur demandera à la classe ce qu'est une entreprise.

En fonction des réponses des élèves, il dictera le cours suivant :

Entreprise = organisation au sein de laquelle les différents acteurs travaillent ensemble pour réaliser un projet commun défini à l'avance par la direction de l'entreprise. L'entreprise à but lucratif a pour objectif de réaliser des profits afin de pouvoir payer les salaires des employés, les éventuels dividendes des actionnaires mais aussi de pouvoir se constituer un capital pour investir.

A- Qu'est-ce que la hiérarchie?

Afin que les élèves comprennent bien cette notion, le professeur projette le document n°2 au tableau. Il demandera alors des volontaires pour jouer les rôles suivants :

- directeur général (1 personne)
- directrice générale adjointe (1 personne)
- directeur du département des ressources matérielles (1 personne)
- chef du secteur ingénierie travaux (1 personne)
- ouvriers de maintenance (4 personnes).

Il fera venir les volontaires devant la classe et leur distribuera à chacun une casquette sur laquelle il aura au préalable étiqueté la fonction occupée. Le professeur précisera que ces personnes travaillent à l'hôpital de Bordeaux. Il demandera alors à la classe de classer les personnes par ordre hiérarchique en allant de gauche à droite.

Il fera ensuite un exercice de simulation. En disant qu'il représente une association de patients mécontents, il ira se placer à côté de l'élève portant la casquette de directeur général et lui dira que les patients ne sont pas satisfaits de l'éclairage trop violent des chambres et qu'ils menacent d'aller dans la clinique privée voisine.

Le professeur dira alors aux protagonistes de "jouer" la façon dont ils pensent que cette action est traitée pour parvenir à un résultat déterminé : le changement des ampoules.

L'idée est ici de faire comprendre aux élèves que l'ordre va descendre du directeur général jusqu'au chef de secteur. A ce moment là, le professeur indiquera à l'élève qu'en tant qu'ingénieur en chef

Epreuve :102..... Matière :7.42.1..... Session :

CONSIGNES

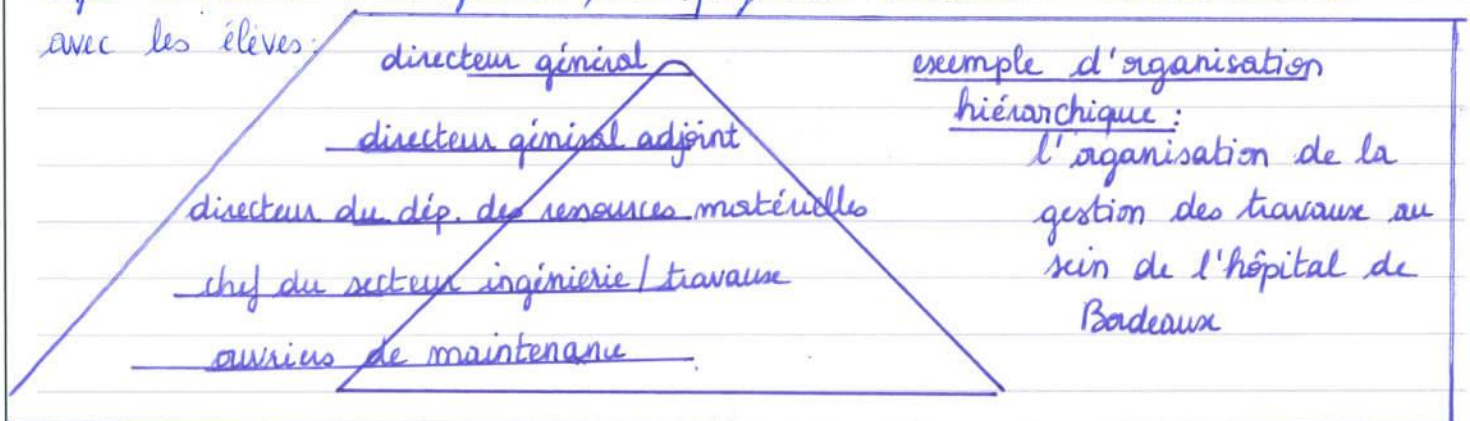
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

il doit donner des détails techniques (aide éventuelle) aux ouvriers.
 Cette activité permettra ainsi de mettre en lumière le fait que l'information descend de manière verticale du directeur général aux ouvriers.

hiérarchie : mode d'organisation ^{verticale} du travail des différents membres d'un même groupe consistant à attribuer à ses membres des places déterminées ^{verticalement} les unes par rapport aux autres (c'est pourquoi dans le langage courant on parle de supérieur hiérarchique).

Cette définition étant une notion au programme, le professeur attirera l'attention des élèves sur l'importance de bien la maîtriser.

Afin d'illustrer la définition, le professeur réalisera le schéma suivant avec les élèves :



Le professeur précisera alors aux élèves que la hiérarchie est donc un mode de coordination des actions individuelles

B- La hiérarchie comme mode de coordination

1) Un mode de coordination strict...

Le professeur distribuera alors le document n° 1, étant précisé que ledit document sera tronqué de ses premiers et derniers paragraphes, seuls les 10 points étant présentés aux élèves.

Le professeur précisera qu'il s'agit d'un extrait de texte visant à présenter "l'idéal-type bureaucratique" de Max Weber selon qui la bureaucratie est une forme idéale d'organisation du travail pour les 10 raisons évoquées.

Les élèves devront coller l'extrait de document et répondre individuellement aux questions suivantes (au sein de leurs cahiers).

- 1- présenter le document : ce texte est un extrait de l'ouvrage Économie et société de Max Weber, paru en 1921 et dans lequel le sociologue présente les caractéristiques des fonctionnaires qui permettent la réussite de l'organisation bureaucratique.

- 2- comment se caractérise la hiérarchie pour l'auteur ?

Elle doit être solidement établie

- 3- que signifie la périphrase « aux devoirs objectifs de leurs fonctions » ?

Cela signifie que les fonctionnaires ont des obligations strictement déterminées du fait du poste qu'ils occupent. Les obligations ne sont pas déterminées par eux-mêmes mais par l'organisation

- 4- en quoi le fait que l'avancement des fonctionnaires dépende du jugement de leurs supérieurs permet-il d'amener la coordination du groupe, d'après vous ?

Les fonctionnaires dépendant de leur supérieur pour voir leur carrière progresser, ils sont fortement incités à respecter les ordres que ce dernier leur donne et à accomplir au mieux leur mission afin que leur supérieur les considère comme aptes

à monté dans la hiérarchie.

Lors de la correction de l'exercice, le professeur mettra l'accent sur le fait que la hiérarchie est vue comme stricte par l'auteur et que, d'après le document, la clé de sa réussite tient notamment dans la définition stricte des missions de chacun et l'obéissance de chacun aux règles.

La hiérarchie, pour fonctionner, suppose donc une stricte répartition des tâches entre les membres du groupe et une parfaite observance des règles par les membres du groupe.

Le professeur fera alors le lien avec l'exemple puis dans le point précédent en faisant remarquer que si l'un des maillons de la chaîne hiérarchique ne se conforme pas à son rôle, alors cette dernière déraile. Il pourra par exemple expliquer que si le directeur du département des ressources matérielles (échelon n°3) décide d'aller lui-même changer l'ampoule, alors il est fort probable que l'ampoule installée ne sera pas la bonne (il lui manque l'expertise de l'ingénieur en chef) et que le travail ne sera pas fait efficacement (contrairement aux ouvriers de terrain, il ne sait pas quelles sont les procédures techniques à respecter ni comment faire concrètement).

Le professeur demandera alors aux élèves ce qui, d'après eux, peut permettre de faire respecter la hiérarchie. En d'autres termes, il demandera aux élèves ce qui peut pousser les salariés d'une entreprise à obéir aux règles. Dans les réponses données, on peut penser que viendra l'idée du salaire.

2) ... dans lequel ^{la} rémunération est un moyen d'assurer l'efficacité:
Le professeur vidéo-projettera le document n°7 au tableau.

Il demandera à la classe entière, après avoir présenté le document, de faire une phrase avec la donnée "82,8"

Réponse: En 2004, 82,4% des représentants de la direction déclarent que l'intensité des efforts dans le travail est un critère retenu pour le choix des salariés bénéficiant d'augmentations individualisées.

Le professeur demandera alors aux élèves ce qui, d'après le tableau, constitue l'élément déterminant, en 2004 comme en 2010, pour l'attribution de primes. (rép = l'intensité des efforts dans le travail).

Il demandera ensuite aux élèves de faire une phrase avec les chiffres "50,5" et "53,4" (rép = on remarque que le pourcentage des représentants de la direction déclarant que la réalisation d'objectifs individuels précis fixés à l'avance a augmenté de 2,9 points de pourcentage entre 2004 et 2010 puisque 50,5% des représentants de la direction accordaient de l'importance à ce critère ~~contre~~ 5 en 2004 contre 53,4% en 2010).

Le professeur fera alors remarquer aux élèves que les critères déterminant les rémunérations individuelle coïncident en grande partie avec les 10 points du document n° 1, vu en -A-.

La rémunération des acteurs, c'est à dire le salaire qui leur est versé pour leur travail, est déterminée en partie par des critères stricts tels que l'intensité dans l'effort de travail ou le non-absentéisme. On remarque donc que la rémunération est un moyen pour inciter les acteurs à se conformer aux règles de l'organisation de l'entreprise et à accomplir leurs missions respectives en se conformant à la hiérarchie.

La rémunération est donc un élément essentiel pour la réussite d'un système hiérarchique.

À la suite de ce paragraphe, le professeur demandera aux élèves si, d'après ce qu'ils ont vu, tout se passe toujours aussi parfaitement que cela semble être le cas si on s'en tient à cette présentation des choses.

Ce sera alors l'occasion d'évoquer que le monde de l'entreprise n'est pas aussi calme et lisse que cette présentation le suggère.

Epreuve : 102 Matière : 7421 Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II - Coopération et conflit : deux éléments entremêlés dans la production de l'action collective au sein de l'entreprise.

A titre préliminaire et afin de s'assurer que tous les élèves comprennent bien les notions, le professeur définira "action collective".

Action collective = action menée collectivement par plusieurs individus.
L'action collective suppose la définition d'un projet commun au groupe et la définition de règles de comportement par le groupe.
exemple : une grève est une action collective car elle est menée par plusieurs individus qui agissent ensemble pour un projet commun : l'obtention de leurs revendications et qui, pour ce faire, respectent des règles de comportement définies par le groupe : l'interdiction de retourner travailler.

A - Coopération et conflit dans la production de l'action collective

1) La coopération : une réponse à l'imprécision des règles hiérarchiques

Le professeur demanda aux élèves volontaires pour "incarner" les différents rôles de l'organisation hiérarchique de l'hôpital de Bordeaux de revenir au tableau et de reprendre leurs casquettes.

Il leur soumit alors le scénario suivant, en demandant à trois autres élèves d'incarner respectivement les rôles de chirurgien, infirmier et patient inconscient en train d'être opéré : les lampes indispensables pour réaliser une opération à cœur ouvert viennent de claquer. Si l'opération dure trop longtemps, le patient risque de mourir. Que faire?

Ne pouvant présager de ce que choisiront de faire les élèves, il est utile de préciser que le professeur interviendra pour leur dire qu'ils ont très peu de temps, que le directeur général est peut être en réunion, etc...

L'idée est de mettre en lumière le fait que les 4 ouvriers vont devoir coopérer avec l'équipe médicale pour que l'intervention se fasse au plus vite et ainsi éviter le décès du patient.

À la suite de cet exercice, le professeur vidéo-projetera le document n°3. Les extraits du document qui sont présentés aux élèves sont les suivants :

- "la relation entre [...] des ariets de machine" (lignes 1 à 3)
- "il y a un contrat [...] domaine technique" (lignes 15 à 17)
- "Les seules personnes [...] remettre à eux totalement" (lignes 19 à 22)
- "Nous découvrons là [...] responsabilité individuelle des ouvriers d'entretien" (lignes 24 à 26).

Le professeur fera lire les extraits de texte à un élève et fera remarquer à la classe le parallèle entre ce texte et la mise en situation précédente.

Bien que l'organisation hiérarchique s'opère par la définition de règles strictes, certains événements tels que les ariets de machine ou des problèmes techniques supposent que certains travailleurs coopèrent, c'est à dire travaillent ensemble, pour parvenir à surmonter le problème.

*** Coopération = mode d'action collective supposant que les différents acteurs s'entendent d'un commun accord pour agir ensemble de manière coordonnée

Évaluation formative (non notée)

Afin d'habituer les élèves aux exercices types bac, le professeur leur proposera l'exercice de type EC 1 suivant (35mn):

Pourquoi la coopération est-elle complémentaire à l'organisation hiérarchique?

grille d'évaluation:

élément attendu	-	+/-	+
structure de la réponse			
définition de la notion de hiérarchie			
définition de la notion de coordination			
mise en relation pertinente des deux notions			
bonus: bonne maîtrise de la langue française			

la grille d'évaluation complétée par le professeur en fonction des devoirs des élèves leur sera distribuée individuellement

Le "-" signifie: non satisfaisant / absent

Le "+/-" signifie: présent mais insuffisamment maîtrisé

Le "+" signifie: correctement maîtrisé.

À la suite de cette épreuve et de sa correction, le professeur indiquera aux élèves qu'il arrive cependant que les acteurs ne parviennent pas à se coordonner et qu'ils entrent alors en conflit.

2) Le conflit: la remise en question des règles hiérarchiques

Le professeur rappellera aux élèves l'exemple "incarné" de la hiérarchie au sein de l'hôpital de Bordeaux. Il leur expliquera alors le cas suivant: à l'hôpital, la règle veut que pour un changement d'ampoule un ouvrier change l'ampoule pendant qu'un autre tient l'escabaud sur lequel il est monté et qu'un troisième surveille que personne ne vienne déranger l'ouvrier en hauteur.

Les ouvriers étant au nombre de 4 il y en a donc un qui ne fait rien.

Or, les ouvriers ont pris l'habitude de travailler par 2: un qui change l'ampoule et un autre qui tient l'escabaud et surveille en

même temps.

Le professeur vidéo-projettera alors le document n°4, 1^{er} schéma, au tableau. Il demandera alors aux élèves ce que l'ingénieur en chef, le supérieur des ouvriers, va faire d'après ce schéma.

La classe aboutira à l'idée que l'ingénieur va :

- 1 - percevoir que les ouvriers travaillent par 2 et non par 3;
- 2 - comparer cette pratique avec la règle du travail par 3
- 3 - prendre des mesures pour les obliger à travailler par 3 (sanctions éventuelles).

Le professeur demandera alors aux élèves ce qu'ils pensent de cette règle du travail par 3 alors que les ouvriers sont 4. La réponse sera probablement qu'elle ne permet pas un travail efficace des ouvriers et que le 3^{ème} ouvrier n'a pas un rôle très important.

Le professeur vidéo-projettera alors le 2^{ème} schéma du document n°4 en leur demandant quel pourrait être le comportement de l'ingénieur en chef d'après ce schéma.

La classe aboutira alors à l'idée que l'ingénieur va :

- 1 - percevoir que les ouvriers travaillent par 2 et non par 3;
- 2 - comparer cette pratique avec la règle du travail par 3
- 2 a - remettre en question le bien fondé de la règle du travail par 3.
- 3 - prendre des mesures pour agir afin que la direction change la règle.

En extrapolant quelque peu, le professeur pourra ainsi mettre en lumière l'idée qu'en s'opposant aux règles, en générant un conflit, les acteurs peuvent faire progresser les règles pour que l'organisation gagne en efficacité.

Epreuve :102..... Matière :742.1..... Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les règles strictes définies dans le cadre de l'organisation hiérarchique peuvent s'avérer ne pas être adéquates ou ne pas correspondre aux attentes des membres du groupe. Les derniers entre alors en conflit (direction/salariés par exemple) afin de parvenir à ce que les règles soient redéfinies.

☆☆☆ Conflit: mode d'action collective supposant que les différents groupes d'acteurs soient en désaccord sur un point et qu'ils s'opposent pour parvenir à la satisfaction de leurs revendications respectives.

Le professeur indiquera alors aux élèves que conflit et coopération ne sont pas nécessairement opposés mais qu'ils peuvent s'entremêler pour aboutir à la production de l'action collective.

B - L'articulation complexe du conflit et de la coopération dans la production de l'action collective

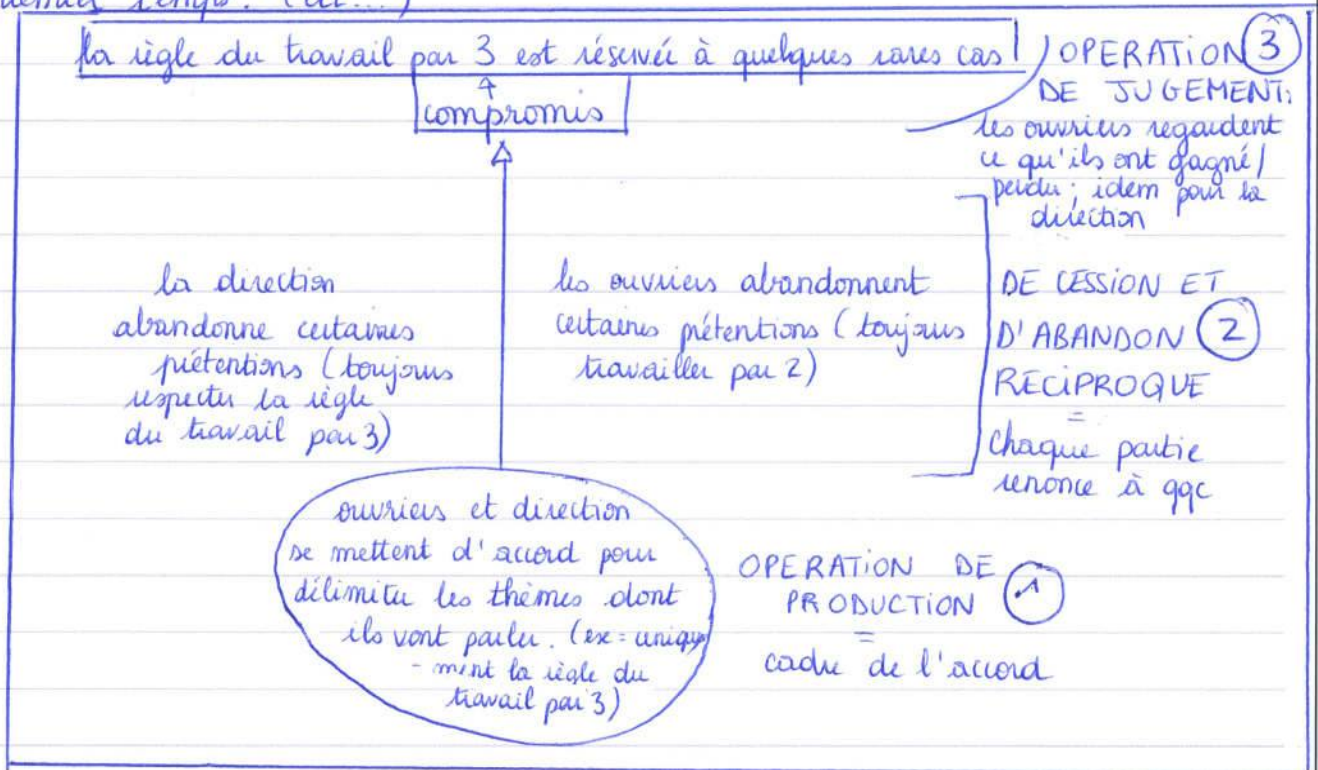
A - Le conflit: un préalable parfois nécessaire à la collaboration ^{du compromis} - L'exemple

Le professeur distribuera aux élèves le document n°8 aux élèves. Il leur demandera de le coller dans leurs cahiers

L'un des élèves lira le texte à haute voix. A l'issue de la lecture, le professeur entamera une discussion avec les élèves afin d'explicité les trois opérations du compromis détaillés dans

le texte. Pour ce faire, il pourra reprendre l'exemple de la fronde des 4 ouvriers de la maintenance et de l'ingénieur en chef contre la règle du travail à 3 défendue par la direction.

Les élèves recopient alors le schéma suivant, que le professeur élaborera en partenariat avec la classe en guidant les élèves par des questions comme: que font les ouvriers et la direction dans un premier temps? (etc...)



Le professeur indiquera alors aux élèves que le conflit à la base a donc permis une compromis grâce à la coopération des acteurs.

Le conflit peut donc permettre de mettre les groupes d'acteurs en relation pour les amener à coopérer et ainsi à faire progresser le fonctionnement de base.

compromis = accord entre plusieurs groupes d'acteurs aux intérêts divergents voire opposés par lequel ces acteurs parviennent à trouver une entente grâce à l'abandon par chacun d'eux

d'une partie de leurs revendications et la reconnaissance mutuelle de concessions accordées à l'autre au groupe opposé

Le professeur précise alors aux élèves que le compromis n'est cependant pas systématique.

2- L'arbitrage entre coopération et conflit : une régulation commune qui dépend des logiques d'action de chaque groupe.

Le professeur vidéo-projette au tableau le document n°6, en deux extraits :

- 1- de "[5r] "à "les nouveaux outils"
- 2- de "le concept de logique d'action" à "logiques portés par les acteurs"

En reprenant l'exemple des 4 ouvriers et de leur conflit avec la direction au sujet de la règle du travail à 3, le professeur demandera aux élèves ce qu'ils comprennent du texte.

L'idée est de permettre aux élèves de comprendre que les logiques d'action des différents groupes au sein d'une même organisation peuvent être différentes.

Et la suite de ce document, le professeur vidéo-projette le 3^e (4^{ème} paragraphe) du document n°5. Il demandera alors aux élèves ce qui, d'après l'auteur est un "procès complexe de décision" (rép = le fait d'arbitrer entre conflit et coopération). Il leur demandera alors pourquoi, d'après l'auteur, ces "procès sociaux" permettent de produire une "régulation commune" (rép possible = car les conflits comme la coopération sont des modes de production de l'action commune et que l'un comme l'autre permettent de réguler cette action).

Chaque groupe d'acteurs au sein d'une même organisation obéit à une logique d'action particulière, c'est à dire à une façon de s'organiser ~~déterminé~~ et d'agir déterminée. Les logiques sont plurielles et varient selon les groupes. C'est pourquoi la régulation commune, c'est à dire la manière dont l'organisation parvient à régler les problèmes uncontestés

peut varier selon les groupes en présence. Alors que certains groupes seront dans une logique d'opposition, d'autres préféreront opter pour le compromis.

Conclusion :

L'entreprise est un bon exemple de coordination des actions des membres du groupe par la hiérarchie. Toutefois, la hiérarchie, seule, ne permet pas de régler tous les problèmes rencontrés c'est pourquoi la coopération est un mode d'action valorisé car il permet de dépasser les problèmes. Le conflit est également un mode de production de l'action collective intéressant car il permet de faire progresser les règles strictes et parfois inadaptées imposées par la hiérarchie. Conflit et coopération ne sont pas systématiquement opposés mais s'entremêlent parfois (exemple du compromis)

III - Evaluation

Le professeur réalisera une évaluation sommative sous forme d'une EC3 basée sur le document n° 8 et dont la consigne sera :

"dans quelle mesure le compromis est-il un outil de coopération des acteurs?"

le barème sera le suivant :

maîtrise de la notion de compromis	/2 pts
maîtrise de la notion de coopération	/4 pts
maîtrise de la notion de conflit	/4 pts
structuration de la réponse et argumentation	15 pts
utilisation pertinente du document	15 pts

Epreuve : No 2 Matière : 7421 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

① Introduction pédagogique

1) Situation dans le programme et pré-requis nécessaires

La présente séquence pédagogique est le premier "regard croisé" du programme spécifique de la classe de première ES. Il invite à croiser les regards de différents champs scientifiques (la science économique et la sociologie en l'espèce) sur un même objet d'étude, à savoir l'entreprise. L'ensemble du regard sera traité.

Cette partie du programme permet d'introduire deux nouvelles formes de coordination des actions humaines (que ce soit dans une perspective économique ou sociale) : la hiérarchie et la coopération (ces notions seront définies dans le cadre de la séquence). Par ailleurs, les élèves auront vu que les agents économiques se coordonnent par le marché (coordination marchande) notamment dans la partie 3 du programme de science économique.

Ils auront également appris qu'il existe - par la socialisation - une intégration, une incorporation de valeurs, normes, rôles qui d'un certain point de vue est une forme de coordination sociale (partie 1 du programme de sociologie).

En termes de prérequis :

- nous n'intégrons pas nécessairement les autres modes de coordination sus-cités ; il s'agissait plus d'une mise en perspective

- l'élève doit savoir ce qu'est une entreprise en lien avec la partie 2 du programme de science économique sur la production dans l'entreprise et éventuellement le questionnement "Comment produit-on?" de la première partie sur "les grandes questions que se posent les économistes".
- l'élève doit connaître la notion de groupe social qui va pouvoir apparaître dans la mesure où il sera montré que l'entreprise constitue également un environnement social pour les acteurs.

II) Analyse du dossier documentaire

Document 1

Le document est un extrait d'Economie et société de Max Weber qui est un fondateur de la sociologie allemande, malgré sa formation en économie politique. La démarche de Max Weber est compréhensive et il s'attache à analyser le monde social par un individualisme méthodologique en s'intéressant à l'action des acteurs et au sens qu'ils donnent à celui-ci. Sa méthode idéal-typique lui permet de dégager des typologies de formes d'action ou de coordination des actions qui n'ont seules pas vocation à représenter fidèlement la réalité. C'est par comparaison entre ces idéaux-types et la situation concrète que l'analyse est construite.

En l'espèce, Weber présente un idéal-type : la bureaucratie qui - pour lui - est un modèle efficace de coordination des actions humaines par la hiérarchie notamment, mais aussi par la production de normes impersonnelles,

la valorisation par compétence, la différenciation entre l'individu et le poste occupé, etc.

Son analyse de la bureaucratie doit être replacée dans le processus qu'il observe : un processus de changement social de "démagification" et de rationalisation du monde. Pour lui, la bureaucratie est l'avènement de l'action rationnelle qui rompt avec des actions plus traditionnelles ou affective. Le mode de relation dans la bureaucratie est donc pour lui la sociation qui suppose la recherche du compromis, d'intérêts communs et la mise en oeuvre de relations de type contractuelles (en opposition avec la communalisation). Il précise que les entreprises peuvent être concernées par ce modèle. Le modèle de bureaucratie a été critiqué : par la sociologie des organisations française (confer infra) mais aussi par le fonctionnaliste R. K. Merton qui voit dans la bureaucratie une abondance de règles favorisant les "dysfonctions".

Document 2

Le document est un organigramme qui présente la structure directionnelle du Centre hospitalier universitaire de la ville de Bordeaux. L'apport principale de ce document est l'insistance sur le mode de coordination hiérarchique : une organisation relativement pyramidale dans laquelle chaque agent est subordonné à un agent devant lequel il est responsable. On constate également une extrême division ou spécialisation des tâches ou du moins des domaines de compétences.

Document 3

de document est un extrait de l'ouvrage Le phénomène bureaucratique de Michel CROZIER. Cet auteur est fondateur d'un courant de sociologie des organisations en France et qui s'intéresse notamment aux stratégies que les acteurs peuvent mettre en place au sein des organisations dans un contexte de rationalité limitée (au sens de March et Simon).

d'extrait détaille un exemple concret d'une analyse quise veut critique par rapport à l'idéal-type bureaucratique weberien. Il montre comment dans une organisation bureaucratique, la coordination hiérarchique peut être inefficace. Dans une situation de dysfonctionnements techniques, le pouvoir revient le plus à l'ouvrier d'entretien (au détriment de ses supérieurs) car il a la maîtrise du diagnostic et finalement l'initiative de la réparation.

Pour Crozier, l'abondance de règles dans une bureaucratie conduit à la formation de zones d'incertitudes - donc les acteurs peuvent tirer profit, comme ici - auxquelles on a tendance à répondre par l'édition de nouvelles règles... ce qui accroît les risques d'émergence de zones d'incertitudes. Il nommera ce processus, avec Friedberg, "le cercle vicieux bureaucratique".

Document 4

Le document est un extrait d'un ouvrage de G. Morgan, Images de l'organisation qui présente deux modes "d'apprentissage" au sein de l'organisation (avec des représentations schématiques).

On peut voir à travers ces analyses managériales que l'agent (ou l'acteur) au sein d'une organisation n'est

Epreuve : A.02 Matière : 7421 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

pas qu'un simple agent exécutant: il apprend en faisant (on peut ici faire un lien avec les phénomènes d'apprentissage mis en évidence par les théoriciens de la croissance endogène par exemple; ou bien l'analyse de Nelson et Winter qui montrent la rationalité procédurale à l'oeuvre au sein des firmes). Deux schémas donc qui semblent montrer des situations différentes: la deuxième "boucle" permet d'inclure une phase de contrôle de l'action pour palier aux effets pervers d'une application des règles à la lettre et l'émergence de dysfonctionnements au sens de Veblen. L'étape 2a semble permettre une certaine réflexivité de l'action.

Document 5

Le document est l'extrait d'un ouvrage de Jean-Daniel Reynaud dans lequel il s'écarte d'une vision durckheimienne, très déterministe et holiste, de la régulation sociale. Cette notion désigne les processus par lesquels la société "tient", par lesquels l'application des normes sociales est sanctionnée afin d'éviter les situations anomiques (perspective durckheimienne ici).

J. D. Reynaud adopte un point de vue plus interactionniste et méso-sociologique: la régulation sociale se fait par les groupes sociaux qui se caractérisent notamment par la définition de buts communs et d'un sentiment d'appartenance.

La régulation par le groupe permet l'émergence de règles (normes) par coopération (action vers un but commun volontaire) ou conflit. La société se caractérise par l'articulation, l'interaction entre ses différentes régulations.

Document 6

d'extrait de Sociologie du changement de P. Bernoux insiste sur la non-passivité des acteurs au sens des entreprises qui constituent un milieu social (dans lequel s'opèrent des rapports sociaux).

On est loin ici des analyses en termes de "plâneries systématiques" de Taylor. On se rapproche au contraire des analyses dites de "l'École des Relations humaines" initiée par Elton Mayo : le travailleur n'est pas un simple exécutant et la firme constitue un environnement social.

C'est pourquoi l'application d'un système technique ne prenant pas en compte cet environnement peu ne pas aboutir.

L'auteur insiste sur la notion de "logique d'action" permettant d'appréhender les différentes logiques à l'œuvre dans ce microcosme social.

Document 7

Le document 7 est un tableau statistique de la DARES de 2014 présentant l'importance relative des différents critères pris en compte lors d'une décision d'une augmentation individualisée de salaire. Les critères sont évalués à deux dates (2004 et 2010). On voit que les critères sont beaucoup plus divers

que la productivité marginale du facteur travail sur laquelle insiste le paradigme néo-classique. On peut y voir de la part des responsables de l'entreprise une volonté d'attribuer "un salaire d'efficience" (Shapiro, Shiglit, Akerlof) mais aussi l'application de critères plus sociaux liés aux liens de connaissance et de reconnaissance dans l'entreprise.

Les évolutions sont relativement faibles semble-t-il même si on peut noter une moindre importance donnée dans le temps à l'intensité des efforts (avec les limites méthodologiques de ce type de documents fondés sur des déclarations), une hausse d'une logique d'objectif et d'ancienneté. (Pour ce qui est des objectifs, peut-être peut-on y voir l'affirmation des principes de justification d'une "cité par projet" (Boltanski et Chiappello).

Document 8

Dans ce document qui est un extrait de Petit traité du compromis de C. Thuderoz, qui est chercheur en sociologie, l'auteur montre les dimensions du compromis qui est une forme de coopération entre acteurs dans l'objectif de dépasser le conflit sans accord. Trois dimensions sont ici décrites qui s'articulent (non chronologiques) : la définition du cadre de la négociation / diagnostic (règles, sujets abordés...), les abandons de buts recherchés au fur et à mesure du processus, et le "jugement" sur ce qui a été produit, concédé au cours de ce processus de coordination.

III) Objectifs pédagogiques

- L'élève pourra montrer que l'entreprise est le cadre d'un mode de coordination par la hiérarchie. A cette fin, il pourra définir et illustrer la notion de hiérarchie.
- L'élève pourra distinguer les notions d'institution et d'organisation et les illustrer.
- L'élève pourra distinguer conflits et coopération et illustrer ces notions.
- L'élève pourra montrer et illustrer comment les rapports sociaux dans l'entreprise articulent des logiques de hiérarchie, de coopération et conflits.
- L'élève pourra définir les notions fondamentales du programme utilisées dans les précédents objectifs: hiérarchie, coopération, conflits, rapports sociaux, entreprise, institution et organisation (ces deux dernières figurant dans le titre général de la partie du programme)
- En termes de connaissances procédurales, l'élève pourra construire des paragraphes argumentatifs dans le cadre d'exercice de réflexion et d'argumentation.

Epreuve : A.2 Matière : 7421 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

② Déroulement de la séquence

Problématique proposée :

Pourquoi l'analyse de l'entreprise comme système productif ne suffit pas à rendre compte de cet objet ?

I) L'entreprise constitue un mode de coordination des actions par la hiérarchie

A) Une coordination jugée efficace ...

B) Mais avec des limites

II) L'entreprise est un milieu social : la hiérarchie ne rend pas compte de l'ensemble des rapports sociaux

A) L'entreprise est un milieu social

B) Coopération et conflit : pluralité des logiques d'action dans l'entreprise

Déroulement

L'introduction de la séquence comporte à la fois des aspects d'évaluation - diagnostique (pour s'assurer que les élèves sont familiers avec la notion d'entreprise qu'ils ont déjà rencontrée) et de prise de représentation. Il s'agit de faire le point sur la notion d'entreprise et d'amener les élèves à comprendre que le regard porté par les approches microéconomiques du producteur ne sont pas suffisantes pour épuiser le regard scientifique porté sur un objet. Dans l'esprit du préambule du programme de cycle terminal, il s'agit d'insister sur la complémentarité des regards portés et sur la non-exclusivité d'un objet de recherche envers un champ scientifique en particulier.

Le professeur inscrit en haut du tableau le mot ENTREPRISE.

Il dispose d'un jeu de post-it.

Il invite les élèves à se porter volontaires pour placer des post-its avec des éléments brefs d'explications pour répondre à la question "Qu'est-ce qu'une entreprise? De quoi est-elle composée?"

- On s'attend donc à ce que les premiers post-it fassent référence à la partie 2 du programme de science économique.

Ex : "organisation productive" "facteur travail"

"facteur capital" ... Il s'agit de la partie évaluation diagnostique. Le professeur vérifie les acquis.

- Il est possible que des élèves apportent spontanément des éléments nouveaux : "syndicats" "salariés" "employeur"

Le professeur encourage la discussion entre les élèves tout en la cadrant.

- Il est possible également que des "pré-notions" se dégagent. Sans les écarter violemment, le professeur doit les prendre en compte pour les discuter, les déconstruire au cours de la séquence.

Le professeur dévoile alors l'intitulé du questionnement du regard croisé "Comment [...] au sein de l'entreprise?"

Le professeur demande alors si les post-its en présence suffisent à répondre à cette question. On peut supposer qu'une vision microéconomique domine sur le tableau. Il s'agit d'amener les élèves à formuler cette "insuffisance" dans la portée explicative du modèle déjà étudié pour ce type de questionnement.

Le professeur propose alors une partie du tableau "RAPPORTS SOCIAUX" dans laquelle les élèves peuvent apporter de nouveaux post-its

Ex "grève" "conflit" (peut-être) "amitié" "contrat de travail"...

Le professeur précise alors que ces notions (même si elles ne sont pas toutes scientifiques) sont pertinentes pour compléter le regard microéconomique de la production. Il explique que l'enjeu de la séquence est de croiser des points de vue différents.

Il annonce alors la problématique de cours rédigée à la page 10.

I.) L'entreprise constitue un mode de coordination des actions par la hiérarchie.

Cette première partie est organisée selon une modalité de groupes d'experts. Il s'agit d'achener les élèves du premier groupe (G1) à travailler sur les avantages de la hiérarchie ; le deuxième groupe (G2) travaillera sur les désavantages.

Après une activité permettant de mixer les groupes (et ainsi de permettre un partage des connaissances), une reprise et des compléments par le professeur seront dictés.

Groupe d'experts - G1 ; les élèves travaillent par binômes ou trinômes.

des documents 1 et 2 sont proposés

Les élèves travaillent sur les questions suivantes :

- Présentez le document 1
- Présentez le document 2

- Pouvez-vous lister et expliquer avec vos mots les grandes caractéristiques de l'objet, l'organisation décrite par l'auteur ? [le professeur est à l'appui en cas d'incompréhension de vocabulaire].

- x des agents avec une fonction
- x une hiérarchie, un agent est responsable devant son supérieur
- x les agents ont des compétences spécifiques
- x la rémunération est à l'ancienneté
- x un contrôle de leur travail ...

Epreuve : ... 102 Matière : ... 7421 Session : ... 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

- de cas présenté dans le document 2 vous semble-t-il correspondre à la situation décrite dans le document 1? Justifiez et donnez des exemples.

⇒ partiellement dans la mesure où l'on ne dispose pas de toutes les informations: le caractère hiérarchique et de contrôle ressort particulièrement ainsi que les compétences spécifiques.

- Selon vous, quels sont les atouts de la hiérarchie?
- respect des règles et actions coordonnées vers un but commun

- Selon l'auteur du doc. 1, les entreprises peuvent être considérées comme une bureaucratie (l'objet décrit dans le document). Pouvez-vous lister brièvement des arguments valant ou infirmant cette affirmation?

⇒
- hiérarchie
- contrôle
- contrat

Mais - pas de rémunération à l'ancienneté dans la plupart des entreprises (du moins de façon obligatoire)
[...]
cf plus loin doc 7

- G2 : Les documents 3 et 4 sont proposés. (binômes ou triômes)
 Les documents ne sont pas toujours simples et le travail en groupe se justifie ici.
- Présentez le document 3 (titre, date, auteur, source...)
 - Pouvez-vous décrire avec vos mots la situation concrète décrite dans le document 3 ?
 - des arrêts de machines imprévisibles
 - des techniciens que l'on ne peut pas vraiment contrôler
 - Pourquoi les règles sont inefficaces :
 - pour les arrêts de machine ? (une règle n'a pas la fonction de prévoir à l'avance)
 - contrôler les techniciens (ouvriers d'entretien) ?
 → eux-seuls disposent d'une certaine forme de compétence ce qui empêche tout contrôle.
 - de quel des deux schémas vous semble-t-il décrire le mieux la situation du document 1 ? Justifiez.
 - l'apprentissage en boucle simple
 - on observe finalement une boucle de diagnostic-application d'un savoir-faire ou d'une compétence mais sans contrôle.
 - Quel avantage comporte l'étape 2a du deuxième schéma ?
 - une possibilité de contrôle (voire d'auto-contrôle) pour l'action qui est opérée.
 - Le "Mongolo" décrit une organisation hiérarchique avec l'édition de nombreuses règles. S'agit-il d'une organisation efficace selon vous ? Pourquoi ? Justifiez.

→ il s'agit ici de récapituler les "défauts" de la hiérarchie mis en avant par le document 3.

Suite à ces activités, le professeur procède à la correction en demi-groupes (G1 puis G2). Il "mixe" alors les binômes ou trinômes en de nouveaux groupes.

La consigne est la suivante: vous rédigerez ensemble des paragraphes argumentatifs (on suppose que ce n'est pas la première fois que les élèves rencontrent et mettent en oeuvre ce savoir-faire).
des paragraphes sont guidés (affirmation donnée) et les élèves doivent les compléter. Les paragraphes seront ramassés et corrigés en une évaluation formative. Cela sera l'occasion de conseils personnalisés.

Consigne: Montrez les avantages et inconvénients de la "coordination hiérarchique dans l'entreprise"

A1: la hiérarchie permet un meilleur contrôle des agents.

Mécanisme: ...

Exemple: ...

A2: Mais elle comporte des limites.

Mécanisme:

Exemple:

Les mécanismes et exemples doivent provenir des activités du groupe d'experts.

Il sera précisé que la version corrigée des paragraphes fait partie de la trace écrite. Toutefois, le professeur effectue une reprise.

A) Une coordination jugée efficace...

[Dictée]

La science économique ainsi que la sociologie se sont intéressées à la hiérarchie qui est un mode de coordination observable entre les actions des membres d'une entreprise.

Definitions.

Hiérarchie : rapport de subordination entre agents sociaux ou économiques. Un individu est responsable auprès de son supérieur qui dispose à son égard d'un pouvoir de contrôle.

Rapports sociaux : ensemble des liens et interactions observables dans un groupe social ou entre groupes sociaux.

Entreprise (rappel) : organisation qui utilise des facteurs de production afin de produire des biens ou des services et afin de les proposer sur un marché.

Organisation : groupement d'acteurs sociaux qui sont en relation afin de suivre un but déterminé : ex : une entreprise

Institution : la notion est plus large que celle d'organisation et elle est possiblement moins formelle. Elle se caractérise par sa capacité à édicter des normes, règles et d'assigner des statuts et rôles aux acteurs sociaux. Une entreprise est donc une institution.

La science économique a pu considérer que l'entreprise était une alternative au marché afin d'imposer une coordination hiérarchique afin d'avoir un pouvoir de contrôle plus important.

La sociologie, notamment à travers le modèle de Max Weber a montré que la bureaucratie dont l'entreprise peut être une forme était efficace et permettait une action rationnelle comme une production de biens et services.

Ab.124.

Epreuve : 102 Matière : 74.2.1 Session : 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B) ... Mais avec des limites
[dictée]

des règles ne permettant pas de prévoir toutes les situations. Sans compter qu'elles donnent un certain pouvoir aux personnes qui disposent d'une compétence spécifique et qui ne peut, dès lors, que difficilement être contrôlée. (confer paragraphe découlant de l'activité du 62.)

II) d'entreprise et un milieu social : la hiérarchie ne rend pas compte de l'ensemble des rapports sociaux

A) d'entreprise est un milieu social

d'entreprise n'est pas seulement une organisation productive qui emploie des facteurs de production. Elle n'est pas non plus seulement une organisation pyramidale (hiérarchie). On l'a vu, elle est le théâtre de rapports sociaux.

Le document 6 est proposé mais uniquement le paragraphe 2 et les deux premières phrases du paragraphe 1. ("[...] outils")

- Présentez le document

- A l'aide du paragraphe : expliquer la phrase soulignée : " il correspond au constat [...] industriel et tertiaire "

⇒ la phrase insiste sur la pluralité des logiques d'action observables dans une entreprise.

- une logique de production mais pas seulement
- jeux de pouvoir : compétition, hiérarchie
- propre rationalité du travailleur : une conception propre du "travail bien fait"
- compromis
- conflits

⇒ le tout s'articule.

[Reprise rapide]

On voit ici que pour un même lieu, un même milieu, on a des rapports sociaux très différents qui s'observent.

3) Coopération et conflit : pluralité des logiques d'action dans l'entreprise.

On travaille ici à partir des documents 5 et 7

les points 1° et 3° [↑]uniquement.

Consigne : "à partir des documents, remplissez le tableau suivant et donnez des exemples (à partir de vos connaissances par exemple)".

Coopération : coordination des actions des acteurs de façon volontaire dans la poursuite d'un but défini préalablement.

Conflit : situation d'antagonisme entre individus ou entre groupes d'individus

Dans l'entreprise, l'action collective (l'action commune) mêlent des aspects de conflits et de coopération.

Coopération	Conflits
<p>- "une finalité" "un projet" (doc 5) → les acteurs dans une entreprise coopèrent dans un but commun (on a vu dans le doc 6 que même les travailleurs, salariés, participent volontairement à la production : le salarié qui "aime" son travail par exemple - "accord" "accomodation", "négociation" (doc 5) ⇒ des négociations, la recherche d'un accord commun peut survenir. On pense ici aux négociations syndicales pour trouver des solutions face à un problème donné. ⇒ On pense aux augmentation de salaires pour récompenser une implication personnelle, l'intégration dans une organisation plus globale ... Des exemples sont donnés par le document 7.</p>	<p>- "conflit" "arbitrage" du conflit : ils peuvent survenir au sein des rapports hiérarchiques ou entre salariés. Ils peuvent provoquer des dysfonctionnements dans l'organisation (si des salariés refusent de travailler ensemble, par exemple) ou bien déboucher sur des accords (négociations syndicales pour une augmentation de salaire suite à une grève...)</p>

La version corrigée et éventuellement mise au propre par le professeur constitue la trace écrite de cette partie.
Il souligne que pour l'auteur l'entreprise est un "groupe social" au sens où il aura déjà été étudié.
En guise de conclusion de la séquence, le professeur peut

* A cet égard, le professeur fera remarquer que l'ancienneté est un critère important ... Comme le modèle bureaucratique décrit en
partie 1

proposer une discussion ouverte sur le rôle des syndicats et sur l'actualité (grèves de mai 2018, insertion des syndicats ou bien prise de distance avec le mouvement des Gilets Jaunes...).

La question de la conflictualité est largement reprise dans le programme spécifique de la classe de terminale dans le programme de sociologie. En terminale, la notion de "syndicat" est également une notion centrale du programme.

Epreuve : ... No. 2 Matière : ... 7421 Session : ... 2019

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

③ Evaluation de la séquence Evaluation sommative

L'élève est en classe de première aussi: on ne peut exiger de lui des compétences aussi abouties qu'en classe de terminale. Pour autant, il incombe au professeur de préparer dès la classe de première les élèves aux savoir-faire qui seront exigés en terminale notamment aux épreuves de baccalauréat.

L'évaluation se rapproche d'une partie trois de l'épreuve composée de baccalauréat qui consiste en une réflexion sur la base d'un dossier documentaire. Le nombre de documents est volontairement limité.

Des documents auront pour certains déjà été vus en classe. Le professeur cherche encore à accompagner ses élèves dans la conduite de cette épreuve.

Les documents 8, 2 sont proposés.

La question est la suivante: "Vous montrerez que l'entreprise ne constitue pas uniquement un mode de coordination hiérarchique"

Il est attendu des élèves trois paragraphes argumentatifs. Pour autant, les affirmations des idées mises en avant sont déjà proposées. Il incombe à l'élève de justifier l'affirmation à l'aide des documents et de ses connaissances. Ils doivent également brièvement introduire et conclure leurs propos.

Introduction:

A1 : L'entreprise est un mode de coordination des actions hiérarchique.

A2 : Pour autant, les rapports sociaux sont plus diversifiés : dans une entreprise les acteurs sont amenés à coopérer.

A3 : Ils peuvent aussi entrer en conflit ce qui est un autre rapport social observable au sein des entreprises.

Conclusion:

Les mécanismes essentiels pour compléter les paragraphes sont présents dans la séquence. Des exemples peuvent provenir de la séquence ou d'autres connaissances de l'élève.

Barème indicatif (10 points)

- Introduction 1 point
- Exemples : 1 point par exemple (1 par paragraphe)
- Mécanismes : 4,5 points (1,5 par mécanisme)
- Conclusion : 0,5 point
- Présentation et orthographe (1 point)

Blank lined writing area.

11/11

23.124.

IV - Epreuve orale de mise en situation professionnelle

4.1. Les résultats : distribution des notes

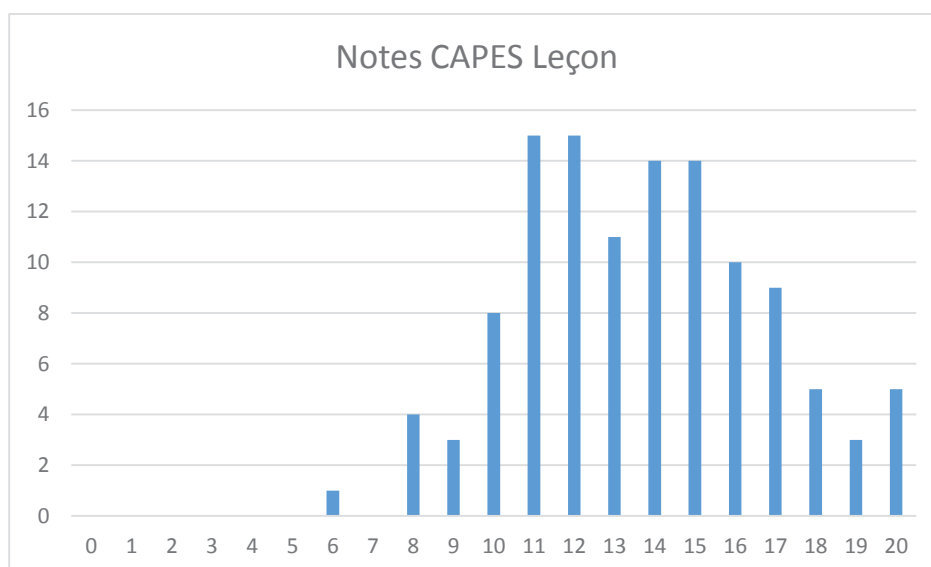
4.1.1. CAPES

Sur les 249 admissibles, 117 ont été admis, soit un taux de réussite de 47 %, et même de plus de 50 % lorsqu'on prend en compte les 18 absents, dont une majorité a été reçue à l'agrégation externe ou au CAPES interne.

A noter qu'un candidat est parvenu à obtenir leur CAPES avec un 6/20 dans cette épreuve et que trois candidats ayant eu 14/20 ou 15/20 ont échoué au final au concours ! Enfin, on notera les excellentes prestations de 22 candidats (13 l'an passé) dont la note égale ou excède 17/20, ce qui démontre une nouvelle fois la qualité des deux premiers déciles du concours.

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	0	0	3	5	7	7	13	16	14	16	20	25
Admis	0	0	0	0	0	0	1	0	4	3	8	15
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Absents	Total	
Présents	28	14	15	16	10	9	5	3	5	18	249	
Admis	15	11	14	14	10	9	5	3	5	0	117	

La moyenne des présents est de 10,97/20 (contre 11,14/20 l'an dernier), mais atteint 13,67/20 pour les admis (13,95 l'an passé), ce qui est tout à fait considérable, et la note médiane des admissibles se situe, quant à elle, à 14/20.

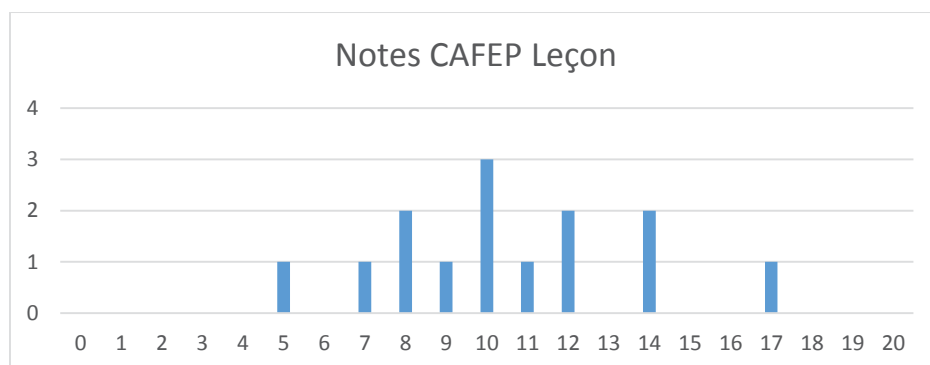


4.1.2. CAFEP

En ce qui concerne le CAFEP, la moyenne est de 8,68/20 (en légère hausse par rapport à la session précédente : 8,47/20) et un candidat ayant eu 5/20 est parvenu à valider le concours... On peut signaler seulement trois notes supérieures ou égales à 14 cette année.

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	0	0	0	1	2	2	1	3	3	1	3	1
Admis	0	0	0	0	0	1	0	1	2	1	3	1
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Absents	Total	
Présents	2	0	2	0	0	1	0	0	0	2	24	
Admis	2	0	2	0	0	1	0	0	0	0	14	

La moyenne des admis est elle aussi en baisse à 10/50 (contre 10,20/20 l'an passé). La note médiane des admissibles est, quant à elle, de 08,50/20.



4.2. Exemples de sujets

Les sujets de mise en situation professionnelle relèvent d'une question à dominante sociologique ou économique. Suite à l'exposé de 30 minutes maximum, un premier ensemble de questions est posé par le jury sur la leçon elle-même (environ 10 minutes), tant sur le fond que sur la posture professionnelle (justification d'un aspect du plan, énonciation didactique d'une définition incontournable, résumé d'un point particulier pour faciliter la prise de notes des élèves...). Une seconde salve de questions, plus importante en ce qui concerne le temps imparti (20 minutes), porte sur l'autre discipline, en partant bien souvent (mais pas exclusivement bien entendu) des parallèles qui peuvent être réalisés à partir du thème traité, tout spécialement si le sujet posé relève de la socio-économie ou de la sociologie économique.

4.2.1. Sujets à dominante sociologique

- Les enjeux de la massification scolaire et universitaire
- La méritocratie : mythe ou réalité ?
- L'objectivation des faits sociaux
- Rationalité et croyances collectives
- Réseaux sociaux et sociabilité
- Comment mesurer et expliquer la stratification sociale ?
- Gouvernance européenne et action publique
- La place du don dans notre société moderne : théorie et pratique
- Comment comprendre la société d'aujourd'hui en termes de capitaux ?
- La pauvreté
- Consommation et société
- Les jeunes et la politique
- La « moyennisation » de la société
- Vit-on dans une société de loisirs ?
- Y a-t-il un conflit de générations ?
- Les pratiques culturelles des français (de 1973 à nos jours)
- L'action collective est-elle en panne ?
- L'anomie est-elle (encore) une notion pertinente ?

4.2.2. Sujets à dominante économique

- Epargne, consommation et croissance économique
- Quelles sont les caractéristiques du système productif français ?
- La combinaison optimale des facteurs de production
- Comment expliquer les taux de chômage si différents au sein des économies développées ?
- Progrès technique et emploi
- Qui sont les grands gagnants de la mondialisation depuis 1945 ?
- Comment contrecarrer les imperfections du marché ?
- La dualité du marché du travail se renforce-t-elle ?
- Dotations factorielles et insertion dans l'économie mondiale
- Avantages et inconvénients du monopole
- Quelles sont les caractéristiques d'une zone économique bien intégrée ?
- Intérêts et limites des politiques de formation et de flexibilisation du marché du travail
- Dynamique démographique et croissance
- La crise de 2008 et sa régulation financière
- La globalisation financière menace-t-elle l'économie « réelle » ?
- Recherche-développement et croissance de longue période
- La soutenabilité des dettes publiques
- Les politiques protectionnistes sont-elles de retour ?

4.3. Commentaires et recommandations

4.3.1. Remarques générales

L'épreuve de mise en situation professionnelle s'avère moins discriminante que par le passé, car un certain nombre de « codes et de postures professionnels » se sont désormais bien diffusés : les prestations faibles ont quasiment disparu (seulement 8 notes en-dessous de 10 pour les admis; 91 pour l'ensemble des admissibles) et les prestations de haute volée se sont multipliées : 48 notes égales ou supérieures à 15/20 cette année !

Les sujets étant de difficultés inégales, le jury a tenu la position suivante :

- pour ceux considérés difficiles, la capacité du candidat à problématiser son discours, à mobiliser des savoirs et des auteurs (même éloignés du sujet) et à tenter des analyses, a été valorisée en tant que gages de qualité professionnelle ;
- A l'inverse, sur des sujets canoniques, les exposés très descriptifs et non problématisés ont été évalués avec plus d'exigence.

Il est logique qu'une séance d'une demi-heure de questions menée par trois spécialistes désarçonne des candidats et, à l'exception de quelques candidats hors du commun, chaque candidat a été confronté à ses limites ? "mis en défaut". Pour autant, lorsque la réponse espérée n'était pas communiquée, dans l'exposé comme lors des reprises, le jury a souvent tenté de faire retrouver au candidat le raisonnement attendu, la théorie ou le mécanisme oublié. Il est donc normal de ne pas tout savoir, mais peu recevable de refuser d'entrer dans ce type de démarche à l'invitation du jury (cette attitude, lorsqu'elle était répétée durant l'épreuve, a été sanctionnée).

Nous avons aussi valorisé les candidats qui ont fait preuve de leurs qualités pédagogiques et su s'adapter à un certain nombre de mises en situation.

- La qualité des « accroches » et de l'introduction en général a souvent été sur-pondérée en matière de notation car elles révèlent le recul critique du futur professeur.
- A contenu équivalent, un exposé énoncé avec une voix monocorde par une personne statique, le nez plongé dans ses notes, peut avoir plusieurs points de moins qu'une prestation menée tambour battant. Sur des sujets assez faciles, cette dimension a souvent permis de départager deux candidats successifs (ayant le même sujet) tenant le même discours.
- Nous avons bien apprécié les "réflexes de prof", c'est-à-dire des candidats désireux de bien se faire comprendre, de bien s'assurer d'avoir fait passer le bon message et de l'argumenter au mieux, quitte à reformuler une explication un peu incertaine.
- De même, certaines de nos questions ont été énoncées de la façon suivante « *comment présenteriez-vous à un élève de Première/Terminale la notion de désaffiliation, de coût de transaction, de barrière à l'entrée ?* » et nous avons valorisé les candidats qui sont parvenus à les vulgariser et les exemplifier simplement.
- Dans la même veine, nous avons aussi demandé aux candidats de proposer des exemples illustratifs, de nature à faire sens pour un élève. Certains sont parvenus à « faire vivre » des taxonomies en les appliquant à la société d'aujourd'hui ou l'économie réelle. Ce dernier point est important à noter car il fait appel à la créativité didactique du candidat, c'est-à-dire à sa capacité à « faire vivre » une théorie / un auteur / un chiffre devant une classe, pas forcément studieuse, en particulier en fin de journée...

Nous avons en ce sens cherché à prendre la mesure de la culture générale et de la connaissance de l'actualité des candidats. Mentionner un film, un roman, un fait historique, ou simplement une entreprise (en particulier un acteur mondial français...) à l'appui de la démonstration est aussi un gage de curiosité et de qualité professionnelle.

4.3.2. Commentaires sur les prestations des candidats

A l'issue de ces exposés/questions, le jury a pu tirer les constats/conclusions suivants :

- Les candidats semblent désormais relativement bien préparés à cet oral :

* la mention du plan et des auteurs au tableau et le respect de la durée de l'exposé (pas de dépassement ou presque, nécessitant un arrêt de la part des présidents de jury ; moins de 5 % des candidats tiennent moins de 25 minutes, même si plusieurs sont allés à l'essentiel dans ce temps écourté), ont été appréciés.

* Beaucoup de candidats profitent des questions et de la reprise de l'exposé pour entrer véritablement en interaction avec le jury, ce qui est appréciable. Il ne faut surtout pas, à ce moment précis, penser que l'épreuve se termine avec l'exposé. La mise en situation professionnelle entame alors sa seconde partie !... et 10 points restent à gagner !

- En revanche, certains fondamentaux scientifiques et quelques postures professionnelles méritent d'être sérieusement améliorés :

* L'usage du tableau n'a pas toujours été très simple. Le jury a été surpris par le très faible nombre de candidats capables de présenter correctement un équilibre de monopole ou les *odds ratios*. Rappelons aux candidats qu'il ne suffit pas de reproduire une figure mais qu'il faut savoir l'explicitier. Il serait donc souhaitable que chaque admissible connaisse et sache reproduire (rapidement) les schémas et/ou figures canoniques utilisés en classes de lycée. Ils doivent s'y entraîner.

* les candidats n'insistent pas suffisamment non plus sur les enjeux du sujet, ce qui peut conduire à un déficit de problématisation. L'exposé risque alors de devenir terne, voire insipide.

* on peut remarquer une certaine défiance à l'égard de la formalisation (toutefois tous les sujets ne s'y prêtent pas) et/ou de la représentation graphique (intégrer un schéma et son explication dans la leçon est souvent valorisé, en particulier s'il est bien maîtrisé et donc rapidement réalisé !). Or de nombreuses questions, ensuite, portent sur ces aspects. Les candidats doivent veiller à s'y préparer avec soin.

* les notions de base (de la microéconomie, comme par exemple la construction des courbes d'offre et de demande, ou de la macroéconomie, comme les fonctions de consommation) et les définitions (capital humain, formes de légitimité, types d'actions chez Weber par exemple) se révèlent bien souvent très discriminantes.

* les connaissances des données statistiques, incontournables en SES, tant en économie qu'en sociologie, semblent être la principale gageure. Une mise à niveau intensive est ici à privilégier en lisant, par exemple, les *Tableaux de l'économie française* et les *Données sociales* de l'INSEE, les sites de l'OCDE et d'Eurostat, des différents ministères... sans parler des organismes pourvoyeurs de données chiffrées (BIT, CNUCED, DARES, CEREQ, CREDOC) dont les candidats ne connaissent souvent même pas les acronymes... Ces références sont majeures car elles permettent d'appuyer une thèse/théorie/argumentation et donnent tout de suite plus de poids à la démonstration, grâce à ces allers-retours théorie/empirie. Ajoutons que les candidats doivent aussi être capables de s'interroger sur la production de ces indicateurs statistiques et sur leur histoire.

* Enfin, reste l'enjeu de l'actualisation des connaissances, en particulier théoriques : nombre de candidats semblent avoir pour horizon scientifique les travaux de Bourdieu ou Mendras en sociologie et de Friedman en économie, bref les années 70 (au mieux les années 80 !)... Une immersion dans les recherches et publications récentes de Paugam, Chauvel, Peugny et Bouffartigues, par exemple, en sociologie... de Williamson-Ostrom, Blanchard-

Cohen, Krugman, Nordhaus, Tirole ou encore Deaton, par exemple, en économie serait, à coup sûr, un investissement rentable ! Il a également semblé au jury que la plupart des candidats se contentaient de connaissances indirectes des œuvres et que très peu ont été découvrir les ouvrages canoniques. Les candidats ne doivent pas négliger l'immense plus-value qu'ils pourraient tirer, vis-à-vis du jury et pour eux-mêmes, bien sûr, de la connaissance directe des grands ouvrages et auteurs de chaque discipline.

A titre de recommandation finale, quelques conseils ciblés peuvent donc être donnés pour traverser au mieux ce « rite de passage » :

- 1 - Questionner les termes du sujet qui sont à définir et à expliciter, cela est particulièrement vrai des sujets « difficiles » et/ou pour lesquels le candidat n'a que peu de connaissances ;
- 2 - S'efforcer de problématiser le sujet (différentes problématiques sont toujours possibles, mais il faut les justifier) ; la problématisation est un moment clé de cette épreuve, et il est nécessaire que cette dernière cerne correctement le sujet et ne soit pas une simple reprise de la question de départ (ou une relecture du sujet).
- 3 - Présenter un plan relativement détaillé au tableau (parties/sous-parties suffisent) ;
- 4 - Chercher à démontrer plutôt qu'à décrire : l'entretien sera l'occasion d'élargir l'analyse, si besoin ;
- 5 - Préférer évoquer quelques auteurs en les mobilisant explicitement, plutôt qu'en dresser une longue liste dont on peut penser qu'elle est uniquement destinée à impressionner le jury (qui ne manquera pas de s'en saisir dans le détail pour mettre en défaut le candidat...) ;
- 6 - Énoncer quelques exemples ou illustrations et faire appel à quelques chiffres-clés afin d'étayer le raisonnement ;
- 7 - L'importance de la fluidité et du rythme du propos, en ne lisant pas ses notes (le fait de rester « debout » contribue à cette fluidité. Notons que l'immense majorité des candidats est restée debout et que beaucoup ont fait l'effort de ne pas lire) ;
- 8 - Être dans une posture de communication (communication non verbale notamment : regarder les membres du jury, parler distinctement sans les assourdir, sourire à l'occasion). Éviter les effets de style maladroits, même si l'humour n'est pas interdit et si le contexte ne s'y prête pas forcément.

Quelques retours d'expérience et pistes pour mieux réussir

L'oral, évidemment, permet d'écartier les candidats qui n'ont pas de connaissance et ne savent pas préparer une leçon de trente minutes en trois heures. Les sujets n'étaient pas tous faciles, loin de là ; certains étaient malgré tout très classiques (exemple : « La moyennisation de la société »... ou encore « Progrès technique et emploi ») et le jury, rappelons-le, ne traitait pas avec la même indulgence des candidats médiocres sur ce qui est censé être su, et les candidats ayant à su se démener avec des sujets plus originaux (« Comment mesurer et expliquer la stratification sociale ? »). Rappelons que la sociologie et l'économie au programme du CAPES sont de niveau L3 et que le programme des lycées stricto sensu ne suffit pas (les connaissances du supérieur relatives à ses grandes thématiques sont indispensables). Les juges-auditeurs de cette épreuve enseignent pour une majorité d'entre eux dans le supérieur (classes prépa, enseignants-chercheurs) et ne sont pas les mêmes que dans l'épreuve de « Dossier » (qui privilégie une équipe d'enseignants de lycée et d'inspecteurs, plus proche du « terrain » pédagogique auquel se destinent les lauréats).

Précisons aux futurs candidats qu'il ne faut pas se contenter de citer des noms : encore doit-on s'assurer qu'on est en mesure d'en parler un moment en connaissance de cause. Un auteur est à relier à une date, à des ouvrages, à des enquêtes *princeps*, à des courants théoriques, voire à des institutions (revues, laboratoires...) et parfois des controverses. Tout cela doit être maîtrisé, autant que possible. On ne saurait trop conseiller aux candidats, s'ils souhaitent réussir et se démarquer, d'ouvrir les « classiques », ne serait-ce que quelques heures en bibliothèques, pour fichier les plans et en retirer quelques idées. Une réflexion et une connaissance basique en rapport avec l'émergence de la sociologie et de l'économie en tant que disciplines ne sauraient être négligées non plus. Il existe des manuels sur le sujet. Les fondateurs y côtoient quelques « précurseurs ». Dans le même registre, l'histoire des SES est en soi essentielle à connaître, ainsi que tout ce qui renvoie aux relations entre la sociologie et l'économie !

Dernier élément pouvant être signalé et permettant aux promotions suivantes de briller lors de cette épreuve : une grille de lecture a pu être élaborée, faisant porter les attentes du jury sur les dimensions épistémologiques, théoriques (notions, mécanismes et liens entre concepts), méthodologiques (méthodes d'enquêtes, modélisation) et empiriques (données statistiques, indicateurs, sources...). Pensez à ces dimensions pour la plupart des sujets.

Il n'est pas inutile non plus de bien approfondir les connaissances des principaux champs d'étude de la sociologie et de l'économie, qui ne sont pas si nombreux que cela, de leur origines à nos jours, avec les problématiques clés, les auteurs et enquêtes importantes et les données actuelles (une vingtaine au total) :

- En sociologie : éducation, travail, religion, loisir, stratification, générations, genres, famille, médias, politiques, action collective, sociologie économique ;
- En économie : croissance, fluctuations, crises, développement (durable), facteurs de production, asymétries, compétitivité, commerce international, régionalisation, marché du travail, démographie, politiques publiques...

4.3.3. Grille d'évaluation de la commission

EPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - LECON

Présentation des membres du jury en deux mots (Fonction – Lieu)

Le président précise au candidat les modalités de l'épreuve : 30 min maximum d'exposé suivi d'un entretien de 30 min max.

Nom et Prénom :	Date :
Sujet :	Jury n°

	Évaluation
Horaire du début de l'épreuve :	Exposé :
Horaire de fin :	Entretien :
Durée de l'exposé :	Note globale :

Définition des termes du sujet :	
Problématique / Justification du plan :	
Connaissances de fond (Théories/auteurs/exemples) :	
Qualité de l'expression :	

Réponses aux questions relatives à l'exposé (10 min maximum) :	
Réponses aux questions relatives à l'autre dominante (Eco/Socio) :	
Posture pédagogique :	

V - Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

La première partie du rapport sur cette épreuve présente le bilan statistique de la session de juin 2019, la seconde rappelle les modalités de l'épreuve et expose les observations sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve. La troisième partie propose des conseils donnés aux candidats. Ce rapport se conclut par quelques exemples de dossiers et de sujets de mathématiques.

5.1. Bilan statistique

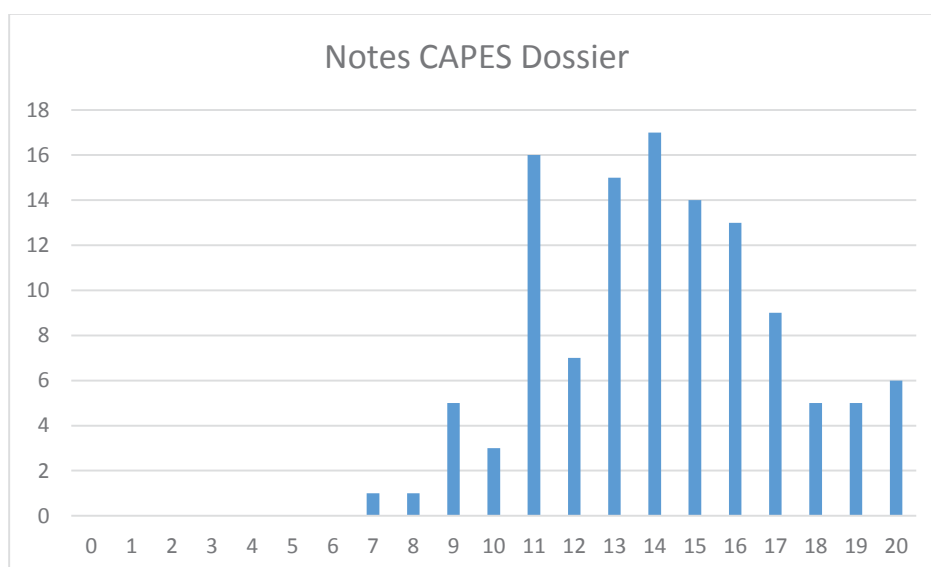
5.1.1. CAPES

Statistiques concernant l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier :

- Moyenne des 249 candidats présents (18 absents) : **11,62/20 (soit +0,44 point)**
- Moyenne des 117 candidats admis : **14,18/20 (soit + 0,63 point)**
- Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 : **114 / 249**
- **A noter qu'un candidat a obtenu le concours avec un 07/20 et que six candidats ont obtenu 20/20** (contre seulement un l'an dernier) !

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	0	0	0	1	3	5	12	20	8	27	17	24
Admis	0	0	0	0	0	0	0	1	1	5	3	16
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Absents	Total	
Présents	16	22	23	14	14	9	5	5	6	18	249	
Admis	7	15	17	14	13	9	5	5	6	0	117	

Distribution des notes des admis



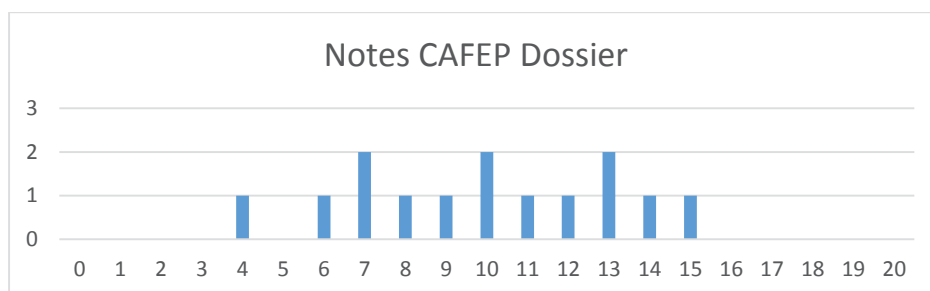
5.1.2. CAFEP

Les statistiques concernant l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier sont les suivantes :

- Moyenne des 24 candidats présents (2 absents) en baisse: **8,95/20 (soit -1,14 point)**
- Moyenne des 14 candidats admis en forte baisse : **9,93/20 (soit -1,86 point)**
- Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 12 : **5 / 22**
- **A noter un 15/20 pour le meilleur candidat.**

Note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Présents	0	0	0	0	1	1	2	3	6	1	2	1
Admis	0	0	0	0	1	0	1	2	1	1	2	1
Note	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Absents	Total	
Présents	1	2	1	1	0	0	0	0	0	2	24	
Admis	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	14	

Distribution des notes des admis



5.2. Observations sur les prestations des candidats et les attendus de l'épreuve

Les caractéristiques de l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier documentaire sont les suivantes :

- le dossier documentaire est composé de trois documents, dont deux au moins sont extraits de manuels scolaires en vigueur. Le jury se donne la possibilité de choisir un des trois documents du dossier en dehors des manuels scolaires. Dans ce cas-là, il peut s'agir d'un document statistique issu des travaux de grandes institutions (INSEE, Banque mondiale, OCDE, OMC, Eurostat ...). Au candidat de l'exploiter à sa convenance sans être guidé par les notes ou les questions que l'on peut trouver dans un manuel ;
- il est demandé au candidat de construire, à partir de ce dossier, un projet de séquence de cours, ce qui renforce l'aspect « professionnalisant » de l'épreuve ;

- la séquence porte sur une partie et non sur la totalité d'une question au programme en Seconde, Première ou Terminale (enseignement spécifique et spécialités) ;
- l'entretien porte, pour l'essentiel, sur l'exposé du candidat, mais donne également lieu à un questionnement ayant pour objectif d'évaluer sa capacité à appréhender son futur métier dans ses différentes dimensions (réalité de la classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire ...) ;
- La dernière partie de l'épreuve, d'une durée de quinze minutes, est consacrée à la résolution d'un ou deux problèmes de mathématiques.

La moyenne des candidats admis du CAPES sur la liste principale (13,92/20) est en léger progrès par rapport à la session 2018 (13,55/20). A l'épreuve sur dossier, les candidats ont une moyenne de 14,18 soit une progression de +0,63 par rapport à la moyenne de la session 2018. 5 admis ont une note au dossier comprise entre 19 et 20/20.

Ces résultats manifestent une bonne connaissance des attentes de l'épreuve pour une majorité des candidats. Le jury tient à saluer ces excellentes prestations qui témoignent du fait que ces candidats ont bien préparé cette épreuve, en prenant connaissance des rapports du jury. Ils ont su satisfaire l'ensemble des exigences d'une épreuve composite et difficile. Ils se sont distingués, pour certains, par une très bonne connaissance des programmes, par un recul adéquat par rapport au dossier documentaire, par une bonne réactivité au cours de l'entretien, confirmant ainsi une réflexion pédagogique solide, la rigueur scientifique. Ils ont montré, par ailleurs, qu'ils avaient des aptitudes pour utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

5.2.1. À propos du contenu de l'exposé portant sur la présentation d'une séquence pédagogique

Le texte précise (JORF n° 0099 du 27 avril 2013) que le « *candidat construit, à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier ses choix didactiques et pédagogiques. (...) L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves* ».

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nombreux sont les candidats qui ont satisfait aux exigences de l'épreuve, en montrant des qualités tant sur les plans pédagogique et didactique, que sur le plan des contenus. Ils ont manifesté une posture adaptée aux attentes du futur enseignant :

- dans leur majorité, ces candidats gèrent bien le temps imparti ;
- ils exploitent correctement le tableau ;
- ils réalisent une bonne présentation (tenue, positionnement, fluidité) ;
- ils se sont appropriés le dossier documentaire ;
- ils construisent une séquence qui ferait sens pour les élèves (qualité de la problématique, fluidité du plan, didactisation des documents, pertinence des consignes et activités engagées notamment)

Toutefois, le déroulement de cette session amène le jury à mettre en exergue des insuffisances préjudiciables à leurs prestations.

- dans le domaine de la présentation du projet de séquence et de la problématisation :

Le jury a constaté que certains candidats ont tendance à faire des introductions pédagogiques (les prérequis, les objectifs de savoirs, de savoir-faire) trop longues et convenues, au détriment de l'exploitation du dossier. Il invite donc les candidats à alléger ces types de préambule, d'autant que les notions de pré-requis ou d'objectif pédagogique ne sont que trop peu souvent maîtrisées. D'autre part, les candidats ont de grandes difficultés à présenter une problématique recevable. Il est rappelé qu'une problématique n'est pas une simple question et qu'elle peut, aussi, ne pas être une question. En tout cas, elle sera différente du sujet posé. Elle doit contribuer à mettre en évidence ce que le professeur veut démontrer. Elle doit être le fil conducteur de l'exposé, l'hypothèse de démonstration, le message principal que l'on veut faire passer. Il importe donc de poser une problématique. Elle doit aussi s'appuyer sur les notions-clés de chaque discipline, sociologie ou économie. Pour cerner le problème posé par le sujet, il ne faut pas se contenter de réciter des définitions, mais il faut les interroger. Les candidats sont invités à porter attention aux indications complémentaires qui sont communiquées avec le sujet. Il importe en effet de situer la problématique par rapport aux attentes qui y sont formulées. Il importe que le candidat précise l'inscription de la séquence présentée dans la progression soulignant ainsi les pré requis et les pré acquis nécessaires pour aborder celle-ci.

Le jury tient à attirer l'attention des candidats sur les dossiers de Seconde qui semblent leur poser des problèmes. Ils hésitent entre quasiment aucun contenu (s'ils s'en tiennent aux attentes de Seconde) et des contenus mal adaptés (niveau Première ou Terminale) dans le cas opposé. Il conviendrait au contraire d'expliquer au jury comment donner du sens aux savoirs à enseigner et aux supports proposés. Le jury suggère aux candidats de porter attention au sens de « regards croisés » dans les programmes du cycle terminal.

- dans le domaine de la structuration :

L'exposé doit être structuré par un plan clair, permettant de présenter une séquence de cours qui pourrait être opérationnelle dans le cadre de la classe. Les plans généralistes, préformés et transposables à n'importe quel support documentaire, ne sont pas recevables. Les plans « passe-partout » qui ne rendent pas compte de la capacité à exploiter les documents et à mener une réelle réflexion pédagogique sont sanctionnés. Le jury tient à préciser qu'il n'attend pas une présentation d'un « modèle pédago-didactique » déconnecté des contenus à enseigner. Il rappelle également que le plan ne doit pas être systématiquement construit sur la base de l'exploitation simple et linéaire des trois documents proposés dans le dossier, comme cela a parfois été le cas (I-document 1, II-document 2, III-document 3). Le plan doit apporter une réponse claire à la problématique.

- dans le domaine de l'utilisation du dossier documentaire :

Le Journal Officiel stipule que « *le candidat présentera un projet de séquence de cours à partir d'un dossier constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels* ».

En ce qui concerne l'utilisation du dossier, le jury tient à faire part de quelques observations :

- le candidat ne doit pas s'enfermer dans le dossier documentaire, même si celui-ci est là pour le guider ;
- le dossier doit, bien évidemment, être utilisé pour construire la séquence. Il est un support pédagogique de première importance pour le candidat. Les documents sont au service de la problématique à traiter ;

- toutefois, il ne s'agit pas de construire une séquence exclusivement basée sur le dossier : certains documents peuvent ne pas être utilisés. Il en est de même des questions proposées par les auteurs des manuels. Dans ce cas, il importe que le candidat justifie ses choix ;
- le dossier ne limite pas le sujet à traiter. Ainsi, ce n'est pas parce qu'aucun document d'un dossier ne présente spécifiquement le rôle de la sécurité sociale qu'il ne faut pas évoquer son importance dans un sujet consacré à l'action des pouvoirs publics dans la régulation des économies contemporaines. Ce type d'argument, évoqué par un candidat pour justifier le fait de ne pas y avoir fait référence, n'est pas recevable ;
- le candidat a la possibilité d'écarter un document qu'il jugerait trop difficile pour les élèves. Il convient dans ce cas-là de donner les raisons qui ont conduit à faire ce choix. Le jury est cependant sensible aux efforts déployés par certains candidats pour mettre en place des dispositifs pédagogiques spécifiques permettant l'appropriation des documents par les élèves, y compris les plus difficiles (sensibilisation avant étude, questionnement plus progressif, etc.). Il peut aussi proposer toutes questions qu'il jugerait pertinentes. Le jury valorisera ce type de démarche dans la mesure où le candidat saura la justifier. Pour autant, cela n'empêche pas le jury de poser une question sur un document rejeté ;
- une bonne séquence n'est pas synonyme d'étude exhaustive des documents sur la base des réponses aux questions posées par les auteurs de manuels ;
- il conviendrait de ne pas cantonner l'usage d'un document comme support d'une évaluation ;
- le candidat peut mobiliser un document qui ne figure pas dans le dossier. Dans ce cas, il conviendrait qu'il le présente de façon explicite aux membres du jury (sa source, la référence...) et qu'il en limite le nombre ;
- les documents statistiques donnent l'occasion de lire et d'interpréter des données chiffrées (% , coefficient multiplicateur, indice). Si ce n'est pas réalisé lors de l'exposé, cela n'est pas en soi sanctionné, mais le jury vérifie alors systématiquement lors de l'entretien la maîtrise des savoir-faire quantitatifs. Une mauvaise lecture ou une mauvaise interprétation des documents statistiques peut être rédhibitoire ;

- dans le domaine des apports pédagogiques :

- De nombreux candidats se bornent à présenter une séquence qui, sur le plan pédagogique, s'apparente à un cours dialogué ;

- La mise en activité des élèves est fréquemment ignorée. Il importe pourtant que le candidat présente et justifie l'intérêt des travaux à réaliser par les élèves. La mise en activité se limite trop souvent au seul exercice qui consiste à répondre aux questions posées. Lorsque d'autres types d'activités pédagogiques sont évoqués, il s'agit en fait d'une énumération de « bonnes intentions » (« *je vais organiser un débat* », « *je vais organiser un travail de groupe* », « *les élèves vont voir que ...* ») sans qu'il y ait une réelle présentation de ce que pourrait être ce type d'activité dans le cadre spécifique de la séquence présentée et sa justification. Le candidat accordera de l'importance à décrire l'activité proposée aux élèves, ses modalités. Le jury invite les candidats à réfléchir au sens de la mise en activité des élèves, à l'importance de guider plus ou moins les élèves pour sa réalisation. Pour autant cette mise en activité ne peut être réalisée sans que le candidat ne fasse preuve d'un minimum de réalisme. Il convient ainsi de ne pas ignorer totalement le cadre temporel qui contraint l'action pédagogique de tout professeur ;

- En ce qui concerne le travail de sensibilisation en préambule de l'étude d'un thème, il est fréquemment conçu comme une simple introduction et non pas comme un moyen d'impliquer les élèves dans la construction de leur savoir. Les candidats n'en connaissent pas toujours les enjeux pédagogiques souvent confondus avec la mobilisation des acquis et

les évaluations diagnostiques. Le jury invite les candidats à relire les BO n°4 du 29 avril 2010 et n°21 du 23 mai 2013 qui stipulent que la phase de sensibilisation doit permettre « d'ancrer chaque question sur des données concrètes en prenant des supports variés » et de « permettre de susciter la curiosité des élèves ». Le travail de sensibilisation vise aussi à faire émerger les représentations des élèves qui constitueront un point d'appui pour problématiser la séquence et formuler des hypothèses pour résoudre le problème soulevé. Pour cette phase de sensibilisation, le choix du document support importe. Il est à noter que certains candidats cherchent absolument à utiliser un des documents du dossier comme outil de sensibilisation. Or, le dossier n'est pas systématiquement conçu pour proposer un exercice de sensibilisation. Enfin, le jury rappelle que le BO n°4 du 29 avril 2010 stipule qu'en enseignement d'exploration, l'étude des thèmes doit être « conduite en deux temps : un premier temps de sensibilisation [...] et un second temps d'analyse ». Il est regrettable que ce « temps d'analyse » ne soit pas clairement identifié et identifiable dans la séquence présentée ou que l'articulation avec la phase de sensibilisation ne soit pas pensée par les candidats.

- dans le domaine de l'évaluation :

Le jury a constaté que les candidats rencontraient des difficultés pour proposer des exercices d'évaluation pertinents, des types d'évaluation différents (et pas uniquement des évaluations sommatives). Nombreux sont ceux qui proposent uniquement des textes « lacunaires » ou des « vrais-faux » en guise d'évaluation en classe de Terminale. Il conviendrait d'interroger la portée heuristique d'une telle pratique.

D'autres déclarent vouloir mettre en place une évaluation diagnostique ou formative, sans véritablement proposer d'exercices opérationnels et justifier leur emploi. Les modalités des épreuves de type bac sont mieux maîtrisées cependant le jury invite les candidats à ne pas systématiser leur emploi au détriment de leur pertinence.

Enfin, on rappellera au candidat que l'évaluation est un processus, que les évaluations sommatives peuvent être préparées lors de la séquence et que le jury apprécie qu'un début de réflexion sur les actes de remédiation soit engagé.

- dans le domaine de la présentation orale :

Le jury accorde une grande importance à la qualité de la présentation orale, adaptée aux attentes du futur enseignant. La clarté du propos, un ton exprimant la conviction, la capacité à se détacher des notes, une bonne gestion du temps imparti et une posture adaptée à une situation d'enseignement, sont attendus de la part du jury. Il rappelle également la nécessité d'utiliser le tableau mural, cela de façon soignée et circonstanciée. De la même manière le jury apprécie qu'un candidat se déplace à minima dans l'espace dont il dispose comme il sera amené à le faire lors de l'exercice de son métier.

Le jury fonde donc son évaluation de l'exposé du candidat à partir des critères suivants :

- capacité d'analyse du dossier ;
- capacité à problématiser et à construire un plan de séquence ;
- capacité à situer la séquence dans le cadre de la question du programme ;
- capacité à proposer une séquence pertinente pédagogiquement et motivante pour l'élève ;
- capacité à mobiliser des connaissances scientifiques de façon rigoureuse.

5.2.2. À propos de l'entretien

Lors de l'entretien, le jury apprécie, outre la pertinence, la concision des réponses apportées et l'aisance du candidat à l'oral. Il est attendu des réponses qui témoignent des connaissances solides et une bonne réactivité. Les stratégies d'évitement, les réponses volontairement longues et inadaptées, sont sanctionnées. Le candidat doit donc faire preuve de sa maîtrise des compétences requises pour enseigner. L'entretien peut être l'occasion pour le jury de remonter des savoirs enseignés aux savoirs savants. Il pourra donc interroger le candidat sur les notions qui figurent dans les programmes. Les candidats qui ne maîtrisent pas les notions et les mécanismes de base au programme ne peuvent pas prétendre réussir le concours.

D'autre part, le jury tient à attirer l'attention sur des faiblesses trop souvent constatées :

- une culture générale et un niveau de connaissance de l'actualité défaillants ;
- des savoir-faire calculatoires mal maîtrisés : calcul d'un PIB en volume, indices, taux de variation et coefficient multiplicateur ...

Le texte (JORF n° 0099 du 27 avril 2013) précise que l'entretien doit également permettre « *d'évaluer la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République* ».

Le jury a constaté que les candidats demeurent mal préparés à ce volet de l'épreuve qui présente une certaine difficulté, en lien avec sa place dans l'entretien, à laquelle le candidat doit s'adapter sans transition pour répondre. Si cette session montre une meilleure connaissance du système éducatif, les prestations des candidats sur cette partie de l'entretien révèlent encore des fragilités :

- quelques candidats ignorent cette étape de l'entretien ;
- pour trop de candidats, de graves lacunes subsistent (le rôle des acteurs du système éducatif, les liens entre le professeur de sciences économiques et sociales avec les autres membres de l'équipe éducative, des dispositifs de la réforme des lycées) ;
- un désarroi face aux thèmes proposés, qui révèle en creux une méconnaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) ;
- pour certaines questions, une réponse centrée sur la discipline ou sur le seul lycée, ce qui n'est pas suffisant (enseignement d'exploration, accompagnement personnalisé, réforme du collège ...) ;
- la difficulté à gérer la transition avec l'entretien sur l'exposé ;
- l'incapacité à illustrer le propos, à mettre en relation les conditions d'exercice du métier et les valeurs qui le portent.

Le jury tient à rappeler qu'être professeur de sciences économiques et sociales ne se limite pas à enseigner la sociologie, la science économique ou la science politique. Tout professeur fait partie d'une communauté éducative dont il est pleinement partie prenante. A ce titre, il doit avoir une connaissance minimale des grandes évolutions de notre système éducatif (loi de refondation de l'école, réforme du collège...) et connaître les missions de l'enseignant au sein de la classe, de l'établissement et du système éducatif.

Les candidats qui ont développé une argumentation pertinente à partir des thèmes proposés par le jury ont pu prendre des points précieux. Certains ont eu l'intelligence de mobiliser l'expérience acquise en stage pour répondre aux questions. Toutefois, il faut veiller à faire la part entre ce que l'on a observé dans un établissement et ce qui doit être idéalement mis en place ! Il est donc entendu que, dans ce cadre, la connaissance des textes réglementaires fondamentaux demeure essentielle.

La réforme du lycée à compter de la rentrée 2019 conduit le jury à informer les candidats de l'évolution nécessaire de la liste des thèmes proposés à la session 2019.

Conditions d'exercice du futur métier : thèmes proposés au cours de la session 2019

1. la place du numérique dans la pratique professionnelle de l'enseignant
2. l'innovation pédagogique
3. l'enseignement moral et civique
4. la liaison lycée-université (continuum bac-3/bac+3)
5. l'orientation des élèves
6. le rôle du conseil pédagogique
7. le climat scolaire
8. les acteurs du conseil de classe
9. la collaboration avec les professeurs documentalistes
10. l'interdisciplinarité
11. l'égalité fille / garçon
12. l'accompagnement personnalisé au lycée
13. évaluation et notation
14. concilier exigence et bienveillance
15. le rôle du chef d'établissement
16. agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
17. le projet d'établissement
18. les missions du professeur principal
19. la mise en activité des élèves
20. l'école inclusive
21. les missions du professeur au-delà de son expertise disciplinaire
22. la posture du professeur en cas de conflit avec un élève
23. les instances de représentation des élèves
24. parcours professionnel, carrière et rémunération
25. la liberté pédagogique
26. le décrochage scolaire
27. le rôle de la « vie scolaire » et du CPE dans un établissement
28. la maîtrise de l'écrit par les élèves
29. la notion de compétence
30. l'éducation prioritaire

Le jury fonde donc son évaluation de l'entretien avec le candidat à partir des critères suivants :

- capacité à mobiliser des connaissances (connaissance des programmes, des concepts, des mécanismes et processus économiques et sociologiques à enseigner ...) ;
- capacité à mener une réflexion sur les plans pédagogique et didactique ;
- capacité à développer une approche réflexive ;
- capacité à justifier ses choix ;
- capacité à mobiliser des connaissances relatives au système éducatif ;
- capacité à prendre en compte les enjeux du métier d'enseignant ;
- réactivité du candidat.

5.2.3. À propos de l'exercice de mathématiques

Le jury rappelle l'importance d'une culture mathématique de base pour enseigner les sciences économiques et sociales, ce qui implique de préparer sérieusement cet aspect de l'épreuve. S'il apparaît que certains candidats traitent l'exercice avec une relative aisance, un nombre substantiel de candidats ne possèdent que des connaissances partielles en mathématiques acquises lors de leur scolarité et, depuis, peu ou pas travaillées. Certains candidats ne consacrent pas suffisamment de temps aux mathématiques lors des deux heures de préparation de l'épreuve sur dossier et découvrent les questions au moment de l'oral. Ils ne répondent pas à des questions simples, qui nécessitent cependant une réflexion préalable. La différence avec les candidats ayant pris un temps raisonnable de réflexion et s'étant préparés durant l'année du concours est alors très nette et renforce le caractère discriminant des mathématiques, discipline connexe de celle qu'auront à enseigner les lauréats du concours. Par ailleurs, l'évaluation en mathématiques se fait sous la forme d'un entretien qui porte, bien entendu, sur les réponses préparées par le candidat aux questions de l'exercice proposé, mais aussi, éventuellement, sur l'utilisation des outils mathématiques évoqués dans le cadre de l'analyse des documents du dossier de sciences économiques et sociales. Il est regrettable que certains candidats éliminent certains documents pourtant primordiaux pour la cohérence de leur analyse, à la seule raison de leur méconnaissance des outils mathématiques qu'ils contiennent.

Il est important de rappeler que l'évaluation des compétences mathématiques et statistiques a pour objectif de :

- vérifier que le candidat maîtrise les concepts mathématiques jugés indispensables pour appréhender et enseigner les sciences économiques et sociales ;
- s'assurer que le candidat est capable de donner du sens et de prendre du recul sur les calculs qu'il exécute ou qui lui sont présentés.

Les mathématiques ne se réduisent donc pas à connaître et manipuler des formules. Le jury valorise les tentatives des candidats pour répondre aux questions, y compris si elles n'ont pas été couronnées de succès, ainsi que la capacité à donner du sens aux nombres, calculs ou méthodes cités ou utilisés (taux de croissance moyen, espérance, écart-type, dérivée, etc.). Il est important que les candidats sachent justifier leurs résultats comme le signe d'une dérivée, l'identification d'un extremum ou les propriétés d'une courbe de Lorenz et qu'ils soient en mesure de contrôler leurs réponses en s'appuyant sur leurs connaissances apprises dans le cadre des sciences économiques et sociales.

Dans tous les cas, il convient d'avoir pris connaissance du sujet afin de ne pas être pris en défaut sur des questions élémentaires s'y rapportant (par exemple, le calcul d'un pourcentage d'évolution, la détermination de la nature d'une suite, la traduction des données

à l'aide d'un arbre probabiliste, etc.) que le jury peut être amené à poser devant un candidat ne sachant répondre à aucune des questions du sujet.

Lors de cette session, le jury a relevé les difficultés suivantes :

- bien des candidats proposent une rédaction manquant de rigueur : utilisation du symbole d'égalité entre des nombres qui ne sont pas égaux, confusion entre les notations, et ce, parfois même pour des notions élémentaires comme les pourcentages que les futurs professeurs de sciences économiques et sociales auront pourtant à utiliser avec les élèves qui leur seront confiés ;
- certains candidats, encore trop nombreux, ne maîtrisent pas des notions essentielles en sciences économiques et sociales : coefficient multiplicateur, taux de variation, taux de croissance annuel moyen, indice. Il en est de même avec des notions de base comme l'écart-type ou les pourcentages (somme, comparaison, etc.) ;
- beaucoup de candidats n'ont pas su traiter des exercices portant sur l'analyse de fonctions. Il est important de maîtriser le programme du secondaire, notamment de connaître les fonctions de référence, de savoir dériver et intégrer des fonctions usuelles pour déterminer un sens de variation, calculer une valeur moyenne ou estimer une aire ;
- en analyse, il est également nécessaire de comprendre la différence entre « résoudre une équation » et « justifier l'existence et l'unicité d'une solution ». Dans le second cas, on devra utiliser le théorème des valeurs intermédiaires ou faire une lecture précise et pertinente du tableau de variation de la fonction ;
- la méconnaissance de certains éléments calculatoires et les difficultés de lecture de tableaux déterminants en sciences économiques et sociales ont pu entraîner des erreurs d'interprétation dans des situations en science économique ;
- les consignes ne sont pas toujours comprises à cause d'une lecture trop rapide. Il ne faut pas hésiter à faire preuve de bon sens dans les propositions de réponses et faire une analyse critique de ses résultats ;
- le vocabulaire (fonction, probabilités, etc.) est souvent trop approximatif et peut conduire à des contresens et des erreurs ;
- le vocabulaire et les notions sur les suites sont à connaître (rang, terme, limite, somme, suite arithmétique, suite géométrique, raison, premier terme, etc.) et il est attendu qu'un candidat connaisse la différence entre une suite arithmétique et une suite géométrique ;
- en probabilité, l'utilisation et l'illustration de la loi binomiale et de la loi normale sont encore mal connues. En particulier, la référence spontanée à une épreuve de Bernoulli est exceptionnelle et les explications du fait qu'on a bien affaire à un schéma de Bernoulli sont souvent très approximatives et incomplètes ;
- en statistique, trop de candidats méconnaissent la notion d'ajustement, que celui-ci soit affine, exponentiel ou logarithmique, et ne savent pas utiliser la calculatrice pour obtenir une équation d'une droite de régression. Il est regrettable que son importance dans le cadre de la modélisation soit encore mal perçue ;
- savoir déterminer un intervalle de confiance ou de fluctuation est important, mais savoir l'interpréter l'est tout autant ;
- les notions portant sur les graphes et les matrices ne sont pas à négliger vu leur importance dans la modélisation et la résolution des problèmes dans les domaines socio-économiques.

5.3. Conseils aux candidats

5.3.1. En ce qui concerne la préparation de l'épreuve

Le temps de préparation de 2 heures est une réelle contrainte. Certains ont regretté de ne pas avoir eu le temps nécessaire pour préparer les deux volets de l'épreuve. Ce sont généralement les exercices de mathématiques qui n'ont pas été travaillés. Cependant, d'autres sont parvenus, au cours de l'épreuve, en étant éventuellement guidés, à faire les exercices proposés. Nous conseillons donc aux candidats de répartir le temps de préparation au prorata de l'importance de chacun des volets dans la durée de l'oral et d'aborder l'épreuve de mathématique de façon positive.

5.3.2. En ce qui concerne la première partie de l'épreuve, l'exposé

L'extrait du programme relatif à la question auquel se rapporte le dossier sur lequel un candidat sera invité à travailler, figure en préambule des documents. Pour autant, on attendra des candidats qu'ils connaissent les programmes de sciences économiques et sociales de la Seconde à la Terminale, de façon à ce :

- qu'ils sachent situer le sujet qui leur est posé dans le thème général au programme de la classe concernée ;
- qu'ils fassent état d'une maîtrise approfondie des problématiques qu'ils auront à enseigner. Le jury conseille aux candidats de travailler la problématisation des indications complémentaires des programmes ;
- qu'ils fassent preuve de réflexion pédagogique même si l'on n'attend pas, dans ce domaine, une expertise qu'ils seront amenés à affiner lors de leur année de stage.

Le jury les invite également à étudier les préambules des programmes de la classe de Seconde et du cycle Terminal.

Avec la mise en place progressive des nouveaux programmes dans le cadre de la réforme du bac 2021, nous invitons les candidats de la session 2020 à connaître les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales de seconde et de première applicables à la rentrée scolaire 2019, le programme actuel de terminale et les programmes des enseignements de spécialité (économie approfondie et sciences sociales et politiques).

Il est conseillé aux candidats de porter attention à la durée de la séquence.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent utiliser le dossier sans pour autant se laisser « enfermer » par les documents proposés. L'exploitation du dossier n'est pas une fin en soi mais un support à la construction de la séquence. Il importe que le candidat articule de façon pertinente l'exploitation du dossier (le questionnement) à sa démarche pédagogique (inscription dans le plan, adaptation au niveau d'enseignement concerné). Le candidat pourra écarter un document qu'il jugerait difficile ou proposer des questions qu'il jugerait judicieuses à la place de celles proposées par l'auteur du manuel à condition que cela puisse être justifié. Il peut également suggérer l'utilisation de tout document qu'il jugerait pertinent pour concevoir sa séquence et cela, indépendamment de ceux qui sont proposés dans le dossier. Il est clairement spécifié en fin de dossier que « *vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance* ». Le jury apprécie la présentation de synthèses et l'explicitation des modalités mises en œuvre pour les construire. L'utilisation du tableau pour présenter des schémas ou des mécanismes est également valorisée. Elle est requise pour présenter le plan.

Il est, d'autre part, nécessaire que les candidats proposent une réelle mise en activité des élèves, qu'elle soit individuelle ou collective, avec les éléments de savoirs et de savoir-faire qu'ils doivent retenir.

Les candidats doivent connaître les différentes modalités d'évaluation et notamment l'architecture et les objectifs des épreuves au baccalauréat.

5.3.3. En ce qui concerne l'entretien

Les candidats doivent faire preuve de réflexivité et de réactivité.

La partie de l'entretien portant sur l'approche du métier doit être préparée sérieusement. Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du système éducatif et de s'informer sur les dispositifs mis en place récemment (accompagnement personnalisé, conseil pédagogique, enseignements d'exploration ...), les grandes évolutions et les problématiques actuelles. Le jury invite les candidats à mettre à profit leurs stages en établissement pour mieux appréhender la réalité du métier dans ses différentes dimensions et à observer les missions des professeurs en dehors de leur activité disciplinaire.

5.3.4. En ce qui concerne les mathématiques

Le jury invite les futurs candidats à bien s'approprier le programme du concours, mais également à maîtriser les savoir-faire de base en mathématiques qu'ils auront à mettre en œuvre dans le cadre de leur enseignement. Le recours à des schémas, des représentations ou des croquis pour donner du sens aux informations et/ou illustrer les méthodes à mettre en œuvre fait partie des attentes du jury tout comme le sens critique face à des résultats non conformes à ceux attendus. Comme précisé dans les rapports de jury précédents, le candidat doit maîtriser différents outils, tant dans le domaine de l'analyse que dans celui des statistiques, des probabilités et du calcul matriciel.

Outre les traitements numériques usuels, les candidats doivent être capables de fournir sur la calculatrice un tableau de valeurs d'une fonction et la courbe représentative dans une fenêtre bien adaptée au problème traité. Il est aussi nécessaire d'être en mesure de déterminer une valeur approchée d'une intégrale ou de la solution d'une équation. Les candidats doivent savoir effectuer toutes les opérations sur les matrices et utiliser les fonctions statistiques, en particulier celles donnant les caractéristiques d'une série statistique ou celles construisant un ajustement affine (coefficient de corrélation linéaire, équation d'une droite de régression). La calculatrice doit également pouvoir être utilisée comme outil de conjecture ou de vérification. Enfin la table de la loi normale n'est plus fournie, une utilisation pertinente de la calculatrice permet de s'en passer. Les calculatrices mises à disposition des candidats sont celles du type Graph 35+E ou Graph 90+E chez CASIO et TI 83 premium CE chez Texas-Instrument.

Par ailleurs, la lecture et l'écriture d'algorithmes comme le recours à des logiciels (calcul formel, tableur) sont des attendus pour les élèves de la série ES ; cela l'est tout autant pour les candidats à ce concours.

Lorsque les sujets proposés en mathématiques font référence aux sciences économiques et sociales, il est important que le candidat n'oublie pas lors de l'épreuve de mathématiques ce qu'il a appris dans le cadre des sciences économiques et sociales et le cas échéant qu'il s'y réfère pour pouvoir rebondir.

Par ailleurs, le candidat doit être capable d'explicitier le lien entre taux d'évolution et coefficient multiplicateur, d'expliquer sa démarche pour arriver à déterminer le taux d'évolution annuel moyen et ne pas se contenter d'appliquer des formules apprises par cœur sans les avoir comprises.

5.4. Exemples de dossiers

5.4.1. 1er Exemple : soc_ter_RC1.1

ÉPREUVE D'ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante regards croisés)

Dossier : Les moyens dont disposent les pouvoirs publics pour contribuer à la justice sociale

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 documents, dont 2 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Terminale, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

Extraits du programme officiel

1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?	Égalité, discrimination, assurance / assistance, services collectifs, fiscalité, prestations et cotisations sociales, redistribution, protection sociale.	On s'interrogera sur les fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; on rappellera à ce propos que toute conception de la justice doit répondre à la question : « L'égalité de quoi ? ». On distinguera égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances. On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers. Acquis de première : État-providence, prélèvements obligatoires, revenus de transfert.
---	---	---

DOCUMENT 1 : La fiscalité peut-elle être un outil de justice sociale ?

« La fiscalité peut servir à promouvoir la justice sociale de deux façons. D'abord, elle sert à financer le fonctionnement de l'État, qui apporte de nombreux biens et services publics essentiels au bien-être de la population, comme l'éducation, la santé ou la sécurité des personnes et des biens. Ensuite, elle a une dimension redistributive, qui peut contribuer à réduire les inégalités. Selon le critère de justice sociale qu'une société se donne et le degré de priorité qu'elle accorde aux plus défavorisés, son système fiscal sera totalement différent.

Si l'on prend les deux extrêmes que l'on trouve dans le débat public, mais aussi dans les études d'économie, on a, d'un côté, la vision libertarienne, qui vise à essayer de réduire au maximum la charge fiscale qui pèse sur les contribuables, et de l'autre, la vision que l'on associe souvent au philosophe John Rawls, qui consiste à donner la priorité absolue aux plus défavorisés. Pour la vision du laisser-faire, l'impôt optimal, c'est l'impôt zéro, ou du moins le strict minimum nécessaire pour que l'État de droit puisse continuer à fonctionner. Tandis que dans la vision rawlsienne, qui donne la priorité absolue aux plus défavorisés, il y aurait un système fiscal très différent, avec une forme d'impôt négatif pour soutenir les bas revenus et des taux d'imposition moyens très élevés sur les hauts revenus. »

■ M. Fleurbaey, « La défiance vis-à-vis de l'impôt est un symptôme de la mauvaise santé de nos démocraties », *Alternatives économiques*, Hors-série n°103, décembre 2014.

- 1. De quelle manière l'existence de services produits par l'État permet-elle la justice sociale ?**
- 2. Comment faire pour que la fiscalité soit fortement redistributive ?**
- 3. Parmi les trois mesures fiscales suivantes, lesquelles vous semblent redistributives : un impôt progressif sur le revenu, une taxe d'un montant fixe, un impôt sur les produits consommés (TVA) ? Justifiez vos choix.**

Source : Manuel Hatier, Terminale ES, Edition 2016

DOCUMENT 2 : Services collectifs et réduction des inégalités

La création d'équipements collectifs [...] vise à « démarchandiser »¹, comme dit Esping Andersen, l'accès à certains biens. Ici, l'égalité procède moins de l'égalisation des revenus que de la mise à disposition de tous de biens longtemps réservés à quelques-uns. C'est le cas notamment des transports publics, de l'implantation des services publics, de l'éducation et de tous les équipements publics gratuits parce que leur charge est répartie sur l'ensemble des contribuables. Ces biens n'entrent pas directement dans la statistique qui mesure les inégalités sociales ; pourtant, eux aussi contribuent à l'égalisation progressive des places, puisque chacun peut en bénéficier. D'ailleurs, la République a longtemps conçu son rôle social par rapport à l'équipement du territoire, chaque commune devant avoir ses écoles, son collège, sa poste, son commissariat, sa piscine, sa bibliothèque, sa salle polyvalente, etc. Les services publics et leur gratuité sont perçus comme une des conditions de l'égalité des places. Les dépenses de l'Éducation nationale ont également des effets redistributifs particulièrement importants au plan horizontal. En effet, en raison de l'obligation de scolarisation, les

ménages comportant plusieurs enfants en bénéficient davantage que ceux qui n'en ont qu'un et, *a fortiori*, que ceux qui n'en comportent pas. Compte tenu du fait que les personnes appartenant à un ménage comportant trois enfants ou plus disposent, en moyenne, d'un niveau de vie plus faible que les autres ménages, cette composante horizontale de la redistribution opérée par l'Éducation nationale augmente son caractère redistributif au plan vertical. [...] Les ménages les plus modestes et les familles bénéficient particulièrement de ces transferts liés à l'éducation.

F. Dubet, *Les Places et les chances*, Seuil, 2010.

1. Soustraire à la sphère marchande.

Questions

- En quoi les services collectifs permettent-ils de réduire les inégalités de situations ?
- Ne sont-ils pas aussi un moyen de favoriser l'égalité des chances ?
- Expliquez le passage souligné.

Source : Manuel Magnard, Terminale ES, Edition 2015

DOCUMENT 3 : Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2017

en euros par UC

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹						Ensemble	
	<D1	<Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	Q3 à Q4	>Q4		>D9
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 260	6 720	15 830	21 800	29 190	56 130	73 160	25 930
Prélèvements	- 160	- 340	- 940	- 1 730	- 3 350	- 11 320	- 16 920	- 3 540
Financement de la protection sociale	- 130	- 270	- 700	- 1 150	- 1 720	- 4 100	- 5 740	- 1 590
Cotisations sociales ²	- 40	- 120	- 330	- 540	- 810	- 1 630	- 2 130	- 690
Contributions sociales	- 80	- 150	- 370	- 610	- 910	- 2 470	- 3 620	- 900
Impôts directs	- 30	- 70	- 240	- 580	- 1 630	- 7 220	- 11 180	- 1 950
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	10	20	10	- 210	- 1 140	- 6 520	- 10 380	- 1 570
Taxe d'habitation	- 40	- 80	- 250	- 370	- 480	- 710	- 800	- 380
Prestations	6 900	5 190	1 400	740	440	240	190	1 610
Prestations familiales	2 070	1 760	850	560	330	140	100	730
Allocations familiales	810	720	410	310	230	110	80	350
Autres prestations familiales ³	1 260	1 030	440	250	100	30	30	370
Aides au logement	2 010	1 450	180	30	20	10	10	340
Prime d'activité et minima sociaux ⁴	2 820	1 980	370	150	90	90	80	540
Niveau de vie (B)	10 020	11 560	16 300	20 810	26 290	45 040	56 430	24 000
Taux de redistribution (B-A)/A (en %)	207,4	72,0	3,0	- 4,5	- 9,9	- 19,8	- 22,9	- 7,4

1. <Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., >Q4 : 20 % des personnes les plus aisées ; <D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., >D9 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille car ce sont les seules non contributives. Les cotisations des micro-entrepreneurs ne sont pas incluses car ces derniers s'acquittent d'un forfait social, ce qui ne permet pas de distinguer les cotisations famille.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes situées entre le 2^e et le 3^e quintile de niveau de vie ont acquitté en moyenne 210 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Note : l'actualisation pour 2017 de l'ERFS 2015 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendanciennes de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2015 et 2017 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants donnés dans la fiche 4.1 à partir de l'ERFS 2016, ni à ceux qui seront publiés en 2019 à partir de l'ERFS 2017.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 (actualisée 2017) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2017, calculs Drees et Insee.

Source : France, portrait social, Insee, Édition 2018

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté à toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

5.4.2. 2ème Exemple : eco_ter_ea2.1

ÉPREUVE D'ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante sociologique)

Dossier : La représentation des deux sexes en politique.

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 extraits de manuels scolaires, et pour la classe de Terminale, enseignement de spécialité Sciences Sociales et Politiques, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

Extraits du programme officiel

1.2 Comment s'organise la compétition politique en démocratie ?	Pluralisme politique, modes de scrutin, parité, démocratie délibérative.	Centré sur le gouvernement représentatif, ce point permettra d'étudier les enjeux socio-politiques de la compétition électorale contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la place des organisations partisanes et aux effets des modes de scrutin (majoritaire, proportionnel notamment) sur la sélection des gouvernants. On identifiera les biais liés au genre et la difficulté particulière rencontrée pour assurer une représentation équitable des deux sexes en politique. On s'interrogera sur les évolutions de la vie démocratique contemporaine en Europe et notamment les places respectives de la démocratie représentative et d'autres figures de la démocratie (participative, délibérative). Acquis de première : démocratie représentative, démocratie participative.
--	--	---

DOCUMENT 1 :

Distribution inégale des ressources politiques et biais liés au genre

Lorsqu'ils s'engagent dans la compétition politique, les hommes sont, plus souvent que les femmes, des « professionnels » de la politique (sortants ou – particulièrement en France – cumulant plusieurs mandats), ce qui leur donne objectivement plus de chances de gagner l'élection : ils sont plus souvent déjà connus des électeurs et de la presse, ils disposent d'un réseau de soutiens politiques aux niveaux local et national et ont acquis préalablement les ficelles du métier politique, notamment l'art de faire campagne (animer des réunions électorales, tracter dans les marchés...). Les femmes, quant à elles, sont plus souvent des *outsiders* du champ politique : leurs compétences militantes sont plus souvent forgées dans la sphère associative, elles sont donc moins présentes dans les instances de direction des

partis et bénéficient donc moins de leurs réseaux de soutien, ont eu plus rarement des expériences préalables de campagnes ou détenu des mandats, autant de caractéristiques qui pèsent [...] sur leurs chances de remporter une élection. On voit ici à quel point l'hégémonie masculine du champ politique s'auto-entretient : le fait que les hommes détiennent une grande partie du pouvoir politique augmente les chances d'en accumuler davantage. Mais la mise à l'écart des femmes des investitures n'est pas seulement liée à un déficit « objectif » de capitaux politiques. Elle est également liée aux anticipations des élites partisanes, voire des militants [...], qui ont tendance à évaluer les chances

des candidats à l'aune de stéréotypes sexuels. Il est ainsi couramment postulé (plus ou moins consciemment) que les femmes seront moins capables de résister physiquement et mentalement au combat électoral, de parler en public, de s'extraire de leur vie privée ou de susciter le respect des électeurs.

Laure BERENI, Sébastien CHAUVIN, Alexandre JAUNAIT et Anne REVILLARD, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck Université, coll. « Ouvertures politiques », 2^e édition revue et augmentée, 2012.

QUESTIONS

1. Lire. Que signifie la phrase soulignée ?
2. Expliquer. Quelle autre explication est donnée à la sous-représentation politique des femmes ?
3. Illustrer. Donnez des exemples de femmes politiques qui contredisent les stéréotypes cités dans le texte.

Source : Manuel Bordas, Terminale ES, Edition 2015

DOCUMENT 2 :

La représentation politique féminine sous la V^e République

(en %)	Avant les lois sur la parité				Après les lois sur la parité			
	Premier scrutin	Part des femmes	Dernier scrutin	Part des femmes	Scrutin antérieur	Part des femmes	Dernier scrutin	Part des femmes
Conseillers municipaux ¹	1959	2,4	1995	21,7	2001	33,0	2008	35,0
Maires ¹	1959	1,0	1995	7,5	2001	10,9	2008	13,8
Conseillers généraux ²	1958	0,7	1998	8,6	2004	10,9	2011	13,8
Conseillers régionaux	1986	9,0	1998	27,5	2004	47,6	2010	48,0
Députés	1958	1,4	1997	10,9	2002	12,3	2007	18,5
Sénateurs	1960 ³	1,6	1998	5,3	2004	16,9	2010	22,1
Parlementaires européens	1979	22,2	1999	29,9	2004	43,6	2009	44,4

► Notes : 1. Ensemble des communes.
2. Ensemble des cantons.
3. Renouvellement total.

► Champ : Résultats à la sortie des urnes, en France.

Source : Observatoire de la parité 2010-2011, ministère de l'Intérieur.

Questions

1. Faites une phrase avec les données encadrées.
2. Effectuez les calculs permettant de mesurer la variation en pourcentage de la part des femmes parmi les élus suivants : conseillers municipaux, députés, sénateurs, parlementaires européens. Présentez vos données dans un tableau.
3. Peut-on aujourd'hui parler d'un processus d'inclusion des femmes dans la République ?

Source : Manuel Magnard, Terminale ES, Edition 2012

DOCUMENT 3 :

Le bilan de la loi sur la parité

Lors des élections législatives qui ont suivi l'adoption de la loi sur la parité (en 2002 et en 2007), les partis politiques ont pu contourner doublement la lettre et l'esprit de la loi. Tout d'abord, les partis ont souvent présenté, en toute légalité, une proportion plus élevée de femmes dans les circonscriptions difficilement gagnables ou perdues d'avance, diminuant sensiblement les chances de voir la féminisation des candidatures se traduire en féminisation des élus. Ensuite, les partis politiques, et en premier lieu les plus grands d'entre eux, comme le PS (en 2002) et surtout l'UMP (en 2002 et en 2007), ont préféré s'acquitter de lourdes pénalités financières plutôt que de respecter le quota de 50 % prévu par la loi : au cours de la législature 2007-2012, les crédits de l'UMP vont être amputés de 20 millions d'euros du fait du non-respect de la parité. Ces possibilités de contournement de la parité expliquent que la France reste toujours

à la traîne dans les tableaux de comparaison internationale en matière de féminisation de la chambre basse. Alors qu'en 1997 l'Assemblée nationale comptait une femme sur dix députés (10,9 %), elle en compte aujourd'hui moins de deux sur dix (18,5 %), plaçant la France au 66^e rang mondial du classement de féminisation des chambres basses et au 19^e rang au sein de l'Union européenne. Ajoutons que la loi sur la parité n'a aucune prise sur l'attribution des postes clés du travail parlementaire, qui ont un poids déterminant dans la fabrication de la loi et des grandes carrières politiques : présidents de commissions et délégations (1 femme sur 12 présidents, et encore s'agit-il de la délégation aux droits des femmes), présidents de groupe (tous des hommes) et membres du bureau de l'Assemblée nationale (2 femmes et 10 hommes).

Laure BERENI, « Subversion dans l'institution ? La parité a dix ans (2000-2010) », *Contretemps*, septembre 2010.

Notion

Loi sur la parité : votée en 2000, elle oblige les partis politiques à présenter autant d'hommes que de femmes à la plupart des élections.

QUESTIONS

1. Lire. La loi sur la parité a-t-elle atteint ses objectifs ? Justifiez votre réponse.
2. Expliquer. Comment les partis politiques contournent-ils la loi ?
3. Déduire. Quelle solution proposer pour mettre fin au contournement de la loi ?

Source : Manuel Bordas, Terminale ES, Edition 2015

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

5.4.3. 3ème Exemple : soc_ter_SSP1.2

ÉPREUVE D'ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER (Dominante économique)

Dossier : Barrières à l'entrée et pouvoir de marché

Il est demandé au candidat de construire, à partir du dossier composé de 3 documents dont 2 extraits de manuels scolaires et pour la classe de Terminale, enseignement de spécialité Économie Approfondie, un projet de séquence de cours. Il devra préciser quels extraits du dossier il mobilise, comment il les utilise avec les élèves et justifier de ses choix didactiques et pédagogiques.

Extraits du programme officiel

2. Stratégies d'entreprises et politique de concurrence dans une économie globalisée

Thèmes et questionnement	Notions	Indications complémentaires
2.1. Dans quelles circonstances les entreprises peuvent-elles exercer un pouvoir de marché ?	Monopole discriminant, barrière à l'entrée, faiseur de prix.	En faisant référence au programme de première, on rappellera la diversité des structures de marché et la notion de pouvoir de marché, qui permet aux entreprises d'élaborer des stratégies concurrentielles. On analysera la nature et la variété des barrières à l'entrée qui expliquent l'existence d'un pouvoir de marché et sa persistance. À l'aide d'exemples simples (tarification dans les transports, dans les télécommunications, etc.), on étudiera les stratégies de prix du monopole discriminant. Acquis de première : oligopole, monopole, pouvoir de marché, preneur de prix, coût moyen/marginal, recette moyenne/marginale.

DOCUMENT 1 : Six obstacles à l'entrée d'une firme sur un marché

Nous sommes bien éloignés de ce monde de concurrence pure et parfaite, les obstacles à l'entrée dans une activité économique donnée sont considérables. Michaël Porter en mentionne six :

- l'existence d'économies d'échelle ;
- des coûts fixes irrécupérables : une part croissante de l'investissement en question réside dans un lancement publicitaire ou dans la formation du personnel. En cas d'échec, on peut éventuellement revendre les machines et les ordinateurs achetés pour produire, mais les investissements commerciaux sont perdus. C'est parce qu'elles le savent que les firmes qui produisent des détergents font tellement de publicité : il n'est pas très compliqué de fabriquer des détergents, mais le ticket d'entrée sur un marché dominé par une demi-douzaine de firmes est très coûteux et risqué, puisque, pour parvenir à se faire connaître des consommateurs, il faut investir des sommes colossales dans la publicité ;
- des coûts de transfert : il est fréquent qu'une firme soit liée à son (ou ses) fournisseur(s) par des contrats de longue durée, des contrats d'exclusivité ou tout simplement parce qu'elle détient du matériel qui la contraint à utiliser un fournisseur déterminé. Ainsi, l'utilisateur d'un micro-ordinateur de type Mac peut être dissuadé de passer à une solution PC qui le contraindrait à changer tous ses logiciels ;

- l'accès aux circuits de distribution : dans un univers où la vente en grandes surfaces est le mode principal pour atteindre le consommateur, un nouveau venu doit parvenir à s'y faire référencer, au moins dans certaines d'entre elles. À défaut, il doit pouvoir mettre en place un circuit propre de distribution qui renchérit encore le montant de l'investissement à effectuer et augmentera le risque encouru ;
- la différenciation du produit : les acheteurs sont habitués à une marque déterminée à laquelle ils sont fidèles, parce qu'ils sont persuadés, à tort ou à raison, qu'elle leur procure un rapport qualité/prix meilleur que tout autre achat concurrent : ce qui, là encore, requiert des investissements en publicité, en notoriété et en qualité très coûteux ;
- les désavantages de coût indépendants de l'échelle de production : existence de brevets, réductions de coût dues à l'expérience, conséquences de l'action publique (n'importe qui ne peut pas ouvrir une pharmacie ou s'installer comme taxi), du nombre limité d'emplacements favorables (hypermarchés), etc.

D'après D. CLERC, « Une concurrence ni pure ni parfaite », in *Alternatives Économiques* n° 156, fév. 1998.

62. Quelles sont les principales barrières à l'entrée sur un marché ?

63. Quelles conséquences peut-on en tirer concernant la théorie des « marchés contestables » ?

Source : Manuel Nathan, TES Économie approfondie, Édition 2012.

DOCUMENT 2 : Les rendements croissants

Supposons qu'un accroissement proportionnel de tous les facteurs provoque une augmentation plus que proportionnelle de la production, par exemple que, quand les facteurs de production sont accrus de 20 %, le produit augmente de 25 %. Il s'agit d'un cas de rendements d'échelle croissants (parfois appelés économies d'échelle). Dans ce cas, *big is beautiful* puisque les coûts moyens baissent lorsque la taille de l'entreprise augmente [...]. Quand [une] entreprise voit sa taille passer, par exemple, de 1 à 10 usines, elle n'a toujours besoin que d'un seul immeuble pour son siège social. [...]

Dans certains secteurs industriels, [...] à mesure que la production augmente, les entreprises peuvent bénéficier d'équipements plus puissants et plus efficaces, dont l'achat ne serait pas rentable pour une petite entreprise. Certaines entreprises de software se trouvent notamment dans ce cas. Une fois le code des programmes écrit, les entreprises peuvent accroître leur production à des coûts additionnels extrêmement faibles – dus uniquement au coût des CD vierges sur lesquels sont enregistrés les programmes et au coût de leur distribution. Pour des niveaux de production plus élevés, les coûts initiaux de développement et d'écriture du logiciel sont répartis sur un nombre de produits plus important, ce qui conduit à une baisse des coûts moyens.

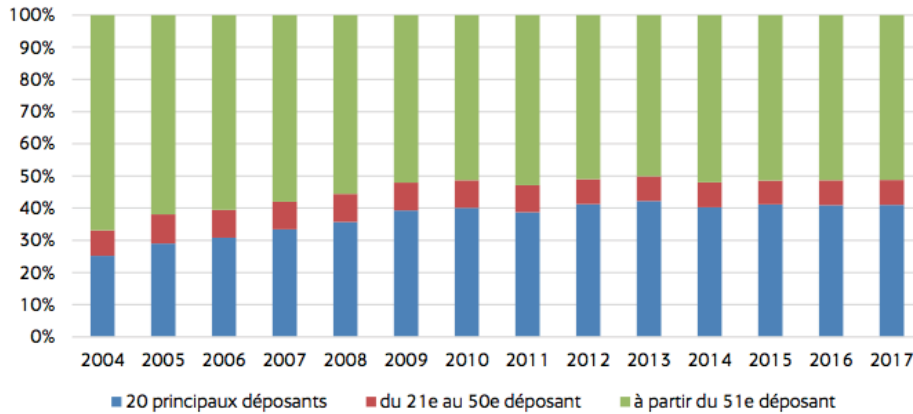
J.-E. Stiglitz, C.-E. Walsh, et J.-D. Lafay, *Principes d'économie moderne*, éd. De Boeck, coll. « Ouvertures économiques », 2007.

- 24.** Définissez les rendements croissants.
- 25.** Quelle conséquence ces derniers ont-ils sur la taille des entreprises ?
- 26.** La concurrence est-elle possible sur une telle structure de marché ?

Source : Manuel Nathan, TES Economie approfondie, Edition 2012.

DOCUMENT 3 :

Evolution de la concentration des déposants de brevets (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2017) (source INPI 2018)



Source : INPI, 2018.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

Ce sujet doit être rendu au jury dès la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

5.5. Exemples de sujets de mathématiques

5.5.1. 1^{er} Exemple : CSG et évolution du nombre de malades lors d'une épidémie

Les parties A et B sont indépendantes.

Partie A :

Pour les revenus d'activités, au 01/01/2018, le taux de CSG est passé de 7,5 % à 9,2 %.

Dans le journal télévisé de 13 h du 23/01/2018 sur TF1, Jean-Pierre PERNAUT déclare la chose suivante :

« Vous savez que la CSG a augmenté de 1,7 % au premier janvier dernier. »

Commenter, en justifiant la réponse donnée, l'affirmation du présentateur.

Partie B :

On étudie la propagation d'une maladie lors d'une épidémie. Des relevés statistiques ont permis de modéliser, par une fonction f , le nombre de malades durant l'épidémie.

Cette fonction f est définie sur $[1 ; 26]$ par

$$f(t) = 24 t \ln(t) - 3t^2 + 10$$

où t est le nombre de semaines écoulées depuis le premier cas constaté et $f(t)$ est le nombre de milliers de malades comptabilisés après t semaines.

1. On admet que la fonction f est dérivable sur $[1 ; 26]$ et on note f' sa fonction dérivée ; elle représente la vitesse de propagation de la maladie au bout de t semaines.
Vérifier que, pour tout réel t de l'intervalle $[1 ; 26]$, $f'(t) = 24 \ln(t) - 6t + 24$.
2. On admet que la fonction f' est strictement croissante sur $[1 ; 4]$ et strictement décroissante sur $[4 ; 26]$.
 - a. Démontrer que l'équation $f'(t) = 0$ admet, dans l'intervalle $[1 ; 26]$, une solution et une seule, qui sera notée α .
 - b. Encadrer α entre deux entiers consécutifs.
 - c. Déterminer le signe de f' sur $[1 ; 26]$ et en déduire les variations de f sur cet intervalle.
3.
 - a. Dans le contexte du problème, donner une interprétation de l'affirmation suivante : « sur $[4 ; 26]$, f' est strictement décroissante. ».
 - b. À partir des questions précédentes, déterminer le nombre de semaines écoulées à partir duquel le nombre de malades par semaine a commencé à diminuer.
4. On admet que la fonction $F: t \mapsto 12 t^2 \ln(t) - t^3 - 6t^2 + 10t$ est une primitive de f sur $[1 ; 26]$ et que l'arrondi à l'unité de $\frac{1}{26-1} [F(26) - F(1)]$ est 202.
Donner une interprétation de ce résultat dans le contexte du problème.

5.5.2. 2^e Exemple : placement à intérêts composés, matrice de Leontief

Les parties A et B sont indépendantes.

Partie A :

1. Un capital est placé au taux annuel de 2,2 % pendant 30 ans, à intérêts composés. La somme totale disponible au bout de 30 ans est-elle supérieure au double du capital initialement placé ?
2. On admet qu'un capital placé à intérêts composés, au taux annuel de 3,7 %, double en exactement 19 ans. En laissant ce capital placé au même taux pendant 19 années supplémentaires, peut-on affirmer que la somme totale disponible aura triplé au bout des 38 années ?

Partie B :

Une économie ultra simplifiée comporte deux secteurs : l'agriculture et l'industrie. On admet que tout ce qui est produit est consommé.

Chaque année, on note que le tableau des entrées-sorties, en unité de production, est le suivant :

	Agriculture	Industrie	Consommation finale par les ménages	Production totale
Agriculture	80	15	105	200
Industrie	50	300	400	750

Exemple de lecture : 15 unités produites par l'agriculture sont consommées par l'industrie.

On note $X = \begin{pmatrix} 200 \\ 750 \end{pmatrix}$ la matrice colonne représentant la production ;

$S = \begin{pmatrix} 95 \\ 350 \end{pmatrix}$ celle représentant la consommation intermédiaire et $Y = \begin{pmatrix} 105 \\ 400 \end{pmatrix}$ celle

représentant la consommation finale des ménages.

1.
 - a. Expliquer ce que représentent les coefficients de la matrice S .
 - b. Justifier, en vous appuyant sur vos connaissances économiques, que $X = S + Y$.
2. Déterminer la matrice A , 2×2 , contenant les coefficients techniques de production, telle que :

$$AX = S$$

On rappelle que le coefficient a_{ij} situé à la i -ème ligne et j -ème colonne représente le rapport entre le nombre d'unités du secteur i consommé par le secteur j par le nombre d'unités produites par le secteur j .

3. On note $I = \begin{pmatrix} 1 & 0 \\ 0 & 1 \end{pmatrix}$ la matrice identité. On admet que la matrice $I - A$ est inversible. Exprimer X en fonction de Y , A et I .
4. Pour cette question, on admet que la matrice A des coefficients techniques reste inchangée.
- 5.3. Combien d'unités doit-on produire dans les deux secteurs pour que soient disponibles pour la consommation finale par les ménages 115 unités issues de l'agriculture et 410 unités issues de l'industrie